

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1994**

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé la meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear  
within the text. Whenever possible, these have  
been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple.**

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							✓				

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

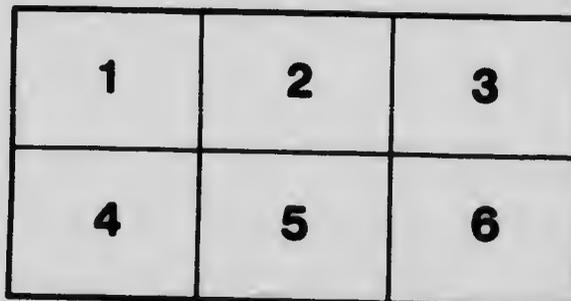
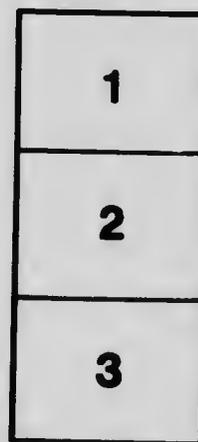
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par la première page et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par la seconde page, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

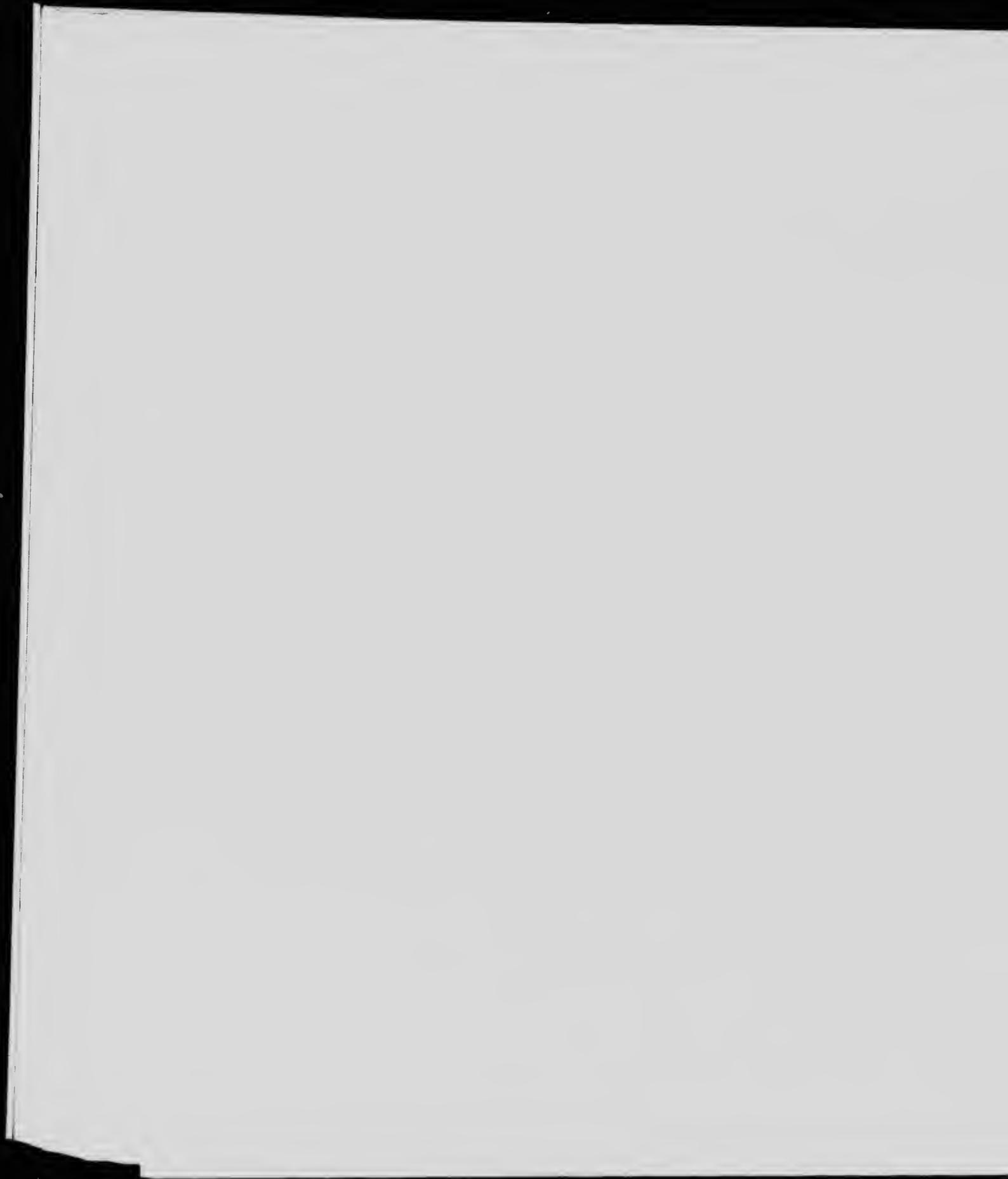
# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1853 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5889 - Fax



1.50

**TABLEAUX SYNOPTIQUES**  
**DE**  
**L'HISTOIRE DE L'ACADIE**

**FASCICULE SPÉCIAL**

*(1500-1760)*

*Avec Suppléments concernant*

**TERRE-NEUVE ET LA NOUVELLE-ANGLETERRE**

*faisant suite aux Tableaux  
de l'Histoire du Canada*

*par*

**le R. P. L. Le Jeune, O. M. I.**

*de*

***l'Université d'Ottawa***

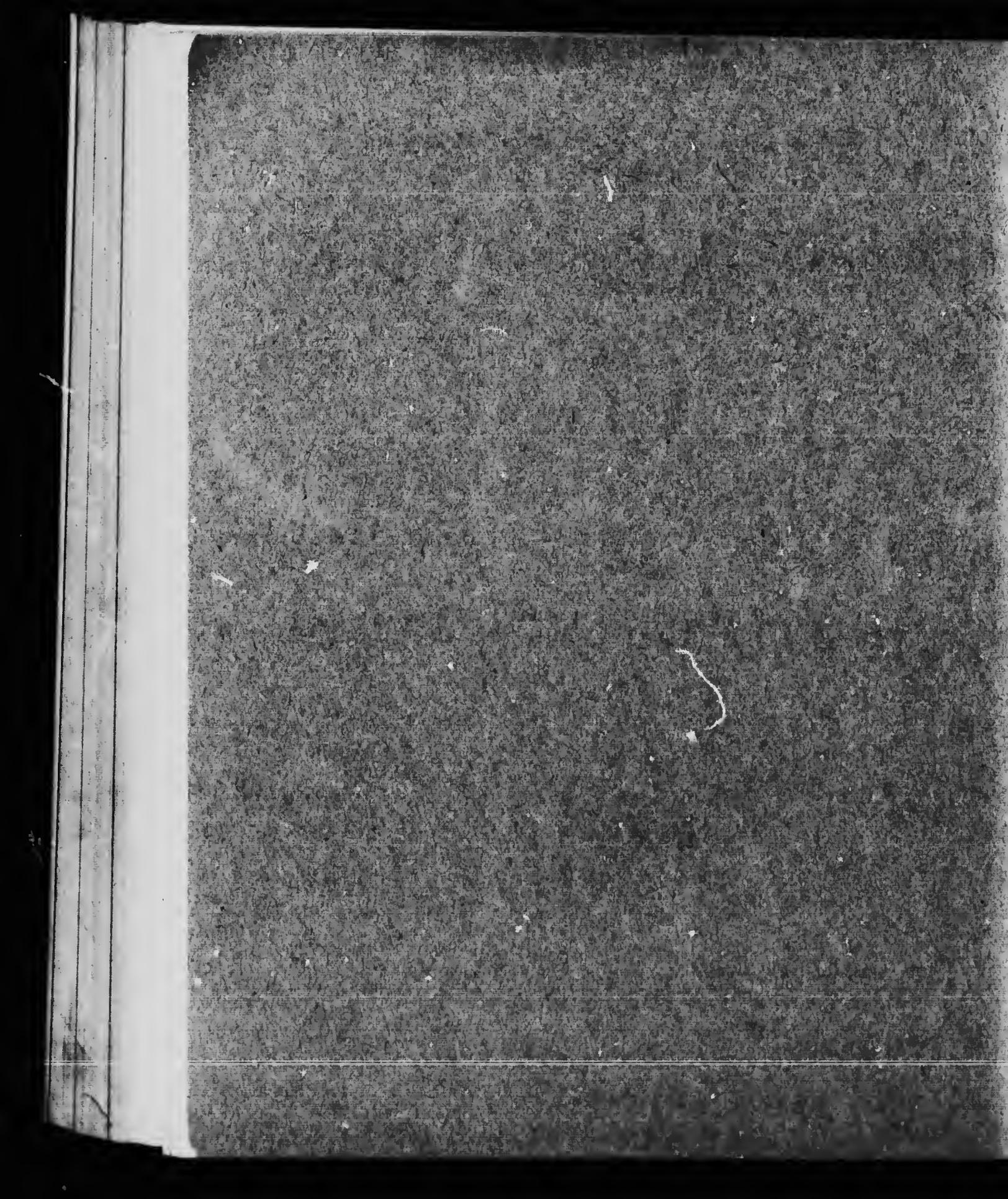
(11ème MILLE)



**EN VENTE: CHEZ L'AUTEUR, JUNIORAT DU SACRÉ-COEUR, OTTAWA  
ET À LA LIBRAIRIE GRANGER, 43 RUE N.-D. O., MONTRÉAL.**

IMP. L'ACTION SOCIALE Ltée, Québec

371.5



**TABLEAUX SYNOPTIQUES  
DE  
L'HISTOIRE DE L'ACADIE**

**FASCICULE SPÉCIAL**

*(1500-1760)*

*Avec Suppléments concernant*

**TERRE-NEUVE ET LA NOUVELLE-ANGLETERRE**

*faisant suite aux Tableaux  
de l'Histoire du Canada*

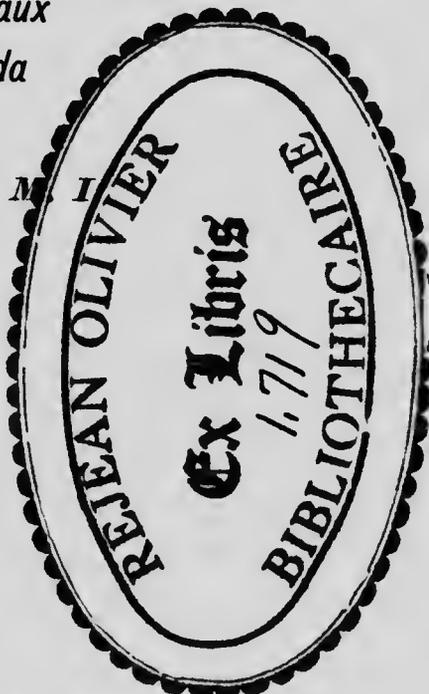
*par*

*le R. P. L. Le Jeune, O. M. I.*

*de*

*l'Université d'Ottawa*

*(Sième MILLE)*



**EN VENTE: CHEZ L'AUTEUR, JUNIORAT DU SACRÉ-COEUR, OTTAWA  
ET À LA LIBRAIRIE GRANGER, 43 RUE N.-D. O., MONTRÉAL.**

**IMP. L'ACTION SOCIALE LTÉE, QUÉBEC**

FC162

L42

fol.

Après examen, permis d'imprimer

Ottawa, 15 août 1918.

Guillaume CHARLEBOIS,

*Provincial, O. M. I.*

---

*Imprimatur.*

Archevêché de Québec, 15 août 1918

† P.-E. Roy, Arch. de Séleucie.

---

EN VENTE

- I FASCICULE (1500-1600) et II FASCICULE (1600-1700). publiés ensemble (1916), mêmes remises que ci-après.
- III FASCICULE (1700-1800)
- IV FASCICULE (1800-1900)..... \$1.00
1. L'exemplaire (*franco*) ..... 1.00
  2. L'exemplaire (port dû), à une douzaine..... 0.75
  3. L'exemplaire (port dû), à 2 douzaines..... 0.60
  4. L'exemplaire (port dû), à 3 douzaines et plus..... 0.50

---

N. B. — *L'Auteur recevra avec reconnaissance toute observation, toute communication sûrement documentée, en vue de la correction des dates, de l'exactitude des événements, de la physionomie des personnages, des omissions involontaires, en ce qui concerne la rédaction des matériaux de chaque fascicule.*

---

DROITS RÉSERVÉS, CANADA, 1918.

## AVERTISSEMENT

---

Ce travail ne constitue point un *supplément*, rattaché à l'**Histoire du Canada** qui a été publiée séparément en trois volumes. L'**Histoire de l'Acadie** inaugure plutôt celle de la Nouvelle-France, puisqu'elle lui est antérieure de *quatre* ans (1604-1608), et lui est parallèle.

D'ailleurs l'Acadie faisait partie intégrante de la Nouvelle-France ; leur existence a été commune, bien que leur autonomie ait subsisté distincte, à l'époque des *Compagnies*, jusqu'à leur suppression effective en 1674. Dans la première moitié du dix-septième siècle (1604-1670), l'Acadie s'est comme gouvernée elle-même, indépendamment du pouvoir central de Québec ; elle a péniblement végété, exposée par son voisinage à la constante convoitise des colons de la Nouvelle-Angleterre et de la Grande-Bretagne ; elle se tenait en relation directe avec la métropole et avec la Cour de Versailles, en raison des communications rendues faciles par l'Océan toujours ouvert. — Dans la seconde moitié (1670-1710), cette autonomie acadienne disparaît à l'ombre du gouvernement canadien : mais la dépendance demeure néanmoins plus réelle que nominale. C'est la source de leur malheur commun. Si le génie de Talon, qui ne séjourna à Québec que l'espace de *six années*, avait réussi à créer une voie de communication par l'intérieur des terres, rattachant Québec à Port-Royal par le haut Saint-Jean et les Chaudières ou le Kénébec des Abénakis, l'assimilation des deux membres de la Nouvelle-France aurait créé une force effective de cohésion, d'appui mutuel, de résistance commune. Cette voie eût maintenu le gouverneur de Québec en contact permanent avec la France, qui eût pu le secourir en toute saison de l'année. Jamais cette faute initiale ne fit sentir ses effets plus ostensiblement que dans les dernières heures qui précédèrent la chute de Port-Royal (1710) et celle de Québec (1759).

Quoiqu'il en soit, sur le conseil d'amis éclairés, nous avons jugé utile de séparer, dans un fascicule à part, l'*Histoire de l'Acadie* de celle du Canada. Elles s'éclairent et se fusionnent mutuellement. Mais la clarté se projette mieux, les événements se dessinent plus nettement, les personnages prennent un relief plus saisissant, l'ensemble de l'existence et du développement acadien apparaît plus lumineux, grâce à une synthèse plus générale et à une analyse plus détaillée.

Tout notre désir s'est tendu vers l'érection de ce modeste monument en l'honneur des Acadiens, héroïque petit peuple si méritant à tous égards et pourtant si malheureux. Si notre travail, qui a coûté tant de recherches, réussit à le faire mieux connaître, estimer et aimer, il aura trouvé

sa récompense et provoqué ainsi la bienveillance des descendants d'un "petit peuple qui n'a pu être tué, ni voulu mourir".

Il nous a paru nécessaire de consigner, à la fin du volume, deux ou trois appendices, concernant **Terre-Neuve**, la **Nouvelle-Angleterre**, les **Nouveaux Pays-Bas** ou la **Nouvelle-Belgique**. Ces brèves esquisses serviront à compléter le coup d'œil d'ensemble sur les événements et les personnages de l'époque des fondations coloniales.

**Remarques.** — En vérité, l'Acadie n'a été régie que par des *lieutenants-gouverneurs*, puisque ceux-ci faisaient acte de dépendance du gouvernement de Québec. Comme le ministre de la marine les nommait directement et entretenait avec eux une correspondance immédiate et fréquente, il a été convenu que l'on considérerait l'administration politique de l'Acadie, ainsi que celle de Terre-Neuve et celle de l'Île-Royale, comme dévolue à un *gouverneur* nominal.

Le *nouveau style* (N. S.) est le même dans les documents français que le millésime adopté, selon le calendrier grégorien, en 1582 ; dans les documents anglais, il devance, de *10 jours* au XVII<sup>e</sup> siècle et de *11 jours* au XVIII<sup>e</sup> siècle, le millésime du calendrier adopté à Londres jusqu'en 1752. Il a été impossible de rectifier *sans fautes* cette différence, en raison de la date ou de l'origine douteuse de certains documents. Le lecteur en devra tenir compte, au besoin.

Nous offrons nos plus sympathiques sentiments de gratitude à l'archiviste acadien, M. Placide Gaudet, pour tous les renseignements précis et les nombreuses corrections qu'il a bien voulu nous assurer dans la rédaction de ce travail.



# ACADIE, TERRE-NEUVE, NOUVELLE-ANGLETERRE

(1500-1760)

## NOTIONS PRÉLIMINAIRES

### LES DÉCOUVERTES ET LES EXPLORATIONS

#### I — PORTUGAL

I°  
Promoteurs  
(1412-1500)

1° **Causes** : — les Portugais, situés géographiquement à l'extrémité de l'Europe occidentale, isolés, cernés par la riche et puissante Espagne, cherchent leur expansion naturelle et des ressources nouvelles dans l'Océan, qui baigne leur littoral.

2° **Henri de Viscu** : — Viscu, ville du Portugal. — Troisième fils de Jean Ier, il se retire au cap Saint-Vincent, sur la baie de Sagres, y passe son temps à perfectionner la boussole, l'astrolabe, les instruments de navigation (1410-65).

3° **Savants et marins** : — un grand nombre d'esprits curieux affluent à son académie navale ; — tous s'appliquent à l'étude de l'art nautique, à la construction des vaisseaux de toute dimension et forme : bientôt, ils se lancent les premiers vers l'inconnu.

4° **Découvreurs** : — en 1412, des navigateurs portugais franchissent le cap Noun du Maroc. — En 1419, à Madère, île où le prince Henri fait transplanter les riches vignes de Chypre, la canne à sucre de Sicile. — En 1432, **Velho Cabral** aborde à Sainte-Marie, l'une des îles Açores ; — en 1450, **Antonio de Noli**, Génois au service du roi, découvre les îles du Cap-Vert ; — en 1462, **Pierre de Cintra**, la Guinée ; — en 1471, **Fernando Po**, l'île qui porte encore son nom ; — en 1472, la ligne équatoriale est franchie ; — en 1484, le Congo, et **Barthélemy Diaz** atteint le cap des Tourmentes ou Tempêtes que Jean II nomme Cap-de-Bonne-Espérance. — En 1497, **Vasco de Gama** le double, traverse l'Océan Indien, aborde à Calicut, Malabar. — En 1500, **Alvarez Cabral** accoste au Brésil, qui resta colonie portugaise. — Ainsi Henri de Viscu et ses collaborateurs sont les initiateurs des grandes et lointaines découvertes.

II°  
Empire colonial  
(1502-72)

1° **Fondation** : — le premier empire maritime est inauguré en 1502 par Vasco de Gama, et sur les côtes d'Afrique, et dans l'Inde.

2° **Continuateurs** : — **François d'Alméida**, premier vice-roi des Indes (1505-08), s'empare de Quiloa et de Mozamba (Afr. orient.) ; — son fils **Lorenzo**, du Malabar, Malacca, Ceylan, des Maldives. — **Alfonse d'Albuquerque** (1508-15) se rend maître de Goa, capitale de l'empire portugais, de Socotora, Ormuz, des îles Moluques. — **Jean de Silveira** fonde Colombo (1518), s'empare du Bengale, pays de la soie, du coton, etc. — **Nusso d'Acunha** prend Diu (1537) ; en 1542, les Portugais sont à Macao et au Japon. — **Jean de Castro** organise la défense de l'empire colonial par un système de forts disséminés sur l'immense littoral : en 1548, il meurt entre les bras de saint François-Xavier, lequel succombe lui-même en 1552. — **Louis d'Ataide** soumet tous les rois

des Indes et meurt en 1572, dernier des héros portugais. — **Le Camoens**, poète national, a chanté dans *les Lusitades* (1553) les conquêtes et la gloire de sa patrie.

3<sup>o</sup> **Résultats** : — ruine du commerce de Gènes, Venise, Naples ; — enrichissement du Portugal : — décadence rapide de son empire, causée par sa trop grande étendue, la trop faible population de la métropole, la trop violente administration de ses mandataires.

III<sup>o</sup>

En Amérique

1<sup>o</sup> **Le Brésil** : — la colonisation est retardée : en raison des conquêtes d'Afrique et d'Asie ; de l'excommunication, prononcée par Alexandre VI, frappant les navigateurs autres que les Espagnols qui se livrent (1494) au commerce au-delà de 370 lieues à l'ouest ; — en 1525, le Portugal passe outre à cette ligne de démarcation.

2<sup>o</sup> **Explorateurs** : — **Gaspar Corte Réal**, né à *Terceira*, l'une des Açores, explore (juin 1500) l'île de Terre-Neuve, le *Labrador* (1501), d'où il emmène à Lisbonne environ 60 Esquimaux, une cargaison de fourrures ; dans un autre voyage il disparaît, perdu dans les banquises. — **Michel Corte Réal**, son frère, va à sa recherche (1502) avec trois vaisseaux et disparaît aussi ; — en 1503, la Cour expédie deux carques aux mêmes parages. — **Alvarez Fagundes** refait (1520) le même itinéraire, descendant jusqu'à *Chiboutou* : en 1523, Jean III lui concède ses découvertes : ce fut un titre nominal.

II. — ESPAGNE

I<sup>o</sup>

Promoteurs

(1492)

1<sup>o</sup> **Causes** : — l'union de la couronne d'Aragon à celle de Castille par le mariage de Ferdinand et d'Isabelle ; — la conquête (janv. 1492) du royaume de Grenade sur les Maures par Ferdinand, qui reçut alors du pape le surnom de *Catholique* ; — la reconnaissance du droit des Portugais, en vertu d'une bulle de Sixte IV (1479) de fonder et de commercer seuls sur les côtes d'Afrique.

2<sup>o</sup> **Jean Pérez** : — moine espagnol, recommande aux souverains *Christophe Colomb*, éconduit des autres cours. — Femme d'esprit et de cœur, Isabelle amène son époux, encore à Grenade, à fournir au navigateur trois caravelles bien équipées : — l'Espagne ne possédait encore que *les Canaries*.

II<sup>o</sup>

Découvreur

(1492-1504)

1<sup>o</sup> **Christophe Colomb (1436-1506)** : — né à Gènes, voyage dès sa jeunesse ; — il étudie les instruments et les procédés de la navigation, va s'établir à 34 ans, au Portugal, où il épouse la fille du navigateur, gouverneur des Açores ; — se persuade que la terre est ronde et veut l'explorer pour donner à l'Église de nouveaux peuples ; — se voit refuser les secours nécessaires à l'exécution de ses hardis desseins à Gènes et à Lisbonne, — est exaucé en Espagne ; — fait vœu de délivrer le Saint-Sépulchre, avec ses bénéfices.

2<sup>o</sup> **Premier voyage** : — départ, le 3 août 1492, de *Palos* (Andalousie), avec trois caravelles : *la Sainte-Marie*, *La Pinta*, *la Nina* ; — aux Canaries le 6 septembre ; — après un trajet de 800 lieues, mécontentement des équipages. — Le 12 octobre, découverte de *San Salvador* (St-Sauveur), de *Cuba*, d'*Hispaniola* (St-Domingue) ; — croyant débarquer dans l'Inde, appelle ces îles *Indes occidentales*, les indigènes des *Indiens*, qui l'accueillent avec bienveillance. — Au retour, démonstrations enthousiastes : Colomb est créé *grand-amiral* et *vice-roi* du **Nouveau-Monde**.

**Deuxième voyage 1493-1494** : — départ, le 25 septembre, de Cadix avec 1,500 hommes sur trois navires et plusieurs galions ; — ses deux fils, *Diégo* et *Fernando*, l'accompagnent ; — découvertes de la *Désirade*, de *Marie Galante* (nom d'un navire), de *la Dominique*, de *Porto-Rico*, de *la Jamaïque*, etc.

**Troisième voyage (1498)** : — découverte de la *Trinidad* (Trinité), et du continent, à l'embouchure de l'*Orénoque* (Vénézuéla). — Calomnié par des rivaux, il est rapatrié, chargé de fers : il se justifie aisément.

**Quatrième voyage (1502-1504)** : — découverte de la *Martinique* et de la *Colombie*. — Jeté par la tempête sur les côtes de la Jamaïque, on l'y abandonne une année, dénué de tout secours. — De retour, il meurt (1506) à Valladolid (Vieille Castille), de chagrin et de misère.

3<sup>o</sup> **Résultats** : — création de la puissance maritime de l'Espagne ; — enrichissement rapide du Trésor royal ; — monopole des découvertes et du commerce, garanti par la ligne de démarcation, posée par Alexandre VI, à 100 lieues à l'ouest des Açores (4 mai 1493), transportée au traité de Tordésillas (7 juin 1494) à 270 lieues plus à l'ouest ; — excommunication lancée par le pape contre les envahisseurs de ces colonies.

III<sup>o</sup>

Continuateurs

1<sup>o</sup>

Amérique

australe

et

centrale

1<sup>o</sup> **Americ Vespuce** : — savant florentin, entré au service de l'Espagne (1490), il voyage à la *Guyane* (1499-1501). — Son nom est attribué dans la suite au *Nouv.-Monde*. **Améri-que**. — **Diaz de Salis** découvre le Yucatan (1508), *Ponce de Léon* la Floride (1512), le jour des Rameaux. — *Pâques fleuries* — d'où **Floride**. — *Nomez Balboa* franchit l'isthme de Panama et découvre la *Mer du Sud* ou **Océan Pacifique** (1513).

2<sup>o</sup> **Fernand Cortez** : — découvre, conquiert le **Mexique** ou *Nouvelle-Espagne* (1519-21) — trésors du roi *Montézuma* et de son successeur *Guatimozin* expédiés en Espagne, saisis en partie par des corsaires français. — *Pizarre*, *Atmagro* font la découverte du **Pérou**, — du **Chili** (1524-34), du fleuve des *Amazones* (1540).

3<sup>o</sup> **Magellan** : — Portugais au service de l'Espagne (1519-21) franchit le détroit de son nom (1520), le Pacifique et meurt aux Iles Philippines (1521). — **Sébastien Cano**, capitaine de son navire *la Victoire* ragagne l'Espagne par le cap de Bonne-Espérance (6 sept. 1522) : " premier voyage autour du monde " ; — anobli, il reçoit pour armoiries un globe avec la devise : *Primus circumdedisti me* : " le premier tu m'as contourné. "

4<sup>o</sup> **Résultats** : — vaste empire colonial de l'Espagne ; — Charles-Quint le divise en deux *vice-royautés* : **Mexique** et **Pérou**. — L'océan n'est plus une barrière, mais un lieu des Deux-Mondes ; — la puissance maritime des nations est créée ; — avec elle va naître la compétition coloniale, commerciale, économique...

2<sup>o</sup>

Amérique

septentrionale

1<sup>o</sup> **Stephano Gomez** : — autre Portugais qui sert en Espagne, a la mission de découvrir le passage boréal vers l'Asie. — Le 3 août 1521, départ de la *Corogne* (Galicie) : à Terre-Neuve, au cap de Sable, au fond de la baie Française, au cap Blanc et des *Bancs* (Shoals), atterrit à Cuba, regagne l'Espagne (1525).

2<sup>o</sup> **Traite des esclaves** : — la vue des Indiens qu'il a embarqués au cap Cod suggère l'idée de la traite des esclaves, laquelle se prolonge jusqu'à nos jours. — Mais les rois espagnols eurent dans la suite d'autres soucis et d'autres ressources.

III. — ANGLETERRE

I<sup>o</sup>

Promoteurs

1<sup>o</sup> **Henri VII (1484-1509)** : — souche des Tudors, prince cupide, habile à favoriser l'industrie, le commerce, la navigation, il termine la guerre des *Deux-Roses*, établit l'absolutisme royal, pacifie le royaume. — En 1493, il apprend la découverte du *Nouv.-Monde* : grand émoi à la Cour et dans les ports commerçants !

2<sup>o</sup> **Henri VIII (1509-47)** : — prince catholique, épouse (1501) la jeune veuve de son frère Arthur, *Catherine d'Aragon*, fille de Ferdinand le Catholique. — En 1527, il la répudie, sans avoir réussi à fléchir le Pape ; — il se fait alors proclamer par son Parlement " Chef suprême de l'Eglise anglicane " : — Il avait pourtant publié un écrit contre les erreurs de Luther et mérité ainsi du Pape le titre, resté fameux, de " Défenseur de la Foi ". — Excommunié, il devint un roi licencieux, horriblement féroce envers ses cinq femmes successives, d'un despotisme inouï envers son peuple : à sa mort, la flotte anglaise est forte de 50 bâtiments de guerre.

3<sup>o</sup> **Elisabeth (1550-1603)** : — seconde fille du précédent ; — reine étrange, qui réunit des qualités supérieures d'esprit et de caractère à un mélange de bassesses incroyables, femme d'une irritabile vanité, de frivoles prétentions à la beauté, d'une sanguinaire cruauté. — Elle fait organiser l'*Etablissement* de l'Eglise nationale, pronulguer les *39 articles*, décrétant ainsi le *Credo* par l'Etat civil ! — L'admiration est sans bornes pour la *Reine vierge* — non mariée — " la belle Vestale assise sur le trône d'Occident ! " — Long règne de prospérité maritime et commerciale : à son décès, 232 vaisseaux de guerre donnent à son pays le premier rang sur mer.

II°

Découvreur

1°

1er Voyage

(1497)

- 1o **Jean Cabot** : — Génois de naissance, naturalisé Vénitien (1476), s'installe à Londres (1484). — Il a voyagé par la Méditerranée en Orient, en Egypte. — Supplique au roi, qui lui accorde (5 mars 1496) des lettres patentes, "se réservant le cinquième du gain réalisé sur les profits de la navigation, faite à ses frais (à Cabot)".
- 2o **Premier voyage** : — le 2 mai 1497, départ de Bristol sur le *Mathieu* avec 18 hommes seulement ; — le 24 juin, il aperçoit la terre — *peut-être* le Cap-Breton qu'il nomme *Discovery*, y fait de l'eau et du bois. — Au retour, il touche aux îles *Saint-Pierre et Miquelon*. — Le 6 août, à Bristol : il n'a vu aucun sauvage dans la région découverte.
- 3o **Résultats** : — le 10 août, à la Cour il reçoit de Henri VII *dix livres* — environ \$600 — "pour avoir découvert une île à 700 lieues de l'Irlande". — L'opinion dans le pays monte à l'enthousiasme : l'on fait à Cabot une pension de 20 livres et il s'affuble d'un pourpoint et de bas de soie, avant un second départ.

2°

IIè Voyage

(1498)

- 1o **Nouvelles patentes** : — le 3 fév. 1498, le roi les accorde à Cabot et à ses trois fils, l'autorisant à prendre "six vaisseaux de l'Etat." — En guise de compensations présumées, il avance des sommes assez fortes à des personnages de l'expédition.
- 2o **Deuxième voyage** : — en mai, départ de Bristol : deux vaisseaux montés par 300 hommes ; — escale au Groenland ; — on atteint le détroit d'Hudson ; — on longe les sinosités du Labrador et l'on prend le détroit de Belle-Isle pour une bale. — Les sauvages n'ont rien à échanger que du poisson et des fourrures. — Le capitalne descend jusqu'aux échanerures de la Nouv.-E., de la Nouv.-Angl., et retourne en octobre.
- 3o **Résultats** : — le navigateur a les mains vides ; — froid accueil à la Cour ; — désappointement des marchands, des gentilshommes ; — fin de la fortune de Cabot : les peleries valaient alors moins que l'or du Pérou.

III°

Successieurs

de Cabot

- 1o **Nouveaux essais** : — en 1501, le roi octroie des lettres patentes à des marchands de Bristol : Rich. Warde, Th. Ashurst, John Thomas ; — les capitaines sont les Portugais Fr. Fernandez et J. Gonzalez. — Il les renouvelle dans la suite, 1502-04 : les résultats sont restés inconnus.
- 2o **Echec de Henri VIII** : — en 1527, le roi fait équiper le *Samson* et *Mary Guilford* au port de Plymouth, dans le dessein de trouver "le passage du nord". — Le premier bâtiment se perd dans les glaces ; le second dérive au sud de T.-N., perd son pilote italien, gagne les Antilles, et rentre en Angleterre. — Puis l'histoire des explorations se tait pendant 50 années !

IV°

Explorateurs

(1576-87)

- 1o **Walter Raleigh (1552-1618)** : — favori intime d'Elisabeth, élève du calviniste amiral de Coligny, il réveille (1576) les idées de conquête maritime. — **Humphrey Gilbert**, son frère de mère, stimule aussi l'opinion publique, en faveur de la découverte du passage en Chine par le pôle nord. — En 1578, tous deux reçoivent de l'amirauté des lettres patentes, "dans le dessein d'établir et de planter — en anglais *plantation* signifie alors *établissement de colons* — notre peuple en Amérique". — Durant cinq ans, les tentatives d'armement de navires échouent. — En 1583, Gilbert plante à Terr-Neuve le drapeau britannique, — sans souci des prétentions portugaises, — sans prendre *possession effective* du pays, la seule valable selon la théorie d'Elisabeth elle-même. — Bientôt son frère l'appelle au sud, en *Virginie*, ainsi dénommée en l'honneur de la *Reine vierge*. — En août 1583, Gilbert, hardi et imprudent, périt en plein océan à bord du petit *Squirrel*.
- 2o **Richard Grenville, Ralph Lane, John White** : — en 1585, tous trois secondent, avec bravoure et ténacité, les essais de *plantation* de sir Walter Raleigh. — Mais, en 1588, la guerre contre l'Espagne les contraint de se désister de l'entreprise. — Le projet de fonder en Virginie sera repris dans la suite, avec des vicissitudes diverses.
- 3o **Thomas Cavendish, Francis Drake** : — de 1577 à 1585, les deux hardis navigateurs doublent le cap Horn : — ils longent le littoral du Pacifique, alors *Mer du Sud*, jusqu'à la région où s'élève *San Francisco* : — ils nomment ce pays la *Nouvelle-Albion*. — Puis, franchissant l'Océan, ils reviennent par les Indes et le cap de Bonne-Espérance : — *Deuxième navigation* autour du globe. — Les navigateurs anglais, si l'on songe à

Frobisher et à Davis, se signalent par leur habileté, leur hardiesse et leur opiniâtreté, dans les expéditions au long cours.

Néanmoins le sieur de Monts et Champlain les vont devancer au siècle suivant.

IV. — FRANCE

*Précurs*

- 1<sup>o</sup> **Les marins de France** : — Normands, Bretons, Basques ne restent pas en arrière des concurrents, au début du seizième siècle. — L'histoire de la marine a raconté leur hardiesse dans les voyages et les entreprises au long cours. — Avant J. Cartier, leur effort s'est dirigé vers l'Amérique australe.
- 2<sup>o</sup> **Binot Paulmier de Gonneville** : — Honfleurais, il a voyagé à Lisbonne, vu les produits des Indes. — Il s'associe ses compatriotes Et. et Ant. Thiéry, Andrieu de La Marre, etc., qui équipent *l'Espoir* de 120 tonneaux. — Départ de Honfleur, après une communion générale de l'équipage (24 juin 1503) . . . ; retour, le 20 mai 1505, du Brésil. (V. Ch. de La Roncière, *Hist. de la mar fr.*, t. III, et "Tableaux syn", pages 9 et 10).
- 3<sup>o</sup> **Les Parmentier** : — Jean et Raoul, à Sumatra (Malaisie), envoyés par J. Ango (1529-30). — Colonie de St-Alexis, (Brésil).
- 4<sup>o</sup> **Les armateurs** : — ils organisent avec Ango à Dieppe une flotte de 30 bâtiments pour faire la course contre les Portugais, aux Açores. — Ils sont trahis par l'amiral de Chabot, qui s'est vendu à Jean III. (V. Fascic. I., Verrazzano et Cartier ; les successeurs.)



1870  
1871  
1872  
1873  
1874  
1875  
1876  
1877  
1878  
1879  
1880  
1881  
1882  
1883  
1884  
1885  
1886  
1887  
1888  
1889  
1890  
1891  
1892  
1893  
1894  
1895  
1896  
1897  
1898  
1899  
1900

# ACADIE

## PREMIERE PARTIE

### FONDATION, PERTE, RECOUVREMENT

(1603-1635)

#### CHAPITRE I

##### LE SIEUR DE MONTS : PREMIER GOUVERNEUR

1°  
L'Acadie,  
ses indigènes

- 1° **Origine du mot** : — incertaine ; orthographe variable : *la Cadie, Cady, Arcadie, Acadie*... — Etymologie vraisemblable du mot micmac "alगतig" *campement*, racine du mot *Arcadie* (Champlain), et *Acadie*. (V. P. Pacifique, *La Nouv.-Fr.*, Québec).
  - 2° **Géographie** : — le mot *Acadie* désigna d'abord le littoral qui s'étend de Canseau (Canso) au Cap Sable, à la baie Française (Fundy) ; — et plus tard les côtes du Maine en deça de Pentagouet. — Ses limites intérieures, laissées indécises, sont la cause de perpétuels litiges, même après 1713.
  - 3° **Aborigènes** : — 1. les **Micmacs** ou **iquois**, en N.-E., au N.-B., en Gaspésie : environ 3,500 âmes. — 2. Les **Etchemins** ou **Malécites**, situés entre le fleuve Saint-Jean et Pentagouet : environ 5,000. — 3. Les **Abénaquis**, répartis en sept tribus, fort nombreux entre Pentagouet et Kénébec. — La souche commune paraît être l'*algonquine*.
- 1° **Jean Sarcel de Prévert** : — Malouin qui visite le golfe du St-Laurent, les grèves acadiennes. — Au nord-est de la baie Française, il pense avoir découvert un gisement argentifère. — *les Mines*. — Le 20 sept. 1603, il débarque à Honfleur un groupe de Souriquois.
  - 2° **Antécédents** : — Pierre du Guast, sieur de Monts, né vers 1568, originaire du bourg *Le Gua*, — auj. ayant 1,600 âmes — et sieur de *Saint-Jean-de-Monts*, auj. ville de 4,764 hab. en Vendée ; — calviniste, ami de Henri IV, qui le fait nommer gouverneur de Honfleur, puis de

11°  
Compagnie  
du  
sieur de Monts  
(1603-04)

- Pons (Saintonge). — En 1600, il a accompagné Pierre Chauvin au golfe et à Tadoussac. — Le 8 nov. 1603, il obtient du roi une *commission*, qui le nomme " lieutenant général au pays de la Cadie, du 40° au 46°, pour peupler, cultiver, faire habiter les dites terres, etc., à condition d'y planter la foi catholique. . ." — En 1604, il est promu *vice-amiral* de la flotte expéditionnaire.
- 3o **Compagnie** : — elle se compose de négociants de Saint-Malo, de Rouen, de La Rochelle, de Saint-Jean-de-Luz ; — le 10 fév. 1604, versement du fonds social de 90,000 livres, la moitié étant souscrite par M. de Monts. — Dès le 18 déc. 1603, *concession* du privilège exclusif du trafic, pour dix *années*, avec diminution des droits d'entrée en France ; — le 5 janv. 1604, *lettres de jussion* au Parlement de Rouen, qui a refusé l'enregistrement du monopole.
- 4o **Départ du Havre** : — le 7 avril 1604, *deux* vaisseaux et *deux* pataches font voile sous les ordres de François Du Pont et de Charles de la Barbotière, capitaines au long cours. — Compagnons de M. de Monts et officiers à bord : Champlain, le baron de Poutrincourt, l'abbé Nicolas Aubry, un ministre calviniste, Orville, Champdoré, Beaumont, Fougeray, La Motte-Bourioli, 120 hommes de métier. — *Deux autres* bâtiments lèvent l'ancre à Saint-Malo, plus un *baleinier* à Saint-Jean-de-Luz, en vue du trafic et de la pêche au St-Laurent.
- 5o **Arrivée** : — le 8 mai, en rade de *La Hève* (The Have), nom d'une baie voisine du Havre (France). — Le 12, saisie, en vertu du monopole, du vaisseau de Pierre Fritot, contrebandier havrais surnommé *Rosignol* dans le port qui a gardé ce nom — auj. *Liverpool*. — Le 13, au *Por Mouton*, " ainsi appelé, écrit Champlain, d'un mouton qui se noie et est mangé de bonne guerre ". — A Canseau, Du Pont-Gravé capture (juin) 4 bateaux de pêcheurs basques.
- 1o **Première reconnaissance** : — le 3 juin, exploration en barque de Champlain et de Rolleau, secrétaire de M. de Monts, vers le sud : îles, cap *Fourchu* (Yarmouth), baie *Sainte Marie*, mines découvertes (?), port *Sainte-Marguerite* — auj. Sisibou, Weymouth. — Le 10 juin, on retourne à Mouton, d'où partent les vaisseaux : — entrée dans la baie qu'on appelle *Française*, le bassin ou *Port-Royal* — auj. Annapolis Basin, la baie des *Mines* — auj. Minas Bay (20 juin), la baie de *Chignectou* (Beaubassin) — auj. *Advocate Bay* ; — le 24 juin, à la " rivière du nord " qu'on nomme *Saint-Jean* en l'honneur du saint Précurseur.
- 2o **Établissement à Sainte-Croix** : — catobage jusqu'à la baie *Pasamaquoddy*, à l'embouchure de la riv. *Scoudic*, appelé désormais *Sainte-Croix*, à cause du croisement de deux ruisseaux qui s'y déversent. Choix d'une île située tout proche, nommée aussi *Sainte-Croix* (en ang. *Saint Croix* !) : — établissement du logis principal, de 3 bastions protecteurs, de dépendances, d'une maison commune aux ouvriers. — Le 31 août, départ du baron de Pontrincourt qui va quérir en France

III°  
Etablissement  
à l'île  
Sainte-Croix  
(1604-05)

colons et provisions ; mais l s'est auparavant assuré d'un site dans la baie du Port-Royal.

3o **Deuxième reconnaissance** : — pendant que M. de Monts continue l'établissement, Champlain (2 sept.) avec deux guides indigènes et 12 marins côtoie le littoral : — *Iles rangées*, parce qu'elles forment comme les anneaux d'une chaîne, *Pemetig* ou île des *Monts-Déserts*, qui dresse au ciel ses huit inamelons arides, *Pentagouet* (en angl. *Penobscot*), fleuve qu'il remonte de 25 lieues — à *Bangor, Me.* — Alliance avec les doux Abénaquis ; — puis, à *Bédabédec*, à l'île *Monhagan* (20 sept.) : le 2 oct., retour à Ste-Croix.

4o **Premier hiver** : — saison prématurée, rigoureuse ; point d'eau douce dans l'île. — Le *scorbut* enlève 35 hommes, en conduit 20 autres aux portes de la mort, laisse 30 artisans seuls valides. — Au printemps, santé et abondance : — le 15 juin 1605, on salue le vaisseau du capitaine Du Pont-Gravé.

5o **Troisième excursion au sud** : — à la recherche d'un site plus salubre, M. de Monts, Champlain, quelques gentilshommes, 20 matelots montent deux barques. — Le 18 juin, au pays des Armouchiquois ; — le 5 juillet, à Kénébec ; — le 8, à *Casco*, sans toucher terre à la belle rade où sera Portland, à *Saco* ou Chouacouet, au cap des Marsouins (*Ann*) ; — le 16, à Salem, Boston, Plymouth, au cap Blanc (*Cod*), *Malebarre* ou dangereux banc de sable, à Nauset. — Le 25, retour après divers incidents à Sainte-Croix (5 août).

IV°  
Fondation  
de  
Port-Royal  
(1605-06)

1o **Choix du site** : — nouveaux secours de France, l'été : déménagement de Sainte-Croix. — Champlain fait choix du bassin de Port-Royal, comme bientôt du rocher de Québec ; — l'habitation est fixée, non sur l'emplacement actuel d'*Annapolis*, mais à l'embouchure de l'*Equille* (*Annap. River*), sur la rive nord, où est sise auj. *Lower-Granville*.

2o **Habitation** : — elle comprend la résidence du lieutenant, la demeure des artisans, four, forge, magasins, bastions et plates-formes ; grande croix plantée en face de la forêt ; canons, munitions (août-nov. 1605). Rentrée en France de M. de Monts, qui confie l'intérim à Du Pont-Gravé, la poursuite des découvertes à Champlain, aidés par 45 hommes.

3o **Hivernage** : — réapparition du scorbut ou "mal de terre" : 12 hommes succombent, 5 en danger de mort. — Le 16 mars 1606, projet d'exploration en Floride : mais ressources et bras vigoureux font défaut : — l'été s'avance, et rien n'arrive de France.

4o **Ravitaillement** : — en nov. 1605, M. de Monts apporte à la Cour : élan, cerf, écrevisse monstrueuse, oiseau-mouche, geai, merle bleu, canot d'écorce ; — ces échantillons excitent l'admiration : hommes et provisions sont accordés. — Le 17 juillet 1606, le *Jonas* aborde à Canseau ; le 27, il débarque à Port-Royal 50 hommes et les approvisionnements. — Départ de Du Pont, remplacé par Poutrincourt.

## CHAPITRE II

### LE BARON DE POUTRINCOURT : DEUXIÈME GOUVERNEUR

(1607-14)

I°  
Jean de  
Biencourt  
baron  
de  
Poutrincourt  
(1606-07)

- 1o **Famille** : — elle remonte aux Croisades (1090) ; — **Jean de Biencourt** sieur de Poutrincourt (1557-1615), sert le parti de la Ligue (1587-89), se déclare pour le roi (1595), qui le crée chevalier, gentilhomme de sa chambre, mestre de camp de six compagnies ; il épouse (1590) *Claudine Pagot*, qui lui donne sept enfants. — Ami du sieur de Monts, il passe en Acadie sur son conseil et dans l'espoir d'y établir sa famille.
- 2o **Successeur du sieur de Monts** : — en sept. 1604, il s'assure un fief sur la baie de Port-Royal ; — en 1606, il ravitaille ce poste, où il aborde le 27 juillet, avec *Marc Lescarbot*, son panégyriste, et avec *Louis Hébert*, apothicaire parisien. — Il augmente les constructions et fait ensemençer les terres défrichées. — Le privilège du lieutenant général, menacé de suppression, il va recueillir sa succession.
- 3o **Quatrième excursion** : de **Port-Royal à Nantucket**. — En 1606 Champlain propose une reconnaissance, à partir de *Malebarre*, terminus du dernier voyage : le baron s'y oppose. — On refait donc le trajet précédent par *Saco*, *Beauport* (*Gloucester*, Mass.), où les Indiens cultivent (5 au 20 sept. 1606), — cap *Saint-Louis* (*Brandt Point*), *Port-aux-Huitres* (*Barnstable Harbour*), *Nauset* (*Chatam*), où l'on s'arrête 15 jours, — faune et flore — , *plantation de croix* — massacre de 4 marins (15 octobre), *Port Fortuné*, *Ile Soupconneuse* (9 *Martha's Vineyard*), *rivière Champlain*, vers le 37°, 31', 18", — retour au Port-Royal (23 octobre).
- 4o **Hivernage** . — “ hiver assez doux que nous passâmes joyeusement ” (*Lescarbot*). — *Sept victimes* du scorbut ; une dizaine d'hommes sauvés par le chirurgien *Etienne*. — Champlain aplanit un promenoir de mille pas, le long du ruisseau *la Truitière*. — *Ordre du Bon Temps*, imaginé par *Lescarbot*. — Aménités du chef **Membertou**, naturel doux des indigènes.
- 5o **Rappel en France** : — le 24 mai 1607, arrivée de *Chevalier*, jeune Malouin. — Le sieur de Monts annonce par lettre la révocation de son privilège et rappelle le personnel en France. — Le baron et Champlain visitent encore une fois le fond de la baie Française ; — le premier est tiré d'une impasse par les marins au *Cap de Poutrincourt* ou *Fourchu* (*Cape Split*). — Au nord de ce cap, on découvre une *vieille croix*, couverte de mousse. — Le 3 juillet, départ de Port-Royal, dont *Membertou* se constitue le fidèle gardien ; — départ de *Canseau*, le 3 sept., — escale à *Roscoff* (*Basse-Bretagne*) et arrivée à *Saint-Malo*, le 3 oct. 1607.

II°  
Confirmation  
de la  
lieutenance  
(1607-10)

1o **Concession royale** : — à Paris, le baron présente à Henri IV " cinq outardes, froment, orge, avoine de sa seigneurie." — Il obtient du roi la confirmation de sa lieutenance, l'exploitation de son fief à ses propres frais : — mais le roi lui signifie qu'il devra emmener des *Jésuites* au travail d'évangélisation des sauvages ; — parcimonie et désintéressement de Henri IV (1607).

2o **Nouvelle Société** : — durant trois ans, M. de Biencourt tente en vain à la Cour et dans les ports de commerce, de trouver des commanditaires. — Enfin il reçoit, à Dieppe, l'appui de *Thomas Robin*, sieur de Coulogne et fils du gouverneur *Sicoine*. — Le 25 février 1610, les chargements du bâtiment sont effectués, et l'on met à la voile.

3o **Retour à Port-Royal** : — le baron emmène son associé, ses fils *Charles de Biencourt* et *Jacques de Salazar*, Belot de Montfort, M. de Jouy, le sieur *Claude* et son fils *Charles de La Tour*, l'abbé *Fléché*, un groupe d'artisans. — A l'arrivée, joie et surprise ! le Sagamo *Membertou* a veillé sur les bâtiments, préservé tout le mobilier intact. — *Charles de Biencourt* instruit à la hâte le chef et sa famille. — Le 24 juin 1610, l'abbé baptise les 21 néophytes, leur attribuant le nom des personnages de la Cour, — compensation de l'absence des *Jésuites*. — Le 28 juillet, départ de *Robin* et de *Ch. de Biencourt* pour quérir des colons et des provisions. — Le baron qui les suit dans une barque se voit entraîné en haute mer, où il erre pendant six semaines ; il rentre épuisé dans son habitation.

4o **Hivernage** : — la colonie escompte le retour du vaisseau pour Noël (1610.) — M. de *Poutrincourt* se montre prodigue envers les Indiens ; — il faut bientôt rationner tout le monde. — Le 22 mai, on signale le *Jonas*.

III°  
Embarras  
du  
Baron  
(1610-11)

1o **Nouvelles de France** : — le baron apprend que le roi a été assassiné (14 mai 1610) ; — que la reine s'est réjouie du baptême des *Micmacs* ; — qu'elle rappelle l'ordre du feu roi au sujet des *Jésuites*. — Deux associés calvinistes, les Dieppois *Dujardin* et *Duquesne*, se sont refusés à leur embarquement.

2o **Madame de Guercheville** : — la marquise leur a remboursé 4,000 livres pour la cargaison ; — elle a remis son contrat d'association avec *Robin* et *Biencourt* aux mains des Pères *Pierre Biard* et *Ennemonde Massé* (20 janvier 1611) ; — le 26, départ de la *Grâce-de-Dieu* qui, arrêté quatre mois par les banquises, n'aborde que le 22 mai à Port-Royal.

3o **Menace de famine** : — d'abord grande joie ; puis, les provisions, diminuées par la longue traversée, " ne sont qu'une goutte d'eau pour un homme altéré " (*Biard*). — Il y a là 36 arrivés, 23 colons, la famille *Membertou*, un groupe de parcsseux Indiens. — " Les Français sont presque tous gens de marine, insensibles aux sentiments de leur âme, n'ayant aucune marque de religion, sinon leurs jurements et reniements." (*Biard*).

4o **Énergie du baron** : — pour ne pas périr, il disperse ses hommes et

les indolents sauvages ; — le chasse, a pêche, les échanges de pelletteries garantiront le salaire des artisans. — Son fils et le P. Biard luttent les grèves pour rançonner les bâtiments pêcheurs : trois leur viennent en aide ; — “ un autre de La Rochelle nous paya en barils de pains moisis ”. — Le 25 juillet, le baron monte la *Grâce-de-Dieu*, de 60 tonnes seulement ; — il laisse 22 hommes et ses pleins pouvoirs à son fils et vogue vers la France.

IV°  
Intérim  
de  
Ch. de Biencourt  
(1611-13)

1o **Indifférence générale** : — à Paris, règnent le désarroi, le gaspillage, le favoritisme de la Régente envers les *Concini* ; — mécontentement des princes et des grands. — La mer et la Nouv.-Fr. sont ouvertes aux trafiquants du royaume. — Le baron n'a rien d'attirant à produire sinon ses fourrures. — Devant l'insuccès, il frappe à la porte de Madame de Guercheville, Antoinette de Pons.

2o **Combinaison nouvelle** : — âmes catholiques, aptes à s'entendre pour Dieu et la France : — la marquise consent “ à donner 1,000 écus pour la cargaison d'un bâtiment, avec partage des profits. ” — Le baron accepte, en réservant Port-Royal : — départ, arrêté pour le 3 décembre 1611. — Voulant mieux, le baron reste en France et confie ses intérêts à bord à **Simon Imbert**, — la marquise, au Frère jésuite **Gilbert du Thet**, coadjuteur.

3o **Mésintelligence regrettable** : — le 23 janv. 1612, le vaisseau aborde à Port-Royal. — En sept. 1611, dissension entre M. de Biencourt et le P. Biard relative à la maladie, au décès, à l'inhumation de Memberton — Fâcheux démêlé entre lui et les Malouins, *Merveille* et *Robert D. Pont-Gravé*, en amont de la rivière St-Jean : le P. Biard empêche l'effusion du sang. — Au débarquement, le Fr. Gilbert dénonce les malversations de Simon. — Le 25 juin 1612, le lieutenant rompt avec les Jésuites ; ceux-ci néanmoins lui cèdent, à l'approche de l'hiver, 100 barils de froment sur 14. — On hiverne dans la misère, sans nul ravitaillement. — Au printemps de 1613, Ch. de Biencourt voit partir les missionnaires pour *Saint-Sauveur* des Monts-Déserts ; et son père ne revient qu'en 1614.

1o **Organisation** : — l'été de 1612, le Fr. Gilbert est rentré en France ; il informe Antoinette de Pons des incidents sur mer et à Port-Royal. — La marquise obtient de la Régente la cession d'un territoire, large d'un degré, au sud de la baie Française, en faveur des missions des Jésuites. — *La Fleur-de-Mai* est frétée, confiée au sieur de *La Saussay* et du capitaine *Fleury* ; — 48 personnes s'embarquent, le 12 mars 1613 avec le P. Quentin et le Fr. Gilbert.

2o **Essai de fondation : Saint-Sauveur** : — vers la fin de mai 1613 le bâtiment touche à Port-Royal, y prend les Pères Biard et Massé et cingle vers le sud, accoste à l'île des Monts-Déserts. — Depuis vingt jours environ, les artisans travaillent à l'installation de *Saint-Sauveur*

V°  
Fondation  
de  
St-Sauveur  
(1613)  
Argall

— le 21 juin, visite des missionnaires aux Indiens du continent : l'avenir leur paraît souriant...

3o **Attaque du pirate Argall** : — “ Jeune homme aux passions brutales et à l'humeur violente ” (Baneroff), Samuel Argall, né au pays de Galles, ravisseur d'une princesse indigène, nommée *Pocahontas*, en Virginie, tombe soudain sur la *Fleur-de-Mai* avec son navire armé de 14 canons. — Il s'en empare : mort du Fr. Gilbert, noyade de *Le Moyne* et de *Neveu*, pillage des effets, vol des lettres patentes de La Saussaye absent ; — mise en mer, au gré des flots, d'une barque montée par le P. Massé et 15 Français, leur miraculeux trajet à Port-Mouton et retour en France sur les bateaux pêcheurs. — Exode des autres captifs à *Jamestown* (Virginie). — Là éclate la haine féroce du gouverneur *Thomas Dale*, — pourtant ancien pensionnaire de Henri IV de France ; — Il veut pendre tous les Français, quand Argall lui exhibe la commission de La Saussaye qu'il a dérobée. — Délibération du Conseil colonial, qui décrète la destruction de Port-Royal : la force primait le droit. (V. *Relat. des Jés.* t. I, 1611-13 ; P.-C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-France*, t. I).

4o **Pillage du Port-Royal** : — en octobre 1613, Argall remet à la voile avec trois vaisseaux, emmenant à bord de la *Fleur-de-Mai*, Fleury, les Pères Biard et Quentin, quatre Français. — A *Saint-Sauveur*, tout est mis à feu, même la croix encore debout ; — à *Sainte-Croix*, mêmes ruines. — Il exige du P. Biard d'indiquer la route de Port-Royal : refus énergique du Religieux ; — rencontre d'un sagamo en pirogue qui l'y conduit. — La place est déserte : tout est pillé, “ jusqu'aux serrures et aux clous ”. — Les colons accourent des champs, aperçoivent le P. Biard, le regardent comme traître, réclament sa mort, l'accusent par écrit d'être un *Espagnol* criminel et fugitif ! — Argall lui réserve la corde en Virginie : mais au retour, le 9 novembre, la *Fleur-de-Mai* est jetée par la tempête sur les Açores et gagne de là un port anglais. — L'œuvre sauvage du pirate est celle “ d'un coquin ” (Parkman).

CHAPITRE III

CHARLES DE BIENCOURT : TROISIÈME GOUVERNEUR

(1614-24)

1o **Ravitaillement de Port-Royal** : — le baron de Poutrineourt, qui ignore ces tristes événements, réussit à s'associer des marchands de La Rochelle. — Sur un vaisseau de 70 tonnes il appareille, le 31 déc. 1613. — Le 27 mai seulement, il accoste à Port-Royal ; sans se laisser

I°  
**Mort de**  
**Poutrincourt**  
(1615)

abattre, il travaille à relever les ruines de sa seigneurie. — Mais il y manque de tout : munitions, animaux domestiques, provisions...  
2o **Derniers efforts du baron** : — infatigable, il reprend la mer, le 18 juillet 1614, avec Louis Hébert, qui allait s'attacher à Champlain. — Débarqué en France, il se rend en Suisse dans l'intérêt de son entreprise. — Hélas ! la guerre civile des princes sévit alors : la Régente réclame ses services, et Concini le nomme gouverneur du château de Méry-sur-Seine — commune actuelle de 1,290 âmes (Aube). — En défendant cette place contre les troupes du prince de Conti, il périt (4 ou 5 déc. 1615). — La *croix de Poutrincourt*, érigée en sa mémoire (B. Sulte). — L'Acadie perd dans sa personne un ardent promoteur de sa gloire et de son avenir.

II°  
**Insuccès**  
(1618)

1o **Fief de Port-Royal** : — Charles de Biencourt, qui reçut le titre de *ricier-amiral* à bord du vaisseau *la Grâce-de-Dieu* (1611), devint l'héritier de la seigneurie ; — il était jeune, environ 19 ans, inexpérimenté, sans crédit. — Argall a tout brûlé, excepté le moulin en amont de l'Équille et quelques granges. — Le jeune seigneur se livre au trafic des pelleteries, à la culture, aux échanges avec les navires marchands des Rochelais et des Basques, exclus du Saint-Laurent par le monopole du *vice-roi*, prince de Condé. — **Robert Du Pontgravé** continue avec ses Malouins son commerce à la rivière St-Jean ; en 1616, le trafic monte à 25,000 livres de fourrures ; l'année suivante, même succès commercial. (V. H. Biggar, *The Early Trad. Co.*)

2o **Insuccès du seigneur** : — en 1618, M. de Biencourt — les Anglais l'appellent *Saint-Just*, du nom de la baronnie patrimoniale, en Seine-et-Marne, — écrit une touchante lettre aux échevins de Paris : — “ Le nom français, dit-il, s'évanouit d'ici, si l'on n'y donne ordre de bonne heure ; les Anglais ont pris, cet été, un navire de Dieppe... ; il faudrait un ou deux navires allant et venant en ce pays.” — Le Conseil de Paris envoie aussitôt une circulaire aux “ bonnes villes”, émettant le projet de fonder une *Cie générale* de colonisation. — Mais les ports commerçants du royaume n'aspirent qu'à la *liberté du trafic* en Acadie : cause évidente de l'échec des appels de M. de Biencourt.

III°  
**Mort de**  
**M. de Biencourt**  
(1624)

1o **Envahissement** : — en 1619, les Rochelais et les Malouins continuent leurs échanges lucratifs : loin de seconder le seigneur de Port-Royal, ils diminuent ses ressources. — La Cour de France, livrée aux compétitions, armée contre les Calvinistes rebelles, sans ministre entreprenant, se désintéresse comme forcément de sa colonie ; — la Cour d'Angleterre la convoite avec ses richesses : les *Pilgrim Fathers* débarquent à Plymouth (1620), et Jacques Ier met la main sur l'Acadie (1621), limitant de tous côtés le champ d'action de l'élément français.

2o **Disparition du seigneur** : — jusqu'en 1624, il végète dans son domaine. — Il meurt la même année, au témoignage de Ch. de La Tour et de Ch. de Menou, laissant au premier son fief, son titre, ses

droits.—La malheureuse Acadie est réservée à d'interminables épreuves!  
— Elle n'a ni un Champlain, ni une Cie de Marchands : elle végète sans attirer l'intérêt d'un vice-roi comme le Canada, attendant les sympathies de Richelieu.

#### CHAPITRE IV

CHARLES DE LA TOUR : QUATRIÈME GOUVERNEUR

(1624-41)

- 1<sup>o</sup> **William Alexander (1567?-1640)** :— poète, chevalier, secrétaire d'État en Écosse, lord de Tullibody, vicomte de Sterling, essaie de coloniser l'Acadie. — Le 5 août 1621, Jacques Ier, homme *sans scrupule*, son ami et compatriote, lui octroie une commission, qui est transformée en charte, le 21 septembre :— le chevalier reçoit la presque île de Gaspé, le N.-B. actuel et la *Nova-Scotia* ou N.-E. — Quelques jours après, concession au seigneur écossais, *Robert Gordon de Lochinvar*, des îles du Cap-Breton et de St-Jean, pour y fonder la baronnie de *Galloway*. — En 1622 et en 1623, sir William expédie deux vaisseaux : il y perd 6,000 livres sans résultat. — En 1625, il lance une brochure, intitulée *Encouragement aux colonies*. . . “ Né poète, il voulut se faire roi ”, a dit de lui sir Thomas Urquhart (1774).
- 2<sup>o</sup> **Les dix baronnies** :— de 1611 à 1622, Jacques Ier a transplanté au comté d'*Ulster* (Irlande) 200 familles écossaises protestantes. — Les propriétaires des terres sont déclarés *baronnets* — titre intermédiaire entre la haute noblesse (*lordship*) et la petite noblesse (*gentry*) — moyennant une redevance au Trésor royal (235,000 livres sterl.) — Alexander imite ce bel exemple en N.-E. : il crée *dix baronnies*, chacune de 3 milles de front sur 10 de profondeur, à condition de lever *six colons* et de verser 3,000 marks. — Il ne se présente que 8 acquéreurs, en novembre 1625. — Les Anglais étaient-ils plus disposés à s'expatrier que les Français, à cette époque ?
- 3<sup>o</sup> **Tentatives de colonisation** :— le 12 juillet 1625, **Charles Ier** octroie à sir William une *nouvelle charte*, laquelle étend son domaine jusqu'au Massachusetts. — En mars 1626, il supprime le versement au Trésor et fait appel pressant à la *gentry* d'Écosse. — En 1627, deux vaisseaux sont équipés à Dumbarton ; — mais ils ne prennent la mer qu'au printemps de 1628, emmenant 70 colons au bassin de Port-Royal. — On commença l'érection du *Scott's Fort* ou *Char' Fort* sur l'emplacement de l'habitation du sieur de Monts, 5 milles plus bas que le site d'Annapolis actuel. — Témoin des prises de David Kirke, en octobre

1<sup>o</sup>  
**Sir Alexander**  
en  
*Nouv.-Ecosse*  
(1621-29)

1628, sir Alexander réalise la fondation de la *Compagnie anglo-écossaise du commerce du St-Laurent*. — Le 4 février 1629, elle se voit dotée du monopole, avec mandat de saisir tout bâtiment français et de ruiner les postes de traite en N.-Fr.

4o **James Stewart Ochiltrie** : — au printemps de 1629, deux flottes sont équipées par la Compagnie : l'une se rend à Québec sous les ordres de David Kirke, l'autre à Port-Royal sous le commandement du fils de sir William, le jeune William Alexander. — Celui-ci débarque en passant au Cap-Breton son compatriote lord Ochiltrie, quatrième lord du nom, avec 50 colons : il s'établit au *Port-aux-Baleines* et s'y ravitaille aux frais des *Terrencouers* français, qu'il capture ou rançonne. — Durant l'hiver, 30 hommes meurent au *Scott's Fort*. — Les rois d'Angleterre s'arrogent l'Acadie, sans égard aux lettres patentes du " prince chrétien " au sieur de Mouts !

1o **Les La Tour** : — " Claude Turgis ou Turgis — et son fils Charles — natif du faubourg St-Germain-des-Prés à Paris, maçon de son métier ", de la paroisse Saint-Etienne-du-Mout, près de la tour St-Jacques, sont mêlés aux Indiens. — Le 25 juillet 1627, *requête* de Charles à Richelieu pour implorer des secours et une *commissiom* " telle que Sa Grandeur jugera nécessaire ". — Claude la porte en France, quand (1628) au retour il est fait prisonnier en mer par les Kirke, mené à Londres, où il aurait épousé une suivante de la reine Henriette ; — en avril 1629, retour sur les bâtiments d'Alexander fils, débarqué au cap Sable, il teute son fils en faveur des Anglais. — Cette légende de N. Deuys est annulée par un document authentique : — " 23 juillet 1629, *Articles d'accord* entre W. Alexander et le chevalier Claude de St-Etienne, et Charles son fils. . ." (V. Rapp. des Arch., Ottawa, 1912).

2o **Revanche française** : — le 8 sept. 1629, le capit. Daniel, de Dieppe, frère de l'héroïque Jésuite, engagé par les Cent Associés, résout avec quatre navires de réduire le fort *Ochiltrie*. — Il aborde au Cap-Breton, s'en empare, fait sa garnison prisonnière, le démolit, en transporte les matériaux au *Grand Cibou* ; — il y laisse 40 hommes avec le P. Vi-mont, S. J., et enmène en France 60 prisonniers écossais (5 nov. 1629).

3o **Les Cent Associés en Acadie** : — avertis par Daniel, les directeurs s'empressent d'envoyer le Basque *Marot* au secours de l'Acadie, proie convoitée des Anglais. — Artisans et ouvriers, pris à bord, travaillent à ériger deux forts : l'un à la riv. St-Jean, l'autre, le fort *St-Louis*, au cap de Sable. (V. La Roucière, *Hist. de la Mar. fr.*, t. IV).

4o **Richelieu et l'Acadie** : — la colonie était enlacée sous la domination anglaise à Port-Royal ou Scotch Fort. — En 1630, on songea à briser ses liens : le chevalier de *Montigny*, amiral d'une flotte de six vaisseaux, en reçoit l'ordre (13 avril 1630) ; — tandis que l'amiral de Razilly est averti de le secourir. — Mais d'autres raisons diplomatiques retiennent le bras du cardinal : il attend et tempore jusqu'en 1632, époque où il exige la restitution de la Nouvelle-France.

11°

**Les La Tour**

(1627-32)

CHAPITRE V

ISAAC DE RAZILLY : CINQUIÈME GOUVERNEUR

(1632-35)

**1<sup>o</sup> Famille** : — ancienne et noble famille, qui tire son nom de la terre et du château de *Razilly*, près de Chinon (Touraine). — *François*, chevalier de l'Ordre royal, maître d'hôtel et premier conseiller de Louise de Vaudémont, épouse de Henri III, eut de Catherine de Valliers huit enfants : François, Gabriel, Jean, Isaac, Renée, Marie, Louise. — Les branches actuelles de la Nièvre et de la Mayenne survivent par d'illustres descendants.

**2<sup>o</sup> Carrière** : — né au château d'Oiseaumelle (1587), reçu chevalier de Malte (6 janv. 1605), promu commandeur de l'Isle-Bouchard (Touraine) (21 oct. 1621), capitaine de la marine et chef d'escadre (17 fév. 1624). — Le 20 avril 1632, il est nommé par Richelieu *lieut.-général* de la Nouv.-Fr., honneur qu'il décline (lettre du 10 mai), en demandant de servir sous Champlain, simple capitaine de vaisseau, " parce qu'il est, dit-il, plus compétent en affaires coloniales."

**3<sup>o</sup> Campagnes du marin** : — il s'est distingué dans cinq voyages de conquête au Maroc (1619-31), dans la guerre contre les Huguenots de la Rochelle : — le 1er oct. 1621, il commande 13 vaisseaux au siège de St-Martin (Ile de Ré) et s'empare de 30 bâtiments alliés ; — le 16 oct. 1625, à bord du *Saint-Louis*, vaisseau amiral, il commande l'abordage de la *Vierge*, récemment capturée par les rebelles, quand un matelot met le feu aux poudres : la *Vierge* saute avec les 4 navires de l'amiral et environ 700 cadavres échouent à la côte ; — Razilly y perd un œil, est couvert de blessures : — mais il a ruiné la flotte rochelaise.

**4<sup>o</sup> Mémoire à Richelieu** : — le cardinal sollicite ses conseils et son expérience de 23 ans ; — il reçoit un *Mémoire* (26 nov. 1626), qui est un superbe programme naval : " Il y a, dit-il, des personnes de qualité pour qui la navigation n'apparaît pas nécessaire à la France — laquelle peut se suffire. . . ; quiconque est maître de la mer a un grand pouvoir sur la terre. . . Voyez l'Espagne, Malte, Tunis, Alger, le Maroc, l'Angleterre ! . . . Nous avons tout pour une marine nationale : ports, forêts, blé et vin pour l'étranger, matelots incomparables. . . Et nous achetons nos vaisseaux en Hollande ! Et nos 200,000 marins servent l'étranger ! Ceux qui ont gouverné l'État se sont moqués de la navigation. — Que faire ? Permettre à la noblesse de commercer sans déroger aucunement, anoblir les armateurs, amener roi et reine, princes, ducs, maréchaux, villes du royaume, à fournir des vaisseaux en les appelant de leur nom, armer les ports et leurs bâtiments, etc. — Il faut borner l'Anglais en Amérique au 36° de latitude, fonder une Compagnie à un seul directeur, transporter 4,000 colons en Nouv.-Fr. . ." — Richelieu tentera l'essai d'exécution de ce programme.

1°

Isaac de

Razilly

(1587-1625)

1°

Sa carrière

2°  
Etablissement  
à  
La Hève  
(1632)

1o **Recouvrance de l'Acadie** : — la traité de Saint-Germain (29 mars 1632) amène la juste restitution de l'Acadie, du Cap-Breton, du Canada. — Dès le 27, acte notarié passé entre Richelieu et M. de Razilly, statuant les conditions de la reprise de possession. — Le 4 juillet 1631, lettre de Charles Ier pour la remise de Port-Royal et le rappel de ses sujets ; — lettre de sir Alexander à son fils et au capitaine Forster. — Le 12 mai 1632, *commission* du roi de France " pour que les places de Québec, Port-Royal, Cap-Breton, prises depuis le traité de paix (24 avril 1629), soient rendues."

2o **Arrivée des Français** : — le 27 mars 1632, Richelieu cède au commandeur l'*Espérance* et deux navires, montés par 300 hommes de la Touraine et de la Bretagne : départ, le 4 juillet, d'Auray. — Le 8 sept., débarquement à *La Hève*, où M. de Razilly fait construire le fort de *Sainte-Marie-de-Grâce*. — Au nom des Cent Associés, il reprend possession de Port-Royal et des autres postes. — Il déloge les Anglais de Pentagouet, grâce aux marins de Ch. de Menou ; puis il signifie au gouv. de Boston de ne plus franchir les Monts-Déserts ; à Pentagouet, la garnison de 22 hommes résiste à deux bâtiments de guerre et à 200 Anglais, commandés par Th. Willet.

3o **La Hève et les censives** : — M. de Razilly veut commander les rives de l'Océan : il se désintéresse des anciens compagnons de M. de Biencourt. — A gauche de l'entrée de *La Hève*, *Ile-aux-Framboises*, à droite le *Cap Doré*, au fond rivière navigable à six lieues en amont ; sur la pointe, il érige le fort *Sainte-Marie*, qui est son manoir. — M. de Menou divise les terres en fermes de 100 arpents et distribue les bestiaux aux familles. — Au printemps (1633), défrichements, semailles. — Tel est le berceau des braves Acadiens !

3°  
Ses desseins  
(1633-34)

1o **La Nouvelle-Guyenne** : — M. de Razilly songe à faire de l'Acadie une *Nouvelle-Guyenne*, analogue à celle de France, ayant avec elle " même élévation que Bordeaux et Toulouse". — " Le sol, écrit-il, est riche à la surface et au-dessous, la mer abonde en poissons qu'on exporte au midi de la France."

2o **Desseins d'agrandissement** : — le 15 juillet 1634, il écrit à Richelieu que " le fort est muni de 25 canons en batterie, pour défendre la croix et les lis " ; — qu'il demande à Sa Majesté de verser 60,000 écus, afin d'employer *cinq navires*, deux pour le trafic, trois pour la pêche des morues, transport en France et retour d'effets européens. — La seconde année, *huit navires* ; puis, *douze*. — Il conclut : ainsi sont assurés le peuplement, le commerce, l'épargne des finances de l'État, la sécurité contre les pirates...

3o **Appel à Malte** : — dignitaire lui-même de l'Ordre militaire et marin, il le convie à coopérer à son œuvre : à savoir la possession d'un bon fief, d'un bon port sur l'Océan, la formation à la marine des jeunes chevaliers. — Aussi écrit-il au *Grand Maître* de l'Ordre, **Antonio de Paulo**, lui proposant de fonder un *prieuré* à *La Hève* ou à *Chibouctou*

(Halifax), sollicitant l'autorisation, comme Religieux, de tester à cette fin. — Le 20 fév. 1636, réponse du rejet de l'une et l'autre proposition, parce que le Conseil de l'Ordre vient d'engager 200,000 liv. aux fortifications de Malte : fâcheuse combinaison et pour l'Ordre et pour l'Acadie !

1<sup>o</sup> **Coopération de Richelieu** : — le 19 mai 1632, les Cent Associés ont concédé au commandeur l'île de Stc-Croix et les régions voisines, soit 12 lieues de front sur 20 de profondeur ; — le 15 janv. 1634, ils y ajoutent le Port-Royal et les terres adjacentes, comme *fief mourant* de Québec. — Le 25 janv. 1635, Richelieu s'engage à verser 17,000 liv., *Jean Le Grand*, président de la Cour des Comptes (Bourgogne), 17,000 autres, *Louis Motin*, contrôleur du grenier à sel en Charolais, 3,000 : — tandis que Razilly, son frère *Claude* et *Jean Condonnier*, bourgeois parisien, ont inauguré l'œuvre de fondation avec 50,000 livres, " sans en avoir retiré aucun profit ".

2<sup>o</sup> **Collaborateurs** : — en 1631, les Cent Associés ont accordé une *lieutenance générale*, de bonne foi, à Charles de La Tour, sur les régions non réservées au commandeur : cette concession créait une compétition jalouse et ombrageuse : Richelieu semblait reconnaître les droits successoriaux de l'ami de M. de Biencourt. — L'ami de M. de Razilly, *Charles de Menou*, secondait son activité de ses talents, de son dévouement. — Le Tourangeau, *Nicolas Denys*, et son frère *Denys de Vitray*, se livrent à l'exploitation des chantiers de bois et à la pêche sédentaire.

3<sup>o</sup> **Fin du commandeur** : — l'avenir paraît assuré du plus éclatant succès. — Soudain (nov. 1635) M. de Razilly, âgé de 49 ans, succombe à La Hève, — un mois, avant Champlain à Québec : tombent avec lui projets, espérances, colonisation, développements de l'œuvre organisée. — " Monsieur le commandeur, a écrit Champlain, a toutes les qualités d'un bon et parfait capitaine de mer, prudent, sage, laborieux, poussé d'un saint désir d'accroître la gloire de Dieu, de porter son courage au pays de la Nouv.-France pour y arborer l'étendard de Jésus-Christ et y faire fleurir les lis ". — Fin prématurée, désastreuse pour l'Acadie. (V. La Roncière, Biggar, Rochemonteix).

4<sup>o</sup>

Sa fin

(1635)

## CHAPITRE VI

### LES MISSIONNAIRES

1<sup>o</sup> **Nicolas Aubry** : — jeune prêtre de Paris, il accompagne les explorateurs, en 1604. — On raconte que, étant descendu à terre à la baie Sainte-Marie, il s'égara dans la forêt, échappant à toutes les recherches

pendant 17 jours. — M. Champdoré et un groupe de matelots, après le débarquement à l'île Sainte-Croix, traversèrent la baie Française et l'y ramenèrent plus mort que vif. — L'hiver, l'abbé mourut du scorbut, selon Rameau.

2o **Jessé Fléché** : — prêtre du diocèse de Langres, suivit le baron de Poutrincourt en 1610 : — les historiens orthographient après Champlain : Flesché, Fleuché, Fleuchey. — Charles de Biencourt instruisit la famille *Membertou* d'une façon sommaire, dans l'idiome sauvage ; — après trois semaines, le 24 juin 1610, l'abbé conféra le baptême à 21 personnes de la famille du sagamo. — Les convertis le nommèrent alors leur *patriarche*. — Au retour du bâtiment en France, le missionnaire monta à bord, sans se soucier de continuer son ministère auprès des néophytes : — à Paris, la Sorbonne censura sa conduite et ce procédé de conversion hâtive. (V. C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr.*, t. I. p. 30).

I°

**Prêtres séculiers**

(1604-10)

1o **Pierre Biard (1567-1622)** : — né à Grenoble, entré dans la Société de Jésus (1583), profès en 1604 ; esprit solide et cultivé, Religieux d'un zèle ardent, il est désigné pour l'Acadie en 1608 ; mais en raison de l'opposition des trafiquants calvinistes, le départ ne s'effectue qu'au bout de trois ans. — Le 21 janvier 1611, il part de Dieppe avec le P. Massé, à bord de la *Grâce-de-Dieu*, dont Madame de Guercheville a acheté la cargaison : Charles de Biencourt fait le maître absolu dans la traversée. — Le 22 mai, débarquement à Port-Royal, où se trouve le baron de Poutrincourt. — Dans sa longue *Relation*, le P. Biard raconte les événements de deux années : — voyage au pays des Etchemins, à l'île Sainte-Croix, mort de Membertou (11 sept. 1611), querelle avec M. de Biencourt pour son enterrement en terre bénite et non à la mode païenne ; voyage à la rivière Saint-Jean et première messe, à Kénebec et contact avec les bons sauvages ; — le 23 janvier 1612, arrivée du vaisseau, malversation de *Simon Imbert*, dénoncé par le Frère coadjuteur, *Gilbert du Thet* — plusieurs historiens en ont fait un Père ! — brouille qui s'ensuit avec Ch. de Biencourt, réconciliation en juin, excursion aux Mines ; — en France, la marquise de Guercheville se décide à créer une mission aux Monts-Déserts, affrète la *Fleur-de-Mai*, où montent 48 personnes, y compris le P. *Quentin* et le Fr. *Gilbert*, sous le commandement de M. de la Saussaye ; — le 12 mars 1613, départ et arrivée à Port-Royal (fin mai), où l'on embarque les deux missionnaires ; — à l'île des Monts-Déserts, auj. *Bar Harbour* — installation de *Saint-Sauveur* et plantation d'une grande croix ; — à la fin de juin, invasion soudaine du pirate Argall et ruine de l'œuvre, prise du navire, captivité des missionnaires, mort du Fr. *Gilbert* ; — les Pères Biard et *Quentin* amenés en Virginie, où *Thomas Dale* et son Conseil décrète la destruction immédiate de Port-Royal. — Retour à Saint-Sauveur, à Sainte-Croix, sommation au P. Biard d'indiquer le site du bassin, son refus énergique, recours à un chef indien qui les

II°

**Les Jésuites**

(1611-13)

guide, incendie de l'établissement du baron, indignation de certains colons à la vue du Père, qu'ils accusent d'être un *Espagnol*, criminel fugitif, scandaleux jadis à Port-Royal (9 nov. 1613). — Départ pour la Virginie ; mais *la Fleur-de-Mai*, commandée par TURREL, est poussée vers les Açores, arrêtée à Fayal et relâchée, aborde à *Melfier* (Galles), où les Jésuites, témoins des aventures, sont hébergés par l'amiral Adams, qui les renvoie en France (fév. 1614). — Le P. Biard meurt à Avignon, le 19 nov. 1622. (V. Rochemonteix, *Les Jés. et la N.-F.*, t. I).

2o **Ennemond Massé (1574-1646)** : — né à Lyon, admis chez les Jésuites en 1595. — A Port-Royal, il donne son lit à Membertou qu'il soigne jusqu'à son décès ; — il accompagne son fils *Louis* et sa famille sur la rivière Saint-Jean pour y apprendre l'idiome, baptiser les moribonds : il tombe malade et est menacé de perdre la vue. — Après la prise de Saint-Sauveur, il est choisi par 15 Français pour monter l'embarcation cédée par Argall qui veut s'en défaire ; — 15 autres matelots les rejoignent, et la barque arriva à l'*Ile-Longue*, près du cap Fourchu, où les accueille les sauvages et Louis. — De là, au port *Mouton*, puis à *Césambre*, où le capitaine **Alain** les prend à bord du *Sauveur*, qui les transporte à Saint-Malo. (V. *Relation*, 1611, ch. 27). — Le P. Massé repasse à Québec, le 25 avril 1625, où il est fait prisonnier avec Champlain (19 juillet 1629). — Il revint de nouveau en 1633 et mourut à Sillery, le 12 mai 1646 : ses cendres ont été retrouvées en 1869 et furent honorées d'un monument et d'une inscription funéraire, le 26 juin 1870.

1o **Les Récollets** : — choisis dans la province d'Aquitaine. — Une *Société* de marchands bordelais salarie six Récollets dans les missions de l'Acadie (1619)—On a consigné les noms des Pères *Sébastien*, *Jacques de La Fayer*, *Louis Fontiner*, *Jacques Cardon* ; — ceux de deux Frères ; — résidence à Port-Royal, voyages à Saint-Jean et à Miscou. — En 1623, le P. Sébastien périt dans le trajet qui sépare ces deux localités. — En 1628-29, ils sont tous exilés par les Ecossais d'Alexander et se rendent à Québec par l'intérieur. — En 1630, ils reprennent le chemin de leurs missions acadiennes.

2o **Les Capucins** : — le 6 mars 1632, Richelieu rappelle officiellement les Récollets.—Ceux-ci, néanmoins, continuent à desservir le cap Sable où réside M. Latour, seigneur ; — ils y demeurent jusqu'en 1646. — Mais les Capucins sont désormais les missionnaires accrédités à Port-Royal, où ils organisent un *Séminaire* ou école, ils sont chassés par les Anglais en 1654, pour ne plus apparaître en Acadie. (V. R. P. Hugolin, *Les Récollet*, Lévis, 1912).

III°

Récollets

et

Capucins

**II<sup>e</sup> PARTIE**  
**COLONISATION, LUTTES, RECOUVREMENT**  
(1635-1667)

---

**CHAPITRE I**

**LA COLONISATION**

I  
**Ch. de Menou,**  
**sieur d'Aulnay**  
(1635-50)  
*6<sup>e</sup> gouverneur*

- 1<sup>o</sup> **Famille** : — René de *Menou* — bourg de 750 âmes (Nièvre), — seigneur de *Charnisay* — bourg de 1,198 hab. (Indre-et-Loire), — est écuyer du roi, diplomate, ami de Richelieu ; — en 1632, il perd son aîné et son cadet. — Le troisième, *Charles*, a servi dans la marine sous M. de Razilly, son parent et l'accompagne en Acadie (1596?-1650).
- 2<sup>o</sup> **Caractère** : — homme de tête et de cœur, d'honneur et de probité, catholique pieux, marin habile et intrépide. — Il veut : *coloniser* le pays en y implantant des familles de choix, *amener à la foi* les indigènes et les attacher au roi ; — s'il a paru rude et inflexible parfois, c'est parce qu'il défendait ses droits et les volontés de son prince.
- 3<sup>o</sup> **Débuts** : — d'abord (1632-35) il est le bras droit du commandeur, en chassant les Anglais de Pentagouet, en rapatriant les Ecossais du *Scott's Fort*. — A La Hève, il se constitue l'organisateur agricole de "force noblesse et colons de la Touraine et de la Bretagne, qui rendirent illustre le commencement de la colonie." — A Pentagouet, avec 28 soldats de garnison il triomphe de *Ph. Willet*, et de 200 hom, d'équipage. — Durant 3 ans, il dirige et seconde les travaux des colons à La Hève.
- 4<sup>o</sup> **Sixième gouverneur (1635)** : — à son départ de France (1632), M. de Razilly a reçu "une commission de pareille teneur que la sienne, laquelle avait le nom en blanc, pour que, en cas d'accident qui l'eût empêché d'exécuter lui-même les ordres, il pût la faire remplir du nom d'une personne agréable à Sa Majesté et capable." — Avant d'expirer, il désigne le nom de Charles de Menou, "le supplie de ne point abandonner le pays et de continuer l'œuvre si glorieusement commencée." (Novembre 1635)—Les missionnaires Capucins "lui adressent la même prière." — Ce procédé de succession de la part de Richelieu et des

Associés est identique à la transmission des pouvoirs de Champlain à Marc-Antoine de Châteaufort. (Décembre 1635).

II°  
Port-Royal  
(1604-36)

1o **Premier site** : — on lit dans *les Voyages de Champlain* que, le 10 juin 1604, il pénètre " dans un port dont l'entrée est large de 800 pas, qui a deux lieues de long et une lieue de large, que j'ai nommé le *Port-Royal* " ; — c'est l'ensemble du bassin actuel d'Annapolis. — En 1605, M. de Monts, abandonnant l'île de Sainte-Croix, fixe son établissement sur le site choisi par Champlain, en face de l'*Île-aux-Chèvres*, à l'embouchure de l'Equille (Annapolis River), sur la rive nord, où est sise aujourd'hui *Lower Granville*. — L'habitation reçut la dénomination du bassin, c'est-à-dire *Port-Royal*.

2o **Deuxième site** : — cette habitation est incendiée par Argall (1613), reconstruite par Poutrincourt (1614) sur un plan moins étendu. — Au printemps de 1628, le fils de William Alexander accoste avec 70 Écossais, y bâtit le *Scott's Fort*, dont on voit encore les ruines sur le même emplacement. — En 1632, il doit l'évacuer, en vertu du traité de Saint-Germain-en-Laye ; le fort reprend le nom de *Port-Royal*.

3o **Troisième site** : — la situation de La Hève sur l'Océan répondait aux projets maritimes de M. de Razilly ; — la nature du sol, boisé et rocailleux, déplaisait fort aux desseins agricoles de son lieutenant. — Charles de Menou se transporte avec ses cultivateurs (après 1636), à 5 milles plus loin, sur la pointe située entre la rivière de l'Equille et celle du *Moulin* (Allen River), où s'élève Annapolis Royale aujourd'hui : c'est encore *Port-Royal* qu'il l'appelle. — Ce fort fut : en 1654, pris par Sedgwick, en 1699 par Phipps, en 1710 par Nicholson ; — en 1694, attaqué sans succès par Church, en 1707 par March et Wainwright, en 1711, 1724 et 1747 par les Français et les Indiens ; — en 1781, sacqué et abandonné par les troupes révolutionnaires des États-Unis.

1o **Création** : — M. d'Aulnay-Charnisay crée effectivement Port-Royal, en 16 années (1636-50). — Il le peuplé de colons que lui amènent, à ses frais, ses vaisseaux (1638-43). — Il leur distribue des terres en censives, leur enseigne le défrichement, l'élevage, l'exploitation des forêts. — Il crée des salines pour faciliter sur place le trafic des morues avec les villes d'Europe.

2o **Organisation** : — vers 1638, les Capucins secondent son action morale ; ils érigent un *séminaire*, sorte de pensionnat-externat pour les garçons des colons et des indigènes. — Le gouverneur fonde un séminaire pour les filles qu'il commet à la direction de madame de Brice, mère de deux missionnaires de Port-Royal, digne émule de sa contemporaine de Québec, madame de La Peltrie. — Le cardinal de Richelieu cède sa part d'actions dans la Compagnie d'Acadie, en faveur de ce double Institut. — C'est là la source de l'inaltérable fidélité des Micmacs et des Abénakis à la religion et à la France, aux " Pieds-nus " (Capu-

III°  
Son administra-  
tion  
(1636-50)

cins) et aux " Robes-noires " (Jésuites). (V. *L'Echo de Saint-François*, août 1914).

3o **Fortifications** : — les Anglo-Américains convoitent les pelleteries et les riches pêcheries du littoral acadien. — Pour les tenir en échec, M. d'Aulnay arme trois forts, La Hève, Pentagouet, Port-Royal, " avec 100 hommes chacun, des munitions et des approvisionnements. " — Il force ainsi les Anglais à le respecter, à composer avec lui, à reconnaître ses droits, ses titres, sa valeur, sa fermeté. — Trois ou quatre bâtiments font tous les ans le voyage de La Rochelle pour ravitailler les 50 familles acadiennes des objets d'importation indispensables. — Il fit construire cinq pinaces, plusieurs chaloupes, deux bâtiments.

4o **Lettres patentes, seigneurie** : — en février 1647, après onze ans de sacrifices, d'énormes dépenses, de pertes considérables, la Régente, Anne d'Autriche, transforme sa commission en *lettres patentes*. — Elles lui confèrent des droits seigneuriaux étendus et complets, ne réservant à la Couronne que les provisions des officiers de guerre, de police et de justice, le dixième denier des mines, la foi et hommage qui peuvent être rendus en personne ou par procureur. — L'Acadie est érigée ainsi en *fief héréditaire*, qui relève directement du roi ; M. d'Aulnay est désormais un grand vassal sous le nom de **gouverneur**. — Le pouvoir royal a surtout en vue les deux mobiles traditionnels : la conversion des indigènes et l'établissement d'une colonie chrétienne et durable. — Mais M. D'Aulnay n'usa de ces pouvoirs que l'espace de deux années et demie. — La Couronne ne lui fit jamais aucune gratification ! . . .

1o **Derniers jours** : — " Il avait, dit le P. Ignace, son confesseur, une volonté absolue de satisfaire à ses dettes. — Le 22 mai 1650, il venait de poser des piquets, tracer des lignes, tendre des cordeaux pour faire un nouvel assèchement de terre, et revint percé de pluie et fangeux jusqu'à la ceinture. — Il attendit avec une patience angélique la commodité de ses gens, pour changer d'habits . . . Il a été assez pauvre de son vivant. — Il a jeûné à la mer et sur terre tous les jeûnes de l'Église, entendait la messe tous les jours et le salut tous les soirs. . . "

2o **Sa mort** : — le 24 mai 1650, il est trouvé mort sur la rivière de Port-Royal ; son corps enfoncé dans l'eau jusq'aux épaules ; un bout de canot engagé entre les jambes le sou'nait encore. — Des sauvages en avertissent les missionnaires qui ramènent son corps et l'ensevelissent dans leur chapelle. — Nicolas Denys, plusieurs historiens après lui, ont injustement calomnié ses intentions et sa mémoire. — Il laissait 4 *garçons* qui tous devaient périr sur les champs de bataille, et 4 *filles* dont trois se firent Religieuses. — Les Acadiens doivent à jamais bénir et aimer son nom.

3o **Sa succession** : — son père, René de Charnisay, âgé de 80 ans, devient, le 5 nov. 1650, le tuteur de ses petits-enfants. — Le 9 nov., transaction entre lui et *Emmanuel Le Borgne de Belle-Île*, sieur du Coudray, créancier et fournisseur de M. d'Aulnay à La Rochelle : on convient

IV°  
Sa mort ;  
sa succession  
(1650-54)

de la somme de 260,000 liv., remboursable sur les biens en Acadie. — Le 10 mai 1651, mort du tuteur : — le 24 juin, l'intendant de *La Fosse* est nommé administrateur de l'Acadie " jusqu'à la majorité de l'aîné des mineurs ". — Le 18 fév. 1662, *César*, duc de Vendôme, chef et surintendant de la navigation, passe avec la veuve d'Aulnay un contrat d'association. — Le 24 fév. 1653, mariage à Port-Royal de Jeanne Motin avec Charles de La Tour ! — Le 30 août, compte passé entre elle et le sieur Le Borgne, qui reste encore créancier de 239,000 liv. : pour les nouveaux mariés, c'est la détresse et la ruine. — En août 1654, l'invasion de Robert Sedgwick va achever d'anéantir l'œuvre de M. d'Aulnay.

## CHAPITRE II

### LES LUTTES ET COMPÉTITIONS

1<sup>o</sup> **Origine** : — **Claude**, et son fils **Charles**, **Targis** ou **Turgis**, sont originaires du faubourg St-Germain de Paris, où le père était maçon. — Ils accompagnent le baron de Poutrincourt en 1607 ou 1610. — Plus tard, ils se font appelés (1629) *sieurs de Saint-Etienne*, du vocable de Saint-Etienne-du-Mont, situé dans le faubourg ; — puis, même préalablement, *sieurs de La Tour*, soit par la dérivation de *Turgis de turris*, soit aussi de la proximité du faubourg de la célèbre *Tour Saint-Jacques* (?) .

2<sup>o</sup> **Successesseur du sieur de Biencourt (1624-31)** : — le 25 juillet 1627, écrivant à Richelieu, il se prétend muni du titre " d'enseigne et lieutenant du sieur de Biencourt-Pontrincourt." (1615-24). — Au décès de celui-ci " par testament il l'a constitué en son lieu et place, et laissé ses terres et équipages. . ." — Le 16 déc. 1633, la mère de M. de Biencourt réclame en justice contre ce testament. — Il avoue avoir mené " quatre ans et plus (1623-27) ", la vie nomade des sauvages " dont il a connaissance des langues et s'est assuré l'amitié et l'alliance ". — En 1626, allié à une *sqaw* ou indigène, il en eut une fille, nommée *Jeanne*. — En 1627, il envoie son père demander à Richelieu " une commission " afin de " conserver le pays contre les entreprises des Anglais."

3<sup>o</sup> **Première trahison des La Tour (1624)** : — en 1627, Claude se rend, en France. — En 1628, au retour il est capturé en mer par les croisières des Kirke, conduit à Londres, où il aurait épousé une dame française de l'entourage de la reine Henriette de France. — En 1629, il repartit à destination de Port-Royal, séjour de la colonie écossaise. — il aurait, au passage au cap de Sable, tenté en vain de gagner son

I<sup>o</sup>  
**Charles**  
 de  
**La Tour**  
 lieutenant  
 en  
 Acadie  
 (1631-41)

fil à la cause des Anglais, selon Nicolas Denys. — Comment concilier cette opinion suspecte avec un document authentique? — Le 23 juillet 1629, — c.-à-d. trois jours après la capitulation de Québec — les deux La Tour passent un contrat avec William Alexander "à Charlesfort ou Port-Royal" et le signent le 6 octobre. — "Claude et Charles de Saint-Etienne condescendent à accepter le titre de barons d'Ecosse et vassaux de la Couronne britannique." — Tous deux reçoivent l'investiture de la seigneurie, située "depuis le cap Fourchu (Yarmouth) au port de La Tour, ci-devant nommé Lomeron (cap de Sable)... jusques à Mirliguesche, proche de La Hève..." (V. le texte : "Report of the Work of the Arch. Branch, 1912, Ottawa, 1913, p. 23). — Alexander avait devancé Richelieu.

4o **Lieutenance générale (1631-42)** : — ignorant cette connivence des transfuges, les directeurs de la Compagnie des Cent Associés (1630) envoient le capitaine Marot avec des artisans à M. de La Tour. — Ils érigent le fort Saint-Jean — auj. ville — et le fort Saint-Louis ou La Tour au cap de Sable. — Claude occupe le premier, Charles le second. — Le 8 février 1631, on lui octroie la commission de lieutenant général au dit fort. — Voilà une double investiture, l'une écossaise, l'autre française ; — le père et son fils sont constitués, de leur assentiment, hommes-liges de deux puissances rivales !

1o **Jalousie du pouvoir de M. de Razilly** : — en 1632, le commandeur de Malte a le gouvernement de l'Acadie, hormis la lieutenance de M. de La Tour ; — il s'installe à La Hève. — En 1633, il charge le sieur de Menou de reprendre aux Anglais le poste de Pentagouet, et demande à La Tour de le seconder. — *Deuxième trahison* de ce collègue, qui s'empresse d'en donner avis aux Anglais. — Le 6 mars 1633, La Tour fait publier à La Rochelle une lettre, où il offre de "distribuer des terres et des prés grandement fertiles" ; — cet appel ne fut guère entendu.

2o **Accroissement de sa lieutenance (1635-38)** : — le 15 janvier 1635, les Cent Associés lui font "concession du fort et habitation de La Tour, rivière Saint-Jean, avec les terres adjacentes sur cinq lieues au-dessus et au-dessous, et dix de profondeur." — Le 10 février 1638, lettre du roi au sieur d'Aulnay, qui l'établit "son lieutenant général en la côte des Etchemins, depuis le milieu de la terre ferme de la baie Française jusqu'au district de Canseaux." — Ainsi La Tour gouverne à Saint-Jean et au cap de Sable ; d'Aulnay, à Port-Royal, à La Hève et à Pentagouet.

3o **Premières vexations** : — dès 1639 et 1640, La Tour manifeste son dépit et ses ambitions. — Il tente de soulever les Micmacs contre son collègue ; — à La Hève "il sème la division entre les Français" ; — il essaie le même artifice à Port-Royal, en l'absence de M. d'Aulnay, se faisant seconder par *Desjardins*, son commis à La Rochelle, et par *Jamin*, capitaine d'un de ses vaisseaux. — Le 14 juillet, information

II°  
Premiers  
agissements  
de  
La Tour  
(1639-40)

contre lui par le greffier *Mathieu Chapon*, notaire à Port-Royal ; il reçoit les charges et les dépositions de *Germain Doucet*, dit *La Verdure*, capitaine d'armes à Pentagouet, d'*Isaac Pesseley* et de *Guillaume Trahan* ; — le 16, nouvelle information et interrogatoires de sept des hommes de La Tour. — Celui-ci a opéré l'arrestation de 9 hommes de M. d'Aulnay, qu'il garde en captivité durant quatre mois — Il se rend à Port-Royal, sous prétexte de se faire manier avec *Françoise-Marie Jacquelin*, fille d'un barbier du Mans, que lui a amenée Desjardins. — On lui en refuse l'accès. — Le lendemain, il rencontre *le Notre-Dame et le Saint-François* de M. d'Aulnay, qui revient de Pentagouet ; — un engagement a lieu, où La Tour est l'agresseur : il est capturé avec sa fiancée, remis en liberté ; — Jamin a été tué. — A La Rochelle, Desjardins fait emprisonner le pilote et saisir le bâtiment du sieur d'Aulnay. — Le lutte est ainsi ouverte entre les deux gouverneurs.

- 1o **Condamnation et rappel en France** : — le 13 février 1641, le roi et Richelieu intimant à La Tour l'ordre de passer en France pour se disculper ; — le 24 du même mois, révocation de sa lieutenance ; *lettre de cachet* contre sa personne est accordée à M. d'Aulnay. — Le 28, nomination de ce dernier comme "gouverneur et lieutenant général dans toute l'étendue des côtes de l'Acadie". — Le 16 août 1641, informations judiciaires prises contre La Tour, "en raison des plaintes de quelques habitants de Port-Royal". — Le 8 novembre, visite à Boston de *M. Rochet*, huguenot de La Rochelle, "avec un message de M. La Tour, établi à la rivière Saint-Jean." — Il propose la liberté des échanges, l'achat des fournitures en Angleterre, l'assistance armée contre M d'Aulnay : c'est la *troisième trahison* de La Tour.
- 2o **La Tour coutumace** : — le 21 février 1642, arrêts du Conseil privé ordonnant la prise de corps contre lui et Desjardins. — Le 15 avril, attestation des Récollets en faveur de La Tour : il y a là connivence évidente avec le rebelle. — Le 17 août, M. d'Aulnay notifie le mandat royal d'arrestation : sa députation *de sept personnes* est jetée en prison, maltraitée, renvoyée à La Rochelle, le 4 octobre 1643. — Le 6 octobre 1642, La Tour envoie un affidé, du nom de *Lestang*, à Boston, réclamer assistance contre son rival : *quatrième trahison*. — Un bâtiment porte des provisions au fort Saint-Jean.
- 3o **Secours rochelais et bostonnais** : — au printemps de 1643, Charles de Menou, pour bloquer La Tour, détient l'*Ile-aux-Perdrix* avec trois bâtiments et autant de pinasses. — Soudain arrive de La Rochelle *le Saint-Clément*, ayant à bord 140 calvinistes, commandé par le capitaine *Etienne de Mouron*. — De nuit, La Tour sa femme, deux Récollets s'évadent du fort, montent sur le vaisseau français, qui éingle vers Boston. — Le 12 juin 1643, le transfuge implore l'appui du gouverneur, *John Winthrop* : c'est la *cinquième trahison*. — Puritains et Huguenots, — (La Tour et sa femme ont toujours passés pour calvinistes aux yeux des historiens américains) — ne sont ni *idolâtres* ni

III°  
**La Tour**  
**coutumace**  
et  
**traître**  
(1641-43)

*papistes, mais frères protestants.* — Aussi *Edward Gibbons* et *Thomas Hawkins* arment-ils 4 navires de 34 canons et de 4 mortiers, moyennant 1040 livres sterl. pour deux mois (10 juillet-10 septembre 1643). — A leur apparition subite, M. d'Aulnay gagne le bassin de Port-Royal : avec 500 hommes, il fait une défense héroïque et reste vainqueur.

40 **Résultats** : — le 6 août 1643, la flotte anglaise réussit à incendier un moulin, à mettre hors de combat une dizaine d'hommes, à capturer une barque chargée de pelleteries ; — elle rentre à Boston le 20 du mois. — *Le Saint-Clément* vogue vers La Rochelle, avec *madame La Tour* de passage. — M. d'Aulnay y aborde, au mois d'octobre. — Le 13, l'amirauté de Guyenne y informe contre les coupables.

10 **Arrêt du Conseil d'État (1644)** : — le 6 mars, le Conseil affiche un arrêt contre La Tour — qui est condamné à quitter l'Acadie dans un délai de 3 mois. — Défense est faite à Desjardins, à M. de Mourou, à sa femme, de sortir de France. "à peine de la vie, ni à aucuns matres de navires de les recevoir." — "Enjoint au sieur d'Aulnay de faire exécuter cet arrêt par toutes voies..." — Le 4 septembre 1643, l'inculpé a signé au greffe de Port-Royal un certificat, attestant "qu'il n'a pu s'embarquer pour la France, à cause d'une indisposition." — Le voilà deux fois rebelle, mandé par ordre formel... Que fait-il? — Il a recours à une *sixième trahison*.

20 **Démarches à Boston** : — le 15 juillet 1644, il rejoint le gouverneur *Endicott, le fanatique*, à Salem ; — lequel refuse toute intervention officielle, par crainte d'un conflit avec la France. — Il a du succès auprès des marchands bostonnais : le 9 septembre, *le Montjoie* ravitaille le fort Saint-Jean. — Au retour, d'Aulnay s'en empare et force le capitaine à aller notifier à La Tour l'arrêt du Conseil d'État ; — ramène le bâtiment à Port-Royal, achète sa cargaison, le renvoie à Boston avec des lettres à Endicott.

30 **Madame La Tour** : — femme de tête, de caractère entreprenant et audacieuse, les historiens anglais en font "l'héroïne acadienne !" Elle n'a d'héroïque que sa rébellion aux lois de son prince. — Au mépris de la défense royale, elle réussit (mars 1644) à gagner l'Angleterre, à s'embarquer sur *le Gilliflower*, qui arrive le 27 septembre seulement. — Ce retard lui vaut une indemnité de 2,000 livres ; avec quoi, et des billets promissoires, elle passe un contrat (11 décembre 1644) avec *John Parris*, qui s'engage à fréter 3 bâtiments pour elle et son mari. — Ce séjour la transforme en *Puritaine avérée*. — Le 1er janvier 1645, on aborde à Saint-Jean. — La Tour, après 15 jours, retourna à Boston sur les mêmes vaisseaux, laissant son épouse avec une poignée de 45 combattants. — Le 28 janvier, violente scène entre elle et les Rocollets du fort, qui avec quelques soldats se réfugient à Port-Royal. — La Tour, hospitalisé par *Samuel Maverick*, se voit éconduit, malgré ses

IV°  
La Tour  
vaincu  
(1644-45)

offres de céder ses droits en Acadie : — c'est la septième trahison. (V. Aadiensis).

40 **Siège et prise de Saint-Jean (1645)** : — en février et mars, M. d'Aulnay guette le retour du transfuge contumace : il veut frapper un coup décisif. — Le 13 avril, secondé par deux bâtiments de guerre qu'a amenés des Antilles le gouverneur *Longvilliers de Poincy*, il organise un siège en règle ; — le lundi de Pâques, 17 avril, dernière sommation ; le soir, la place est prise : pendaison de la garnison ; madame La Tour, son enfant, ses deux servantes, sont épargnées et gardées au fort. — Le récit de Nicolas Denys n'est, sur ce sujet, qu'un tissu de fantaisies. — Le 15 mai, Marie Jacquelin meurt de dépit et de douleur, réconciliée par les Capucins, de Port-Royal. — Ruiné de fortune et d'honneur, La Tour a ruiné son ami Gibbons, et est réduit, à l'exil qu'il a mérité.

10 **Expédients de La Tour** : — l'infortune ne modifie en rien sa mentalité. — A Boston mouille le *Planter*, fibot de David Kirke, lieutenant de la colonie anglaise de Terre-Neuve. — Dix sept ans auparavant, il a capturé son père Claude : le fils va mendier l'amitié du vainqueur de Québec. — A Saint-Jean de Terre-Neuve, Kirke éconduit le pauvre aventurier, qui retourne à Boston. — Son prestige habile en impose à des marchands : — le 19 janvier 1646, le *Planter* lui est livré par *Maverick* pour trafiquer en Acadie ; l'équipage compte une douzaine de matelots, dont cinq sont débarqués au cap de Sable, cher à La Tour. — Celui-ci, de connivence avec les autres marins, cingle vers le golfe, où il continue son voyage de trafic. — Le 8 août 1646, le *Planter*, de 35 tonnes, est loin de Boston : il entre, à cette date, en rade... de Québec !. — L'astuce et la rapine se rient de l'amitié ; c'est le salut d'adieu du rusé personnage aux Puritains, revêches à ses desseins d'écraser son rival de Port-Royal. — Trait de forban qui inspire à Winthrop cette réflexion de son *Journal* : " Par là il apparaît qu'il ne faut pas se fier à un homme infidèle et charnel. Bien que lié par les chaînes de la courtoisie, il est devenu pirate !..." Huitième trahison, doublée d'escroquerie.

20 **Séjour à Québec (1646-50)** : — quel rôle soutint le personnage sur la scène nouvelle ? Il suffit de lire le *Journal des Jésuites*. — " Le 8 août 1646, sur le soir, parurent en rade le navire du capitaine Poulet et le fibot de M. de La Tour qui venait se réfugier ici ; — le lendemain matin, on tira à son arrivée, et à sa descente il fut logé au fort (Saint-Louis). — M. le gouverneur (de Montmagny) lui donna le devant, que La Tour accepta le premier jour, et puis le refusa, comme il le devait ! " — Peu scrupuleux de conscience, La Tour dupa ses hôtes durant quatre ans de séjour. — Il était de toutes les fêtes, demandé comme parrain des nobles, portait le dais... — La métropole l'oublia, tout entière aux troubles de la France.

30 **Retour en Acadie (1650-54)** : — dans l'été de 1650, La Tour eonna le tragique décès de M. d'Aulnay, et rentra en Acadie. — On cite les

v°  
**La Tour**  
**en exil**  
**et**  
**rétabli**  
(1646-56)

VI°  
Dernières  
années  
de  
La Tour  
(1656-63)

lettres patentes, accordées le 25 février 1651 à l'insoumis contumace, elles sont l'œuvre d'un faussaire, car l'Acadie appartenait alors à René de Charnisay, comme tuteur de *Joseph de Menon*. — En 1651, La Tour se serait rendu en France, d'où il aurait amené un groupe de soldats, entre autres *Philippe Mius, d'Entremont*; il aurait occupé en septembre, par concession de la veuve de l'Aulnay, le fort Saint-Jean. — Le 24 février 1653, il épouse Jeanne Motin à Port-Royal afin de tenir tête à Emmanuel Le Borgne. — Vu-t-il se réhabiliter? — Le 18 mai 1653, *Josué Scottow* de Boston, son commis intéressé, lui porte une cargaison de denrées: sa dette est de 4,146 livres sterling et ce fardeau ne pèse guère sur sa conscience; il en est à sa neuvième trahison!. — Le châtement le suit de près.

- 1o **Invasion anglaise (1654)**: — la roue de la fortune tourne en sa défaveur. — En août 1654, l'anglais *Robert Seagwick* se présente au fort Saint-Jean: La Tour se rend à discrétion. — Pentagouet et Port-Royal, La Hève, tout tombe au pouvoir des Anglais. . .
- 2o **Dernière trahison (1655-56)**: — en 1655, La Tour se rend à Londres, où il obtient l'appui de *John Kirke*. — Le 9 août 1656, il accepte de *Cromwell*, la concession de l'Acadie conjointement avec sir *Thomas Temple* et le colonel *William Crowne*, de Boston. — Dans les provisions *Cromwell* spécifiait que "des soldats et colons uniquement protestants seraient tolérés en Acadie." — Le 30 septembre 1656, La Tour transféra à ses associés sa part d'intérêts, moyennant la perception de 20% des produits de la colonie. . .
- 3o **Dernières années, mort (1657-63)**: — de retour, La Tour vécut tantôt à Saint-Jean, tantôt à Port-Royal. — Il continue à se fournir à Boston. — Le livre de ses comptes, tenu par *Josué Scottow*, existe encore à la bibliothèque de cette ville; il se ferme en 1663, qui fut apparemment l'année de sa mort. — *Scottow* en effet prépara, cette année même, une pétition au gouvernement de la métropole en faveur de sa veuve et de ses cinq enfants mineurs: Charles, Jacques, Marie, Anne, Marguerite. (V. *Acadiensis*, passim).
- 4o **Postérité**: — selon la teneur de l'arrêt du Conseil d'Etat (20 mars 1703), les alliances des enfants, nommés désormais de *Saint-Etienne* se répartissent ainsi: *Jacques* épouse Anne Mélançon; *Marie* Alexandre Le Borgne de Belle-Isle; *Anne*, Jacques Mius d'Entremont; *Marguerite*, Abraham Mius de Pleinmarais. — Tous ses enfants ont racheté, dans la suite, les fautes de leur père.
- 1o **Famille**: — Emmanuel Le Borgne de *Belle-Isle-en-Mer* — Ile et canton de l'arrondissement de l'Orient (Bretagne) — sieur du *Coudray* — localité située dans la Loire-Inférieure — chevalier de Saint-Michel, est "l'un des plus fameux marchands de la Rochelle, lorsqu'il s'engagea dans les affaires de l'Acadie." — Son épouse *Jeanne François* lui donna 8 enfants, dont quelques-uns le suivent au-delà de l'Océan.

2<sup>o</sup> **Créancier et gouverneur** : — fournisseur de Ch. de Menou, il passe (9 nov. 1650) une transaction avec son père René, tuteur de ses petits-enfants, tous mineurs, réglant la créance à 260 mille livres. — Saisie des biens du débiteur, reste (30 août 1653) la somme de 239,412 liv. — Pour compensation, la Cie de la N.-Fr. fait concession à M. Le Borgne (20 nov. 1657) "des terres situées depuis la baie Verte, jusqu'à la Nouv.-Angl., excepté ce qui a été accordé au sieur de La Tour." — Le 10 décembre, provisions royales de "gouverneur et lieut.-gén., depuis Canseau jusques à la N.-A., durant l'espace de *neuf années*, révoquant notre commission subrepticement obtenue par Ch. de Saint-Etienne, sieur de La Tour, pour ne pas avoir été nommé et présenté par la dite Cie. Le sieur Le Borgne et ses successeurs jouiront du dit pays et de la traite des pelleteries avec les sauvages, privativement à tout autre."

3<sup>o</sup> **Réclamations** : — le 30 janv. 1658, M. de Bordeaux, ambassadeur à Londres, réclame la restitution de l'Acadie : la Cie des Cent Associés appuie sa demande, mais Cromwell refuse. — Le 7 oct. suivant, instances du même ambassadeur pour la mise en liberté de l'un des fils Le Borgne, prisonnier à Boston avec ses officiers et de son rétablissement à Port-Royal : même refus. — Le 27 sept. 1661, Emm. Le Borgne somme la Cie des Indes occid. de rapatrier son fils et le personnel de sa garnison. — Le 22 nov., déprédation des Anglais à Mirliguesh, terre de La Hève.

4<sup>o</sup> **Résultats** : — les Anglais traitent l'Acadie comme une proie (1654-70) ; — les Cent Associés et la Cie des Indes qui leur succède (1664) considèrent leur usurpation comme caduque et continuent à faire des *concessions* : — le traité de Bréda va leur donner justice. — Le 17 déc. 1667, nouvelle forme de concession à la famille Le Borgne "pour trois ans, des terres situées de la riv. Verte à celles des Mines et 10 lieues de profondeur : l'ancienne concession étant reconnue trop étendue. . . ." — Le 9 oct. 1668, *cession* au même par le sieur Morillon du Bourg, commissaire de la Cie des Indes, de tous ses intérêts et de son autorité. — En 1670, M. Alex. de Belle-Isle réclame de Colbert le remboursement de ses dépenses pour l'Acadie : le ministre lui offre 150,000 liv, qu'il refuse. — Le 12 mars 1672, M. Le Borgne fait apposition à la *requête* de Marie de Menou, fille du sieur d'Aulnay. — Le 13 mai 1683, M. de La Barre et M. de Meulles confirment la possession et la jouissance de la seigneurie. — En 1701, André de Belle-Isle demande à la Couronne toutes les terres et îles de l'Acadie : en 1703, le pays est déclaré "domaine du roi" ; on lui accorde "10 lieues à droite, 10 lieues à gauche de la riv. Pentagonet sur dix de profondeur." — Alliances des familles Le Borgne et La Tour, qui se nouent dans la suite de *Belle-Isle* et de *Saint-Etienne*. (V. *Arch. féd.*, Ottawa, fascicule *Le Borgne*).

VII<sup>o</sup>

Em. Le Borgne

de

Belle-Isle

(1657-67)

7<sup>e</sup> gouverneur

## CHAPITRE III

### PERTE ET RECouvreMENT

I°  
Causes  
extérieures  
et  
intérieures

1o **Causes** : — les richesses de l'Acadie, sur terre et en mer, attirent la convoitise des Anglais ; — ils l'ont fait envahir par Argall, coloniser par William Alexander, qui a inauguré la *Nouvelle-Ecosse*. — Les dissensions des deux lieutenants, Menou d'Aulnay et Charles de La Tour, appellent constamment leur attention ou leur intervention. — La Nouvelle-Angleterre se peuple, tandis que l'Acadie ne reçoit presque aucun colon : la conquérir, c'est avoir la porte ouverte sur le Canada.

2o **Absence de gouvernement** : — le sieur d'Aulnay a été redouté à Boston, où l'on appréciait sa fermeté ; lui mort, il n'existe plus aucun représentant de l'autorité royale. — Le Borgne est un commerçant ; — les tuteurs des enfants de d'Aulnay demeurent en France ; — La Tour se cache dans son exil volontaire ; dès qu'il revient, il se tourne vers Boston, où il compte *ses seuls amis*.

3o **Ambition de Cromwell** : — le Dictateur, assassin de Charles Ier, a fait voter (1651) le fameux *Acte de Navigation*, qui monopolise, au profit de la marine anglaise, tout le trafic de l'Amérique. — En 1653, il se fait décerner le titre de *Lord Protecteur du Protestantisme* dans l'univers entier ; — il est animé de haine contre la Hollande, l'Espagne, la France ; — il poursuit celle-ci jusqu'en Acadie.

II°  
Invasion  
et  
conquête  
anglaise  
(1654-67)

1o **Robert Sedgwick** : — colon anglais de Charlestown (Mass), né en Angleterre (1590), il organise l'artillerie de Boston, devient major des troupes (1652). — En 1654, il est à Londres, où Cromwell lui confie le mandat de chasser les Français des forts de l'Acadie. — En 1655, il dirige une expédition contre les Espagnols de la Jamaïque, dont il est nommé gouverneur et où il meurt (1656).

2o **Prise des forts** : — Sedgwick s'empare d'abord de la place de Pentagouet, — puis du fort Saint-Jean, de celui de La Hève et de Port-Royal. — Le 16 août 1654, est signée la capitulation de ce dernier, "entre Germain Doucet, dit *La Verdure*, commandant et subrogé tuteur des enfants de défunt M. d'Aulnay, et Robert Sedgwick, commandant anglais ; — Le sieur *Jacques Bourgeois*, beau-frère de La Verdure, lieutenant de la place, est laissé pour otage, ainsi que *Alexandre Le Borgne*, fils du seigneur Emmanuel."

3o **Conditions du traité** : — "Le sieur La Verdure sortira du fort avec sa garnison, avec tous les honneurs de la guerre. — Les enfants mineurs de d'Aulnay ont la garantie de la réserve de tous leurs biens meubles et immeubles. — Les habitants auront la liberté de conscience, civile, commerciale... ; — ils ne perdent que le bétail pris par les vainqueurs. — Les missionnaires Capucins ont la faculté d'opter pour le retour en France ou pour le séjour au pays, à la distance de deux ou trois lieues de la forteresse."

III°  
Gouvernement  
et  
restitution  
de  
l'Acadie  
(1657-67)

IV  
Population  
(1635-65)

- 1o **Gouvernement** : — le 18 septembre 1656, commission de Cromwell, datée de Westminster, accordant l'Acadie à *sir Thomas Temple*, à *William Crowne* et à *Charles de La Tour* ; — ce dernier intriguait à Londres, depuis deux ans. — Une clause de la concession affirme " que tous trois ont promis qu'aucun soldat ne pourra demeurer dans les forts, ni personne habiter le pays, que les religionnaires protestants . . . "
- 2o **Sir Thomas Temple (1614-1674)** : — il était de la branche de *Stantonbury*, naquit à *Stove* (Angleterre), devint colonel de cavalerie (1642) et commissaire des chasses (1643). — C'était le **premier gouverneur anglais**, depuis la patente de *William Alexander* (1621). — En 1657, il prend la mer avec le capitaine *Thomas Breedon*, riche commerçant de Londres et fixa sa résidence à Boston, — ainsi que le colonel *Crowne*. — De là il dirigea les affaires de la colonie, qui l'enrichit rapidement. — Il émargeait surtout sur les pelleteries du Pénobscot et de la rivière Saint-Jean.
- 3o **Restauration : Charles II (1660-85)** : — le 3 sept. 1658, mort d'Olivier Cromwell ; — Richard son fils est reconnu *Protecteur* (1658-59) ; mais le général *Monk*, duc d'Albemarle, rappelle les Stuarts. — Charles II, fils aîné de Charles Ier, rentre en triomphe à Londres, le 4 juin 1660. — Temple se hâte de renouveler son titre de gouverneur et ses privilèges. — Le 7 juillet 1662, il est créé baronnet de la Nouvelle-Ecosse, et, trois jours après, confirmé dans son gouvernement. — En 1664, il achète l'île de *Moddle*, enclavée dans la ville actuelle de Boston, y bâtit son manoir, se livre à l'élevage, sans rien perdre de son trafic des fourrures.
- 4o **Restitution de l'Acadie : Bréda 1667** : — en 1664, les Anglais s'emparent de la Nouvelle-Amsterdam, et lui donnent la dénomination de *New-York*, en souvenir duc d'York, le futur Jacques II. — Le 31 juillet 1667, la paix de *Bréda* (Hollande) amène l'Angleterre à céder l'Acadie à la France, qui renonce à ses droits sur *Saint-Christophe*, *Antigoa* et *Montserrat*. — Effrayé de cette restitution, Temple se rend à Londres (nov. 1668), où il subit un échec. — De retour, il entre en lutte avec Le Borgne, au sujet des limites de l'Acadie. — En 1670, il se voit débouter de ses projets, vend son manoir, ouvre une correspondance avec Talon, rentre à Londres (1673) et y meurt, le 27 mai 1674.
- 1o **Occupation anglaise** : — de 1654 à 1667, les Anglais occupent le pays sans le posséder. — Ils se contentent de se maintenir dans les forts, où ils ont les magasins, poudre, munitions, provisions et marchandises. — Leurs représentants ne sont guère que des officiers et des commerçants.
- 2o **Les familles acadiennes** : — elles continuent à vivre sur leurs fermes ; — elles ne témoignent aux vainqueurs ni respect, ni soumission, hors de la portée des canons. — Leurs relations avec les indigènes n'ont subi aucune modification. — La *Compagnie de l'Acadie* ne cesse point d'accorder des concessions territoriales, des permis de chasse, de pêche

et d'exploitations forestières. — En Acadie, l'Angleterre est p'ns forte, la France mieux assise.

30 **Peuplement** : — A la Hève d'abord, à Port-Royal ensuite, se sont établis les *engagés*, les *métayers*, les *tenanciers*, les *seigneurs* ruraux, sous la lieutenance de M. de Razilly et du seigneur de Menou. — Cinquante à soixante foyers, aux nombreux et vigoureux enfants, peuplent l'Acadie, en 1665. (V. **Peuplement**, plus loin).

10 **Origine de la famille** : — Nicolas Denys est une belle figure historique : — né à Tours (1598), il a pour père *Jacques*, sieur de la Thibaudière, pour frères *Simon* et *Denys de Vitray* (Allier), qui s'établissent à Québec ; — son fils *Richard* continuera son œuvre. — En 1632, il suit le commandeur à La Hève ; — bientôt il installe au port Rossignol (Brooklyn) une pêche sédentaire, organise un chantier près de La Hève (Riverport) ; — en 1636, il se brouille avec M. d'Aulnay, "qui refuse le transport de son bois sur ses bâtiments." — De là ses préjugés et ses rancunes qu'il a insérés dans ses deux ouvrages.

20 **Établissements** : — Denys et son épouse *Marguerite de La Faye* s'éloignent alors vers le nord du golfe. — En 1645, il est à *Miscou*, occupé à la pêche et au trafic des fourrures, à la culture et au jardinage. — Mais d'Aulnay vient à main armée s'emparer de ses biens et propriétés : il dut réparer son erreur et ses torts, car Denys était *concessionnaire* légal de la Compagnie particulière de la Nouv.-Fr. (1648). — Aidé de son frère Simon, il érigea deux fortins, l'un à *Saint-Pierre*, l'autre à *Sainte-Anne* du Cap-Breton. — En 1651, "es messieurs Denys furent faits prisonniers par madame d'Aulnay, et envoyés à Québec sur une frégate." (Journal des Jés.) ; — en 1652, "le 4 mai, la frégate part avec M. Denys (Nicolas), afin de se rétablir vers Miscou" : il se fixa à *Nipisiquit* (Bathurst), où Le Borgne le vint saisir et emmener prisonnier à Port-Royal (1653).

30 **Commission royale (1654)** : — remis en liberté, il passe en France, où il achète de la Compagnie des Cent Associés une charte commerciale, "en toute l'étendue de la grande baie St-Laurent, depuis Canceau jusqu'au cap des Rosiers" (3 déc. 1653). — Le 30 janv. 1654, commission royale de "gouverneur et lieutenant-général en tout le pays, Cap-Breton, île Saint-Jean et autres îles adjacentes, et seigneur direct et propriétaires du dit pays." — Le 15 oct. 1655, arrêt du Conseil privé qui oblige Le Borgne à lui faire restitution : — l'invasion de Sedgwick ne trouble en rien ses droits de possession. — En 1659, il commande au Cap-Breton et y trafique avec les pêcheurs ; — en 1663, à St-Pierre, où il est témoin du tremblement de terre qu'il décrit en détail ; — en 1667, il fonde un poste à Chédaboucton (Guysborough).

40 **Ses œuvres** : — sa commission devint caduque en 1664. — En 1670, il repasse en France, laissant son mandat à son fils unique *Richard*. — En 1672, paraissent à Paris ses deux ouvrages : *Description géorg. et*

v°

**Nicolas Denys**

*son rôle, son œuvre*

(1632-88)

*hist. des côtes de l'Amér. sept. ; — Hist. nat. des peuples, animaux, plantes.*  
(V. Edit. angl. Soc. Champlain, Toronto).

50 **Dernières années** : — en 1680, il cède ses droits de pêche à la *Cie de l'Acadie*, présidée par M. Duret de Chevry ; — en 1682, il cède ses lettres patentes à Richard qui, le 13 août 1685, fait concession au Séminaire de Québec de "trois lieues de front au lieu appelé *Ristigouche*, trois autres sur la rivière Sainte-Croix, et trois autres dans l'île du Cap-Breton, avec trois lieues de profondeur en chacun des dits lieux." — Nicolas Denys mourut en 1688 : la mémoire de l'infatigable pionnier est encore conservée par les appellations de "la rivière Denys", "le mont Denys", "la baie et le village de Cocagne".

#### CHAPITRE IV

##### LES MISSIONNAIRES

10 **Les Récollets** : — Richelieu avait réservé les missions de l'Acadie aux Capucins. — Néanmoins, les Récollets sont au fort de la rivière Saint-Jean : vinrent-ils après le décès du cardinal, en 1642 ? — En janvier 1645, il s'éleva un démêlé entre eux, aumôniers de la garnison et madame Latour : ils se retirent à Port-Royal. — Madame Latour est réconciliée, à sa mort, par les Capucins (15 mai).

20 **Les Capucins** : — leur nombre, leurs œuvres apostoliques sont restés jusqu'ici dans l'ombre, faute de documents certains. — Ces missionnaires ont séjourné en Acadie, de 1632-56, selon le texte de l'"Exposé clair et succinct de l'état actuel de la Mission, par le Fr. Ignace de Paris, fait au secrétaire de la S. C. de la Propagation de la Foi." — A *Port-Royal*, les Anglais (1654) mettent à mort le P. Léonard de Chartres, chassent le P. Yves de Paris, ainsi que les deux Frères Jean de Troyes et François-Marie de Paris, coadjuteurs des missionnaires à l'œuvre du *Séminaire des sauvages*. — A *Pentagouet*, ils expulsent le P. Bernardin de Crépy, "qu'ils embarquèrent sur leurs navires vers l'Angleterre". — A *Saint-Pierre* de la région de Canseau, habitait le P. Augustin de Pontoise avec les deux frères Félix de Reims et Elzéar de St-Florentin ; en 1655, il fut contraint, à cause du manque absolu de ressources, de repasser en France : — le fr. Elzéar avait séjourné 10 ans à Pentagouet et possédait bien la langue des sauvages. — L'autre missionnaire, le P. Bathasar de Paris qui a converti plus d'infidèles que les autres, passa en France (1654), afin de procurer un secours immédiat : il exerça son ministère, durant six ans à *Nipisiquit*, vers le nord, et aussi dans les territoires qui s'étendent à Saint-Pierre de Canseau. — Il a fait l'impossible, l'an dernier, pour y retourner ; il a pris

Récollets

et

Capucins

(1632-56)

la mer, a été jeté sur d'autres côtes, est revenu en France ; — il est reparti, cette année (1656) avec un autre missionnaire pour se rendre dans la partie a plus éloignée de l'Acadie. (V. Arch. fév., Ottawa " Exposé clair ".)

3o **Colonie sans missionnaires** : — ainsi les infortunés Acadiens se virent privés de tout secours spirituel, durant la conquête anglaise. — " En 1652, Le Borgne de Bellisle a fait expulser, à main armée, de Port-Royal, le P. Côme de Mantes et le P. Gabriel de Joinville, Madame de Brice d'Auxerre, directrice du *Séminaire* des sauvagesses, les a constitués prisonniers et retenus, cinq mois, en captivité : — ce que voyant, le P. Pascal d'Auxerre, fils de la dame et moi Ignace de Paris, ainsi que deux Frères zélés, le Fr. Didace de Liesse et le Fr. Félix de Troyes, nous sommes partis dans le dessein d'établir en France l'innocence des opprimés." (It. ibid.)

---

— il est  
e rendre  
Ottawa

liens se  
laise. —  
mée, de  
Madame  
a cons-  
voyant,  
is, ainsi  
Troyes,  
nocence

### III<sup>e</sup> PARTIE

## DÉVELOPPEMENT, LUTTE, PÉRIODE

(1667-1710)

### CHAPITRE I

#### L'ADMINISTRATION

I<sup>o</sup>  
**H. de Grandfon-**  
**taine**  
(1670-73)  
8<sup>e</sup> gouverneur

- 1<sup>o</sup> **Famille** : — elle remonte au 11<sup>e</sup> siècle. — Son père *Hector* qui épousa une demoiselle *Anne d'Andigné* — auj. commune de 400 âmes (Maine-et-Loire), — sieur de Grandfontaine, de Ruziers, la Chaluère et la Pourqueraye, eut quatre enfants. — Le dernier **Hector**, naquit (17 mai 1627) à *Ruillé-Froid-Fonds*, près de Château-Gontier, bourg de 880 âmes en Mayenne : il embrassa la carrière de la marine et devint capitaine de vaisseau au département de Rochefort. (V. *Arch. féd.*, fasc. sp.)
- 2<sup>o</sup> **Antécédents** : — capitaine d'une compagnie du régiment ou de Champbellé ou d'Orléans, il accompagne M. de Tracy aux Antilles ; — de la, à Québec (30 juin 1665). — Son régiment est rattaché à celui de Carignan-Salières. — En 1668, il rentre en France. — Le 25 mai 1669, il prend un nouvel engagement de servir au Canada à la tête d'une compagnie de 50 hommes. — Le 22 juillet, il reçoit de Colbert "le pouvoir de recevoir des Anglais le pays de l'Acadie et les forts qui en dépendent." — *Le Saint-Charles* de Bayonne est contraint, après trois jours de tempêtes en haute mer, de relayer à Lisbonne, où il périt tôt après sur les rochers.
- 3<sup>o</sup> **Arrivée** : — le 16 juillet 1670, *le Saint-Sébastien* entre à Boston ; — le 17, remise de l'Acadie par sir Temple. — Le 14 août, M. de Grandfontaine est à Pentagouet, qui lui est livré par *Richard Walker*, le lendemain : c'est là désormais le siège du gouvernement. — Le 27 août *Pierre de Joybert*, son lieutenant, prend possession de Jemsek et de la riv. St-Jean. — Le sieur Le Borgne cesse d'être considéré comme gouverneur.
- 4<sup>o</sup> **Dernières années** : — il est rappelé en France (5 mai 1673) pour des motifs peu connus, sans doute des malentendus avec son lieutenant. — Il est troisième capitaine de vaisseau sur *le Glorieux* dans l'escadre

de M. d'Estrécs, qui se rendait à Cayenne (1676). — Le 21 déc., à l'attaque de cette place, il est blessé au bras ; — porté dans une chaise, en raison d'une douleur au pied, l'un des porteurs tombe frappé à mort : le capitaine se bat aussitôt avec vaillance. — Le 20 fév. 1677, à Tobago défendu contre les Hollandais, il a un bras cassé. — On ne sait rien de la suite de sa carrière, sinon qu'il mourut à Brest (6 juillet 1696).

II°

J. de Chambly

(1673-78)

9<sup>e</sup> gouverneur

1<sup>o</sup> **Antécédents** : — Jacques de *Chambly* — bourg de 1,350 hab. dans l'Oise — capitaine au régiment de Carignan, débarqué à Québec (juin 1665), est désigné pour construire avec 20 hommes, en amont du Richelieu, le fort nommé *Saint-Louis* en l'honneur du "protecteur et ancêtre de nos rois" (25 août). — En sept. 1666, il forme avec le capitaine *Berthier* l'arrière-garde du corps expéditionnaire contre les Agniers. — En 1668, il rentre en France et reprend du service au Canada (mars 1669) : il débarque, au mois d'août à Québec. — Il y devient *seigneur* ; Talon lui concède (29 oct. 1672) le fort *Chambly* (Saint-Louis) avec "une lieue de front, sur une de profondeur". — M. de Frontenac le nomme "commandant des habitations", situées en amont du St-Laurent, le recommande à Colbert "comme un homme de mérite et d'entendement".

2<sup>o</sup> **Gouverneur et administrateur** : — le 3 mai 1673, un ordre du roi accorde une "commission au sieur de Chambly pour commander en Acadie". — Le commandant se hâta de rejoindre la garnison de Pentagouet. — L'année suivante, il y est assailli par un corsaire hollandais, fait prisonnier, blessé, emmené captif à Boston avec l'enseigne M. de Saint-Castin et ses hommes. — M. de Frontenac envoie des officiers payer leur rançon et les délivrer (1674-76). — Le 22 mai 1676, M. de Chambly est confirmé dans sa charge. — Le 3 sept. 1677, Colbert le désigne pour les Antilles : — le 24 avril 1679, il devint gouverneur de Grenade, de la Martinique (7 juin 1680) et y mourut le 15 août 1687.

III°

P. de Joybert

(1678-78)

administrateur

1<sup>o</sup> **Antécédents** : — Pierre de Joybert, seigneur de *Soulanges* — localité de 260 hab. (Marne) — et de *Marson* — bourg de 278 âmes, — descendait d'une antique famille champenoise ; — il naquit en 1644. — En 1665, il est *lieutenant* dans la compagnie de M. de Grandfontaine au régiment de Carignan ; — puis, il retourne en 1668 et accompagne son capitaine en Acadie, en qualité de lieutenant (1670). — En 1671, il est chargé de recouvrer à Boston un navire capturé : sa conduite durant cette mission est censurée par M. de Grandfontaine qui l'envoie à Québec. — Le 17 oct. 1672, il y épouse Marie-Françoise Chartier de Lotbinière ; — le 20, il reçoit de M. Talon une seigneurie de "quatre lieues de front à prendre à l'est de la riv. Saint-Jean". — Le 20 nov., il s'y rend sur l'ordre de M. de Frontenac et aura 9 hommes de garde. — Le 18 août 1673, naquit à *Jemsek* Louise-Elisabeth, future marquise de Vaudreuil. — Prisonnier à Boston (août 1674) ; — M.

de Frontenac fait ramener à Québec son épouse et son enfant ; — relâché de prison, le major de Marson les rejoint à Québec. — Il retourne à son poste, au printemps (1675), doté de deux nouvelles concessions : les forts Jemsek et Nachouat.

2<sup>o</sup> **Administrateur** : — le 3 sept. 1677, M. de Chambly est relevé de ses fonctions : son lieutenant est ainsi administrateur. — Sa famille resta à Québec, où naquit *Pierre-Jacques* (8 juillet 1677). — Le 12 mai 1678, le roi félicite M. de Frontenac d'avoir donné des ordres " au commandant à l'Acadie de se ménager avec les Anglais, en sorte qu'il n'y ait point de rupture." — Le major de Joybert meurt en 1678. — En 1687, sa veuve reçut une pension de 300 livres.

1<sup>o</sup> **Famille** : — Michel Le Neuf, fils de Jacques de la Potherie et de Marguerite Le Gardeur de Repentigny, naquit aux Trois-Rivières (31 oct. 1640). — Il fit, dit-on, ses études en France (1657) ; — en 1661, il suit les Jésuites à Tadoussac, au Saguenay. — Mariage (1665) avec Marie-Marguerite Denys, fille de Nicolas, qui lui donna 9 enfants. — Après 1692, il épousa en secondes noces, Françoise Denys, fille de Simon, et cousine germaine de sa première femme. — En 1671, il accompagne M. de Courcelle au lac Ontario ; — en 1672, il fonde un poste de traite sur la baie de Chignectou ; — puis il séjourne aux Trois-Rivières, (1673-76).

2<sup>o</sup> **Beaubassin** : — le 26 oct. 1676, M. de Frontenac l'envoie explorer le littoral acadien, le gratifiant d'un fief ou *seigneurie de Chignectou* que M. de La Vallière dénomme *Beaubassin*, " dix lieues de front sur dix de profondeur ". — Il érige son manoir dans l'île *La Vallière*. — auj. Tonge's Isl. — plusieurs familles l'entourent.

3<sup>o</sup> **Administrateur** : — " à la mort du sieur de Marson, j'ai envoyé le sieur de La Vallière commander à l'Acadie (1678), en attendant ce qui en sera du sieur de Chambly " (Frontenac). — Ce dernier, et après lui, M. de La Barre le recommandent à la Cour comme " un fort honnête gentilhomme ", digne des fonctions de gouverneur du pays. — Le 6 oct. 1682, l'intendant de Meulles appuie sur ses mérites et qualités.

4<sup>o</sup> **Gouverneur** : — le 5 août 1683, nomination du sieur de La Vallière, avec les appointements de 2,000 liv. — Mais le 10 avril 1684, le roi retire M. Perrot de Montréal " à cause de sa violence et de ses emportements ", le nomme en Acadie, sans doute parce qu'il est le neveu de M. Talon : — il méritait moins, M. de la Vallière méritait mieux ; — il ne put toutefois éviter les vexations odieuses des agents de la *Cie de l'Acadie*.

5<sup>o</sup> **Dernières années** : — vers 1687, il abandonne son manoir de Beaubassin ; — en 1690, M. de Frontenac le fait *capitaine* de ses gardes, le charge de négocier avec Phipps l'échange des prisonniers ; — il lui donne une concession aux Trois-Rivières (1693), le délègue auprès des Abénaquis qu'il se concilie, le nomme *commandant* de 48 hommes à Cataracoui (1695) ; — il devient *major* de Montréal (1698) et exerce

IV<sup>o</sup>

Michel

de La Vallière

(1678-84)

10<sup>e</sup> gouverneur

pour M. de Callières une mission diplomatique à Boston. — En 1701, il répond au ministre qu'il a distribué sa seigneurie à ses six enfants : le ministre confirme ses droits. — Il meurt vers 1705. (V. *Arch. féd.*, Ottawa, fol. 1-7).

v°

François-Marie

Perrot

(1684-87)

11<sup>e</sup> gouverneur

1<sup>o</sup> **Antécédents** : — vers 1668, il épousa *Madeleine Laguide*, nièce de J. Talon. — En 1669, il est officier du régiment d'Auvergne, capitaine de l'une des six compagnies destinées au service du Canada — Le 25 juillet, embarquement à La Rochelle, tempête, séjour à Lisbonne retour en France (janv. 1670) ; — en mai, départ pour Québec, où il aborde (18 août) avec son épouse. — Il porte une *commission* de gouverneur de Montréal, signée du Sulpicien M. de Bretonvilliers. — En 1671, il suit M. de Courcelle au lac Ontario ; — le 14 mars, commission du roi qui affirme "qu'il commandera dans l'île sous l'autorité de Sa Majesté et des seigneurs Sulpiciens." — Perrot, avec son officier M. de Brucy, inaugure le trafic des fourrures dans l'îlot qui porte son nom — à ce sujet, démêlés avec M. de Frontenac ; — Perrot incarcéré dix mois à Québec : "affaire de l'abbé de Fénelon". — Transporté, Perrot est "enfermé à la Bastille pour quelques jours". — Revenu à Montréal, où il fit baptiser *six enfants* (1672-84), il se livre de nouveau à un commerce clandestin : — le 3 août 1683, ordre du roi "pour interdire le sieur Perrot". — En avril 1684, il est transféré en Acadie ; — en novembre, il conduit à Paris sa famille.

2<sup>o</sup> **Gouverneur** : — le 10 avril 1684, provisions au sieur Bergier de lieutenant du roi en Acadie ; — le 22 avril 1685, le sieur *Duret de La Boulaye* lui succède. — Le 3 juin, Perrot va s'embarquer à La Rochelle avec 30 hommes d'armes, arrive à Port-Royal en août, écrit au ministre le 8 septembre. — En juillet 1686, il est absent lors du séjour de Mgr de Saint-Vallier. — Il continue à trafiquer avec les sauvages et les Anglais ; — le 30 mars 1687, le roi le nomme pour remplacer M. de Menneval.

3<sup>o</sup> **Sa mort** : — Perrot avait été accusé de laisser tomber en ruines les fortifications de Port-Royal. — Rendu à la vie privée, il entre au service de M. Bergier et de la *Cie de l'Acadie* ; — en 1690, au moment de l'invasion de Phipps, il est aux Mines, se cache dans les bois, est capturé, puis relâché sur l'intervention de flibustiers français. — Il meurt (1691) à la Martinique, dépouillé de tous ses biens. (V. *Arch. féd.*, Fascic. spéc. : H. Lorin, *Le Comte de Frontenac* ; C. de Rochemonteix, *Les Jésuites*, t. III.).

1<sup>o</sup> **Antécédents** : — François Robineau, sieur de *Menneval* — aujourd'hui bourg de 769 âmes dans l'Eure (Normandie) — est le quatrième fils de M. de Bécancour, baron de Portneuf, et de Marie Le Neuf de la Poterie. — Né en 1663, il passe en France (1685), sert dans l'armée, devient officier. — Le 5 avril 1687, il est nommé gouverneur, "ayant

VI°

**Robineau  
de Menneval**  
(1687-90)  
12<sup>e</sup> gouverneur

l'honneur d'être aimé et estimé de M. de Turenne". — C'est le premier Canadien élevé au gouvernement.

2<sup>o</sup> **Gouverneur** : — les instructions ministérielles au jeune gouverneur sont précises ; — mais la situation léguée par Perrot est déplorable. — En 1688, l'ingénieur *Pasquine* travaille au fort ; — la garnison compte 45 soldats sous le lieutenant, sieur de *Potrneuf*, frère du gouverneur, 50 de plus sous son autre frère, M. de Villebon ; — " les habitants sont dispersés et séparés, mal armés ". — Le 29 mai 1690, paraît la flotte de Phipps dans le bassin : il fallut capituler sous conditions : — celles-ci sont violées, le lendemain. — Le gouverneur prisonnier est emmené à Boston : — en 1691, il est embarqué pour l'Angleterre, d'où il gagne la France. — Il ne revit ni le Canada, ni l'Acadie — il rédigea (1700) un *mémoire* sur ces événements et mourut vers 1703. (V. *Arch. féd.*, fol. 11 et fasc. spéc.).

VII°

**Robineau  
de Villebon**  
(1691-1700)  
administrateur

1<sup>o</sup> **Antécédents** : — Joseph Robineau, sieur de *Villebon* —auj. commune de 734 hab. en Eure-et-Loir (Orléanais), second fils de René Robineau de Bécancour, naquit à Québec le 22 août 1655. — Il séjourne dix ans en France dans l'armée, au régiment de dragons, revient capitaine au Canada. — En 1688, il fait par l'intérieur des terres le trajet de Port-Royal à Québec. — Le 1er juin 1689, le roi lui accorde une compagnie de 45 hommes et pour lieutenant le sieur *Dauphin de Montorquiel*. — Le 22 mai 1690, il était " non loin de Port-Royal assiégé", à bord de son navire, d'où il se sauva à grand'peine.

2<sup>o</sup> **Commandant en Acadie** : — le 7 avril 1691, " au camp devant Mons " (Belgique actuelle), le roi signe un *mémoire* " pour servir d'instructions au sieur de Villebon, commandant à l'Acadie... en attendant qu'il y ait pourvu autrement ". — Le 1er juillet, il entre à Port-Royal, où il arbore le drapeau français. — Se rendant à Jemsek, il capture un bâtiment bostonnais, le négociant *Nelson*, le colonel *Tyne*, 25 marins : le colonel arrivait comme *gouverneur*, car la métropole (7 oct.) réunissait à la province du Massachusetts " les territoires de l'Acadie" ou N.-E. — En 1693, expédition de M. de Villieu contre les fermiers anglais ; — en 1694, Villebon veut enlever *Pemquid*, et La Vallière est chargé par M. de Frontenac de cimenter l'alliance avec les Abénaquis (1695). — Plan d'attaque soumis au ministre contre Boston. — M. d'Iberville vient se signaler à Pemquid (1696). — Représailles du colonel Church à Beaubassin ; — il essuie deux échecs à Saint-Jean. — Survient la paix de Ryswick (25 sept. 1697). — M. de Villebon mourut à *Nashouat*, le 5 juillet 1700. (V. H. Lorin, *op. cit.*).

1<sup>o</sup> **Antécédents** : — Sébastien de *Villieu* — nom qui est l'opposé de *Baulieu* — natif de Turin (Piémont) vers 1633, son père *Claude* ayant été anobli (28 déc. 1628) par Ch.-Emman. de Savoie, ayant émigré à Beaumont (Normandie), demande et obtient du roi ses lettres de naturalité (juin 1668). — Il était (1665) lieutenant de la compagnie de

VIII°

**Sébastien**

**de Villieu**

(1700-1701)

*administrateur*

Berthier, servait depuis 20 ans, signait à Québec " sieur de Doudeville " — localité en Seine-Inférieure, près d'Yvetot ; — il prit part à l'expédition de M. de Tracy (1666), retourna en France, se maria à Nantes avec *Jeanne-Marie Le Breton*. — En 1669, revint avec le capitaine Berthier. — En oct. 1672, Talon lui concède le *fief Villieu*, transféré ensuite à M. La Gardcur de *Tilly* (1686) par M. de La Barre. — Il accomplit plusieurs missions militaires en Acadie — En 1690, il se distingue contre les Anglais descendus au cap Tourmente.

2o **En Acadie** : — le 28 mars 1693, le ministre l'attache à M. de Villebon comme son lieutenant et capitaine d'une compagnie. — En 1694, assaut contre les Anglais de *Pemquid* : 104 tués, 27 prisonniers, 60 fermes ruinées ; — il y accompagne M. d'Iberville en 1696. — Conduisant de bonne foi des prisonniers à Boston, on s'y venge du passé en l'incarcérant, *deux années* ; — il réussit à écrire un billet à M. de Frontenac avec son sang, faute d'encre. — En 1699, il est envoyé de Québec en Acadie, où il commande à la mort de M. de Villebon (6 juillet 1700-28 juin 1701). — Le 4 mars 1702, il administre le pays en l'absence de M. de Brouillan. — Le 4 juin 1704, il est promu *major* par le roi, qui le laisse libre de prendre sa retraite en France ou en Acadie. — Son fils *Sébastien* épouse à Québec (9 avril 1692) *Judith* de La Vallière ; — on ignore la date du décès du brave officier qui guerroya durant 39 années pour son prince. (V. *Bull. des Rech. hist.*, 1907).

IX°

**M. de Brouillan**

(1701-05)

*13è gouverneur*

1o **Antécédents** : — *Jean* ou *Jacques-François* de *Brouillan* — auj. *Bourrouillan*, bourg de 344 hab. du Gers (Gascogne), naquit en 1651 ; — il eut *sept* frères tués à l'ennemi. — Promu capitaine, il est nommé gouverneur de *Plaisance* (T.-N.) (1690-1700), où il arrive en 1691 prendre la succession de *M. Antoine Parat*. — Le baron de *Lahontan* l'a chargé d'accusations (1692).

2o **Gouverneur** : — le 23 mars 1701, il est nommé : " pour commander en Acadie à la place de feu le sieur de Villebon ". — Il atterrit de force à *Chibouctou* " un des plus beaux ports que la nature puisse former ", fait 60 lieues jusqu'à *Port-Royal* (10 juin), qu'il travaille aussitôt à reconstruire — Ses provisions de gouverneur, expédiées le 1er fév. 1702. — Il administre avec tant de rigueur qu'il s'aliène tous les esprits (1703-04). — Il se rend à *Versailles*, écrit un mémoire justificatif (mars 1705) : le ministre lui fait crédit comme à un homme qui a servi le prince durant 36 ans. — Embarqué sur *le Profond*, il meurt à bord et est inhumé à *Chibouctou* (22 sept. et 2 oct. 1705) : son cœur fut enseveli à *Port-Royal*.

1o **Antécédents** : — *Simon-Pierre Denys*, sieur de *Bonaventure*, fils de *Pierre Denys* et de *Catherine Le Neuf*, né aux *Trois-Riv.* (22 juin 1659), capitaine de frégate à *Rochefort* (1690), naviguait entre le Canada, la France, l'Acadie, épousa d'abord *Genev. Couillard* (1686), ensuite

X°

**M. de Bonaven-  
ture**

(1704-06)

*administrateur*

Jeanne Janière (1688). — Son frère *Louis*, sieur de La Ronde, est capitaine de vaisseau.

2o **Administrateur** : — commandant en second (mars 1701), — lieutenant du roi (fév. 1702), intérimaire les mois suivants : — mort à Rochefort en 1711.

1o **Antécédents** : — Daniel Auger, sieur de Subercase — né (1663) dans le Béarn — est capitaine en Bretagne (1684), lève une compagnie pour servir au Canada (1687), y arrive et se joint à l'armée de M. de Denonville, se distingue à la défense de Montréal (1689), sous les murs de Québec (1690). — Il est promu capitaine (1692), garde-marine (1693), major des troupes (1694), aide-major de la marine (1694), se signale dans la campagne contre les Iroquois (1696). — Il est commandant à Plaisance et gouverneur de Terre-Neuve (1er avril 1702-sept. 1706). (V. *Arch. féd.* D. 2, vol. 47, f.4).

2o **Gouverneur à Port-Royal** : — arrivée, le 28 oct. 1706 ; il écrit au ministre (25 nov.) ses fâcheuses premières impressions : il suggère les améliorations de tous genres. — Deux tentatives d'invasion bostonnaise sont repoussées en 1707 ; — néanmoins la Cour ne lui donne que peu de ressources en provisions et en munitions, sans aucun soldat. — Instantes réclamations du gouverneur : mais la France subit la période (1704-10) des revers dans la guerre de Succession d'Espagne. — M. Subercase gouverne avec fermeté, avec justice et autorité (1708-09) ; — Port-Royal n'est plus guère ravitaillé que par les corsaires français, *Pierre Morpain* surtout. — Les prisonniers et les espions dénoncent les préparatifs et des Anglais et des Bostonnais : rien ne détermine l'envoi de troupes suffisantes pour la garnison : — les dépêches de M. de Ponchartrain consistent en conseils et en promesses (juin-août 1710). — Le 13 octobre, Port-Royal capitule et l'Acadie est perdue.

3o **Dernières années** : — le 24, départ du gouverneur, de 149 officiers et soldats, de 67 habitants. — Rentré en France, il est accusé de s'être rendu sans défendre la place, refuse ensuite de retourner servir au Canada, après 36 ans. — Il mourut en nov. 1732. (V. *Arch. féd.*, pas sim).

**Remarque.** — Il importe de noter ici les divers sièges du gouvernement, dans le cours d'un siècle : — 1. Ile Sainte-Croix, 1604. — 2. Port-Royal, 1605. — 3. Port-Latour, 1624-32. — 4. La Hève, 1632-36. — 5. Port-Royal, 1637-54, sur le site d'Annapolis. — 6. Pentagouet, 1670-76. — 7. Jemsek, 1676-78. — 8. Beaubassin, 1678-84. — 9. Port-Royal, 1685-90. — 10. Nashouat, 1691-95. — 11. Saint-Jean, 1696-1701. — 12. Port-Royal, 1701-10.

XI°

**Auger**

**de Subercase**

(1706-10)

*14è gouverneur*

## CHAPITRE II

### LA COLONISATION

#### NOUV. BRUNS.

1°

Région de  
Sainte Croix  
(1684-1708)

- 1o **Établissements et fortins** : — avant 1684, on ne signale aucune habitation sur la baie de **Passamaquoddy** : — en 1686, deux familles sont établies dans l'île Sainte-Croix ; — en 1689, quatre autres qui comptent 13 enfants ; — en 1700, seize sur le continent en face : elles sont évincées par l'américain Church (1704).
- 2o **Seigneureries et censives** : — **concession** (23 juin 1684) à Jean *Serrcau*, sieur de Saint-Aubin de " cinq lieues de front sur le rivage de la mer et cinq dans les terres avec îles et flots en face ". — **Censive** (16 juillet 1691) accordée à " *Jean Meunier*, hab. de l'Acadie, deux lieues de front et de profondeur sur la rivière *Magaguadavic* ou bas Sainte-Croix ". — **Seigneurie**, concédée en 1693, à *Paul d'Ailleboust*, sieur de Périgny (V. abbé Daniel) de " l'île du Grand Munan avec îles et flots avoisinants ". — **Seigneurie**, octroyée en 1695 à *Michel Chartier* de Lotbinière, habitant de l'Acadie de " une demie lieue de chaque côté de la rivière *Scoodic* ou haut Sainte-Croix "; elle fut snecagée par Church. — Les seigneureries de : *Thibaudeau* (1696), *Villeclair* (1697), *Lefebvre* (1703), *Grandchamp* (1708), situées vers Pentagouet.

II°

Région de  
la rivière  
Saint Jean  
(1672-97)

- 1o **Premiers essais** : — *Emenenic*, bourgade signalée par le **Père Biard** 1611, Relation). — Installation des *Récollets* sur le cours de la rivière (1619-24). — Fort et habitation de La Tour (1629).
- 2o **Seigneuries et censives** : — **concession** (15 janv. 1635) à Ch. de St-Etienne, sieur de La Tour par la Cie de la N.-Fr. du " fort et habitation sur la riv. Saint-Jean, cinq lieues de front et dix dans les terres." — **Seigneurie** accordée (17 oct. 1672) à *Martin d'Arpentigny*, sieur de *Matignon* — bourg de 1,550 Ames dans les Côtes du Nord (Bretagne) — ancien hab. de l'Acadie et gendre de La Tour, de " cinq lieues depuis la riv. Maquo ou Maquapit jusqu'aux Mines ". — **Censive** octroyée (18 oct. 1672) à *Jacques Potier*, sieur de Saint-Denis de " deux lieues de front à prendre près de la concession faite à *Matignon* ". — **Seigneurie** sur la rive orientale à *Pierre de Joybert*, sieur de Marson et de Soulanges (20 oct. 1672) de " quatre lieues de front sur une de profondeur, avec le fort de Jemsek." — et celui de *Nachouat* (16 oct. 1676). — **Seigneurie** concédée (20 sept. 1684), près de Médoctec, à *René d'Amours*, sieur de *Uguancourt* — anj. encluvé dans dans la ville de Paris. — " deux lieues de profondeur de chaque côté de la riv. St-Jean ". — Autre concédée le même jour à *Matthieu d'Amours*, sieur de *Frencuae* — bourg de 530 hab. dans la Seine, près de Paris — " des terres entre Jemsek et Nachouat " qu'il loue en 1696 à *Michel Chartier* pour cinq ans. — **Censive** concédée (7 ajnv. 1689) à *Pierre Chenest*, sieur de ou Du Breuil, " deux lieues de front, le petit Nachouat faisant milieu, et trois de profondeur ". — **Censive** au-

dessous de Jemsek, accordée (oct. 1689) au sieur *Vincent de Saint-Castin* — bourg de 300 âmes près de Pau (Basses-Pyrénées, — "deux lieues de front, joignant les terres de Jemsek, sur deux de profondeur." — **Censive** donnée le même jour, sur le Saint-Jean au sieur Jean de *Valence*, "d'une étendue de terre". — **Censive** octroyée (25 fév. 1690) au sieur *François Genaple de Bellefond* — bourg de 220 hab. près de La Réole (Gironde)—de quatre lieues carrées au lieu dit des "longues vues" : c'était le notaire de Québec. — **Censive** accordée (23 mars 1691) à *M.-Fr.-Chartier*, veuve du sieur de Marson, de "quatre lieues vis-à-vis la maison de Jemsek". — **Seigneurie** concédée (20 juin 1695) sur la riv. *Kénébacasis* "d'une lieue et demie de chaque côté sur deux de profondeur" à *Bernard d'Amours*, sieur de *Plaine* — anj. ville de 6,000 âmes *Plaine-Saint-Denis*, près de Paris. — **Censive** au sieur de *Goutin* "au l'eu nommé *Pointe-aux-Chênes*, de deux lieues de front sur deux de profondeur" (20 juin 1695). — **Censive** accordée (23 avril 1697) à *Charles Genaple*, sieur de *Vilrenard*, "d'une lieue sur deux près de *Nachouit*". (V. W. Gauong, *Mém. S. R. C.*, 1899).

1o **Première expansion** : — vers 1671, *Port-Royal* essaime au fond de la baie Française. — *Jacques Bourgeois* et *Pierre Arsenault* s'y transportent à *Chignectou* ; — *Pierre Thériault*, *Claude* et *Antoine Landry*, *René le Blanc*, aux Mines. — D'autres s'y suivent bientôt.

2o **Seigneuries** : — **Seigneurie** de *Chignectou* ou *Beaubassin*, accordée (24 oct. 1676) à *Michel Leneuf*, sieur de *La Vallière*, "étendue de 10 lieues de front sur dix de profondeur" ; — son manoir se trouvait croit-on, dans l'île de son nom — anj. *Tonges Island* ; — le 2 sept. 1678, "donation faite par le seigneur aux Pères Récollets de six arpents de front, vis-à-vis la pointe de *Beauséjour*". — **Censives** à *Peteoudiae de Guil'aume Blanchard* et à *Chipody de Pierre Thibaudau* (1698). (V. Rameau, I. II). — **Seigneurie** concédée (21 août 1700) au sieur de *Vil'en* de "deux lieues de front et deux de profondeur près du cap de *Chipody*, avec l'île-aux-Menles "

1o **Seigneurie de Denys** : — il est quasi le *gouverneur* des régions orientales, depuis le *Cap-Breton* jusqu'à *Gaspé*, en vertu de concessions renouvelées en 1636, 1653, 1667. — Révocation en 1685, année des concessions faites par *Richard*, sieur de *Fronsac*, fils de *Nicolas*, aux missionnaires Récollets sur le *Miramichi* et à *Ristigouche*.

2o **Autres seigneuries** : — **Seigneurie** concédée (20 sept. 1684) à *Louis d'Amours*, sieur de *Chauffour* — anj. *Chauffour-les-Erechy* (Seine-et-Oise), bourg de 100 hab. — "une lieue sur la riv. *Richiboucton* et trois lieues au-delà" ; — en 1690, *Louis* rejoint ses frères sur la riv. *Saint-Jean*. — **Seigneurie** octroyée (15 oct. 1696) à *Georges Renard*, sieur *Duplessis* sur la baie et rivière *Cocagne*, "deux lieues de front de chaque côté et six de profondeur." — **Seigneurie** concédée (29 mars 1697) à *Matthieu de Lino*, marchand de Québec "cinq lieues de front

III°

Région

intérieure

(1676-1700)

IV°

Région du

littoral

(1684-97)

et autant de profondeur sur les limites de la précédente", à Shediac. — **Seigneurie** accordée (4 avril 1697) au sieur *Paul Dupuy* de "trois lieus de front avec pareille profondeur sur la baie du Saint-Laurent", à Saint-Paul du cap *Chauve*. — **Seigneurie** concédée (18 avril 1687) au sieur *Richard Denys* de Fronsac "quinze lieues de devanture et quinze de profondeur sur la riv. des *Trites* tirant au nord ouest", à Miramichi.

V°  
Région du  
golfe laurentien  
(1685-1700)

1° **Nipisiguit** : — avec Miscou, la seigneurie est à l'origine du vaste domaine de *Nicolas Denys*, rattachée à la couronne vers 1685. — Une censive est cédée (3 août 1689) à *Pokemouche* au sieur *Michel De Grez*, qui se retira ensuite à Boston, y épousa une Anglaise. — **Seigneurie** accordée (26 mai 1690) à *Jean Gobin*, marchand à Québec, "étenue de douze lieues de front sur dix de profondeur sur la baie des Chaleurs, comprenant la riv. Nipisiguit".

2° **Pokemouche** : — **Seigneurie** concédée (17 août 1693) au sieur *Phillippe Enaut*, Esnaut ou Hénaut de "quatre lieues de front de chaque côté de la riv. Pokemouche sur semblable profondeur. — Le même créancier de M. de Grez insolvable, s'empare de sa censive. — *Concession* (1696) à *René Enaut* à Port-Daniel (Gaspésie).

2° **Ristigouche** : — le 3 août 1685, concession faite par *Richard Denys* de trois lieues de terres aux Récollets. — **Seigneurie** accordée (26 mai 1690) et confirmée (16 mars 1691) au sieur *Pierre Lemoyne* d'Iberville de "douze lieues de front sur dix de profondeur, dans la baie des Chaleurs, avec îles et flots sur la devanture"; M. d'Iberville la cède ensuite à *Richard Denys* et par son épouse elle devint l'héritage de *Rey-Gaillard*, qui la possédait en 1753. (V. W. Ganong, *Mém. S. R. C.*, 1899).

NOUV.-ECOSSE  
1°  
Port-Royal

1° **Retour au Domaine royal** : — en 1670, le gouverneur de l'Acadie relève de celui de la Nouv.-Fr. à Québec. — Ainsi la Comp. des Indes occid., qui va mourir en 1674, n'a le droit que d'octroyer des seigneuries et des censives, d'accord avec les administrateurs du Canada. — *Alex. Le Borgne* est alors seigneur de Port-Royal, de sa vallée fertile, habitée par 45 familles des colons primitifs.

2° **Exodes des colons** : — la période de 14 années de possession anglaise (1654-70) a arrêté l'immigration de France. — La paix inaugure un nouvel état de choses : — à l'étroit, les habitants de Port-Royal acceptent ailleurs des censives : le grand *Colbert* les y encourage. — De nouveaux colons célibataires se marient et s'établissent (1670-80).

1° **Les Mines** : — nommées aussi la *Grand'Prte*, à cause des alluvions formées sur le bassin par les cours d'eau ou rivières des *Vieux-Habitants*, des *Canards*, des *Gaspereaux* (nom indien d'un poisson local), de la rivière de *Piziquid* (*Windsor*). — Etablissement (1680) des deux

II°  
Nouvelles  
colonies

habitants de Port-Royal, *Pierre Melançon*, — Ecossais d'origine — et *Pierre Terriau* : — d'autres les suivent bientôt, plusieurs étant de leur parenté. (V. Rameau, *Une Colon. féod.*, t. I, p. 182).

2° **Cobeguit** ou **Cobequit** : — auj. **Truro**, — fief seigneurial concédé (1689) à *Matthieu Marin*, " parce qu'il était le premier né en Acadie parmi les Français du pays ". (Lettre de M. de Menneval, 8 sept. 1689) : — " c'est une bonne de front au fond du bassin des Mines " ; le fief prit le nom de *Saint-Matthieu* et le seigneur celui de *M. de Saint-Martin*. — Il y est rejoint par les familles *Bourg, Blanchard, Guérin* et d'autres plus tard (1700-10).

3° **Pobomcou et Cap Sable** : — auj. **Pubnico**, — forma une baronnie concédée (17 juillet 1653) par M. de La Tour à son ami *Philippe Mius d'Entremont*, plus tard procureur du roi à Port-Royal, conjointement avec " le sieur *Pierre Ferrand*, noble homme." (V. Rameau, *ibid.*, t. II, p. 412,).

4° **La Hève** : — district alors peuplé de métis chasseurs et pêcheurs, qui s'habituent graduellement aux travaux agricoles. — En 1703, M. de Brouillan est frappé de l'importance de ce poste ; — il écrit au ministre (25 nov.) que " il faut établir La Hève et on ne saurait trop tôt commencer, tous nos jeunes gens voulant se donner à la pêche de la morue " : il revenait au plan du commandeur de Razily.

CHAPITRE III

LE PEUPEMENT

I°  
Causes de  
stagnation  
(1667-1710)

1° **Causes extérieures** : — *disparition* des Compagnies : les Cent Associés (1663), les Indes occidentales (1664-74) ; — les *guerres* continentales de Louis XIV ; — *discrédit* et *disgrâce* de Colbert ; — *attraction* dominante vers le Canada ; — *désintéressement* de la Cour et des ministres (1670-1710)...

2° **Causes intérieures** : — le gouvernement de Québec, après le départ de Talon (1672) s'inquiète peu du développement de l'Acadie ; — il a négligé (1672-1700) d'assurer *une voie* de communication par les terres : perdant ainsi un double avantage des *relations d'hiver* avec la France et de ravitaillement sûr par les vaisseaux, à toutes les saisons de l'année. — La métropole a abandonné l'effort du recrutement des colons, de l'exploitation des richesses du sol, de la surveillance du commerce avec la France et du trafic avec les Bostonnais, des relations économiques faciles avec les Antilles françaises.

II°  
Premier  
recensement  
(1671)

- 1o **Noyau primitif**: — il a été déposé dans le sol par le commandant de Razilly et surtout par Menou d'Aulnay. — Les recrues sont attribuées dans la suite aux unités célibataires, soldats licenciés et engagés subalternes qui se marient au pays. — Quelques familles disparaissent sous la domination des Anglais ; — bien peu arrivent avec M. de Grandfontaine : ici s'accuse l'inertie du ministère de la marine.
- 2o **Recensement de 1671** : — ce sens nominal, opéré par le Cordelier *Laurent Molin*, contient les noms des premiers colons, transmis à leur nombreuse postérité : *Babin, Belliveau, Belou, Bertrand, Blanchard, Boudreau, Bourc, Bourgeois, Brault, Brun ; Comeau, Corpron, Cormier ; Daigre (Daigle), Doucet, Dugas, Dupuis ; Forêt, Gaudet, Gautherot, Girouard, Gougeon, Granger (Anglais), Guilbault, Hébert, Kuessy (Casey) ; Labat, Landry, Lanoue, Leblanc ; Martin, Mélançon (Ecoissais), Morin ; Pélerin, Petitpas, Pitre (Flamand), Poirier ; Rimbault, Richard, Robichaud ; Savoye, Sire (Cyr) ; Terriault, Thibeaudau, Trahan ; Vincent.* — de **63 familles** environ, plusieurs portent le même nom patronymique dans ce recensement de *Port-Royal* : 392 âmes. — A *Pobomcou* : Philippe Mius, sieur d'Entremont et **3 familles** avec 8 enfants. — Au *Cap-Neigre* : famille Lanoue avec 4 enfants. — A *Pentagouet* : famille Saint-Castin et 25 soldats. — A *Moukadabouet* : 13 personnes. — A *Saint-Pierre (Cap-Breton)* : une famille et 5 enfants. (V. *Arch. féd.*, Ottawa, c. 466).
- 3o **Omissions** : — il s'en fait toujours et partout ; — ainsi la famille *Arsenault* semble avoir suivi en Acadie le contingent amené par M. de Grandfontaine. — Il a été fait mention dans certains ouvrages d'un *cens canadien* en 1679 et d'un second en 1683, accusant respectivement 515 et 600 âmes : — l'histoire n'y ajoute aucun crédit.
- 1o **Port-Royal** : — ce recensement a été effectué par ordre de M. de Meulles, lors de sa visite en Acadie, comme intendant de la N.-Fr. — Outre le seigneur de la place, Alexandre La Borgne, âgé de 43 ans, il consigne ces noms nouveaux : — *Arsenault, Aucoin, Bastarache, Benoit ; Fardel ; Garant, Godin ; Henry ; Joan ; La Perrière, Le Prince, Lort dit Tourangeau ; Peltret, Peseley ; Brossard dit Beausoleil ; Margery ; Donaron, Préjean, Roussilière* : **95 familles**, comprenant 592 âmes.
- 2o **Cap Sable** : — environ quinze habitants : Jacques La Tour, sieur de Saint-Etienne, âgé de 25 ans, et son frère Charles ; — leurs beaux-frères Jacques Mius, sieur d'Entremont, 27 ans, et Abraham, 24 ans ; — leurs enfants et les serviteurs.
- 3o **La Hève et Mirliquèche** : — un total de **19 âmes** : — les familles *Prévost ou Provost, Pierre et Martin Le Jeune dit Brion, Michel*, et cinq engagés ou domestiques.
- 4o **Les Mines** : — environ **57 âmes** ; la plupart des familles ont immigré de Port-Royal ; — cependant, on y rencontre des noms nouveaux : *La Boye ou Labanve, Lapierre, Pinct, Rivet*.

III°  
Deuxième  
recensement  
(1686)

50 **Beaubassin** : — environ 157 âmes : familles Michel Leneuf de la Vallière, seigneur de l'endroit, âgé de 45 ans, père de 4 garçons et de 4 filles, avec 5 domestiques, Léger, Haché-Gallant, Perthuis, veuve Marie Lagassé ; — de Mirande, Labarre, Mignault, Cochu, Cottard, Mercier, Chiasson dit Lavallée, Lagassé...

60 **Rivière Saint-Jean à Sainte-Croix** : — les seigneurs d'Amours, de Matignon. Serreau dit de Saint-Aubin, Desorcis, et les engagés respectifs ; — M. de Saint-Castin à Pentagonet : — en tout, le long du littoral, environ 20 âmes.

70 **Golfe du Saint-Laurent** : — à *Miramichi*, Richard Denys et 5 domestiques ; — à *Chedabouctou*, le sieur de La Boulaye, lieutenant royal du port, avec 18 à 20 employés, et 4 habitants ; — à *Nipisiquid*, le seigneur Hénaut et 4 valets ; — à *l'Île-Percée*, Le Basque, Le Gascon, Lépine, Lamothe, Boissel : en tout cinq familles comptant 59 âmes. — Total général approximatif : 885 âmes, réparties sur une immense superficie. (V. *Arch. féd.*, Ottawa, C 446).

10 **Port-Royal** : — la population est de 503 âmes ; si elle a baissé, malgré la natalité (1686-93), c'est en raison de l'exode vers les régions de l'est ; — quelques noms nouveaux. Chevalier, Fredelle, de Gou...

**Les Mines** : — la population accuse un notable accroissement par le chiffre de 307 âmes ; — noms nouveaux : Célestin, Dupuis, Carne, Longuépée, Saunier...

30 **Cap Sable** : — environ 50 âmes, avec des figures nouvelles ou familles Chicot, Amiraunt dit Tourangeau, Roy dit Laliberté, établies au cap... — A la Hève : familles Lachapelle et Michel dit Laruine.

40 **Rivière Saint-Jean à Sainte-Croix** : — population flottante, à cause des incursions des Bostonnais. — Appellations nouvelles : Groudin dit Châtillon, Babineau dit Deslauriers, Renaud.

50 **Beaubassin** : — environ 119 âmes, parce que la ruche a essaimé sur les rivières voisines, comme la famille Michel Haché et d'autres nouveaux venus... — Total général pour tout le pays : environ 1,068 âmes. (V. Rameau).

IV°  
Troisième  
recensement  
(1693)

10 **En 1698** : — Port-Royal compte 575 âmes et Beaubassin 178. — Les registres consignent les noms des familles : Coste, Calvé, Allain, Bernard, Maisonnat, Devaux, Le Vannier, Chauvot, Moise, Mazerolle, Morin dit Boucher, Potevin, Gueudry, Simon, Triel...

20 **En 1701** : — un cens nominal des deux localités précédentes et aussi des Mines accuse le chiffre de 1,134 âmes. — A Piziguit, Guillaume Lejuge. — **En 1703**, population de 1,300 âmes. — **En 1707**, 1,484 habitants.

30 **En 1714** : — recensement fait par la Père Félix Pain à Port-Royal,

V.  
Divers  
recensements  
(1698-1714)

où il signale les nouveaux foyers : familles Olivier, Parisien, Richar dit Beaupré, Clémenceau, Levron dit Nantais, Le Breton, Duon dit Lionnais, Richard dit Lafond, Cahouet, Lord dit Lamontagne, Allain Martin dit Barnabé, Bonnevie dit Beaumont, Robichaud dit Cadet Raymond, Doucet dit Maillard, Vilatte, Surette, Savary, Mazerolle dit Saint-Louis, Lavergne, Des Brousses, Babineau, Petitot dit Saint Sennes, Lespérance, Manceau, Pothier, Samson, Blondin, Bideau Gentil, Gousille, Vigneau, Orillon dit Champagne, Brossard ; — **aux Mines**, Brasseur, Mouton, Leblanc dit Jasmin, Voyer, Baguette Brasseur, Bodart, Boisseau, Boutin, Darois, Lapière dit Laroche Guérin, Herpin, Henry ; — à **Beaubassin**, Chiasson, Haché, Lambert, Nuirat, Oudy, Veco. — Total général : **1,259 âmes**. — Ce chiffre révèle le départ de plusieurs groupes de familles vers le nord, au N.-B. actuel, dès le lendemain de la reddition de Port-Royal. (V. Rameau ; corrections de M. Gaudet).

## CHAPITRE IV

### LES DERNIÈRES LUTTES

I°  
Période  
de paix  
(1667-88)

- 1o **Après la restitution** : — comme le Canada, l'Acadie jouit des fruits d'une période de paix. — Sa *restitution* fut imposée, à Bréda, par le mandataire de Colbert au mandataire de Charles II d'Angleterre. — L'essor est dès lors imprimé aux établissements agricoles : l'Acadie reçut les encouragements, les secours, les témoignages d'estime et d'attachement de la métropole. — Pour son malheur, Colbert tombe bientôt dans la disgrâce du roi, en 1672; et Talon, qui eût relié *par une route* Québec à Saint-Jean, quitte le Canada, la même année : — la colonie entière subit la perte de ces deux administrateurs de génie.
- 2o **Développement éphémère** : — cependant Colbert gouverne par ses puissantes et admirables *Ordonnances* jusqu'à sa mort (1683) ; — son fils, le marquis de Seignelay, lui succède au département de la marine. — Il crut plus *utile et plus urgent* de seconder la fondation de la *Louis'ane*, le commerce des *Antilles* françaises, le *Canada* proprement dit. — Néanmoins, il tenta en Acadie, d'accord avec les administrateurs de la N.-F. à Québec la création d'une féodalité qui n'eut pas de lendemain : — les guerres du royaume et les derniers assauts des Iroquois vinrent détourner ses subsides vers d'autres régions. — Il faut reconnaître toutefois que les guerres de Louis XIV ont créé l'*unité nationale* par la conquête de l'Alsace, de la Franche-Comté, des Flandres, du Roussillon . . .

II°  
Retour  
offensif  
(1675-76)

- 1o **Compétition anglaise** : — par sa situation, l'Acadie s'interposait sur la voie maritime des Anglais, désireux de coloniser leur poste de Saint-Jean (Terre-Neuve) et d'almenter ceux de la N.-A. par les pêcheries et le trafic des fourrures acadiennes. — Les deux restitutions forcées (1632 et 1667) leur pesaient lourdement sur le cœur : le rêve d'une N.-E. hante leur cerveau depuis 1620. — Tous les dix ou quinze ans, et bientôt tous les trois ans, ils vont organiser les assauts qui aboutissent à la conquête finale : on oublie trop souvent la force maritime des Iles Britanniques, propre au développement des conquêtes lointaines, tandis que la France subissait les conflits du continent en armes.
- 2o **Tentative hollandaise** : — en 1676, l'Anglais frappe *un coup indirect* : — épisode de la conquête par les corsaires battant pavillon hollandais. — Le capitaine **Aernauts**, secondé par le Bostonnais **John Rhoades** descendent sur le rivage de Pentagouet, résidence du gouverneur M. de Chambly : — ils vont ensuite piller le fort *Jemsek*, d'où ils emmènent prisonnier à Boston le sieur Joybert de Marson... — Les deux filibustiers se brouillent avec les négociants de Boston : — mais en 1679, le gouvernement hollandais réclame des indemnités à celui de la N.-A. " pour l'avoir dépouillé d'une double prise des forts français ".
- 3o **Guerre de Philips (1675-76)** : — Philips est le surnom de **Métacombet**, chef suprême des tribus indigènes situées entre le Merrimack et le Penobscot, au cœur même de la N.-A., dans le Massachusetts. — Il soulève et commande les Indiens contre les colons britanniques : c'est le signal d'une lutte d'extermination indigène. — Il a pour adversaire **Benjamin Church** : — né en 1639 à Duxburg, près de Plymouth, décédé fort riche à Little Compton le 17 janv. 1717. — Le capitaine Church est placé par le gouverneur Winslow à la tête de 1,000 miliciens ; — il réussit à écraser la confédération indigène à *Narraganset* et au *Cape Cod*. (V. S. Drake, *The Hist. of Phil. War*, Exeter, N.-H., 1834).
- 1o **Guerre de Guillaume III (1688-97)** : — nouveau conflit des indigènes et des Anglais, il emprunte son nom de " guerre de Guillaume ", au prince d'Orange, monté sur le trône : — il dure sans répit jusqu'à la fin de son règne. — En 1688, soulèvement général, même des Micmacs et des Malécites. — Tous les établissements anglais du Maine — excepté Wells, York, Kittery — sont saccagés ; — un millier de personnes est massacré ou fait prisonnier. — Les Anglais mettent en armes les tribus iroquoises, leurs alliés : massacre de Lachine. — Revanche de M. de Frontenac (janv.-févr. 1690).
- 2o **Expédition de Phipps (1690)** : — William Phipps (1651-95) né à Woolwich (Maine), constructeur de bateaux, enrichi par une épave espagnole, nommé *chevalier* par Jacques II et shérif de la N.-A. (1687), homme sans lettres, — se voit investir du commandement de la flotte armée contre l'Acadie et la N.-F. — Le 19 mai, il pénètre dans la baie de Port-Royal, qui capitule le 21 : pillage et bris des objets du culte,

III°  
**Conquête**  
**éphémère**  
(1688-92)

serment d'allégeance imposé aux habitants, M. de Menneval emmené captif. — Sa flotte comprenait : l'amiral *Six Friends* de 42 canons et 120 hommes, *le Porcupine* de 16 et 117 marins, *le Mary* de 8 et 12 combattants, *l'Union*, *le Mary-Ann*, *le Lark*, *le Bachelor* ; — le major *Johnson* commandait les sept compagnies, desservies par le ministre anglican *Joshua Moody*. (V. *Board of Trade*, Boston, 5 n. 109). — Phipps envoie alors le capitaine *Alden* s'emparer de La Hève et de Chedabouctou. (V. *Can. and Prov.*, t. XIII, p. 56).

3o **Les corsaires anglais** : — Phipps s'éloigne à peine de la baie, quand vient de France le vaisseau de M. de Villebon : — les habitants l'accueillent comme un sauveur ; mais voyant le fort délabré, il se retire à Jemsek. — Soudain entrent deux corsaires anglais, qui achèvent l'œuvre de Phipps, brûlant les principaux édifices et incendiant 28 maisons : — sans pénétrer toutefois à l'intérieur du pays.

4o **Échec sur le Saint-Jean (1692)** : — l'étoile de l'incapable Phipps avait pâli devant Québec : il rêva une nouvelle incursion par mer au fleuve Saint-Jean. — Au printemps de 1692, M. de Villebon remonte au nord à 30 milles environ, bâtit le fort *Saint-Joseph*, à l'embouchure d'un confluent, la petite rivière *Nashouat* : — ce poste réunissait les partis indiens pour leurs expéditions de surprises. — Le projet de Phipps allait échouer devant des ennemis, cachés dans les bois, insaisissables et invincibles. — M de Villebon adopte comme son frère le fameux chef indien *Taxous*.

IV°  
**Succès**  
**relatifs**  
(1696)

1o **Prise du fort Pemaquid (1696)** : — appelé le fort William Henry, érigé par les Bostonnais comme port d'attache et de refuge au prix 20,000 liv. st., il est assailli, au mois d'août 1696, et par mer et par terre. — M. d'Iberville a tout organisé : 100 Français et les 400 Indiens de M. de Saint-Castin enlèvent la place en un clin d'œil : la garnison est prisonnière, et l'on s'empare des magasins de provisions et munitions.

2o **Expédition de Church** : — ce coup hardi exaspère le gouverneur *W. Stoughton* (1632-1702), qui ordonne des représailles immédiates. — En septembre-octobre, le colonel Benjamin Church, soldat habile et courageux, chef aimé des troupes, monte une flotte de sept voiles. — Il se porte sur Beaubassin, y opère une descente, sous les yeux des habitants en fuite : — pillage, incendie, massacre des bestiaux, quelques rares prisonniers, c'est l'œuvre de neuf jours. — Chignectou vit ses environs dévastés. — Le 18 octobre, le colonel conduit ses 500 braves au fleuve Saint-Jean, où il surprit, dit-on, un détachement dont il tue le commandant et fait prisonniers quelques soldats. — Rencontre du colonel *Hathorne* et de ses 200 auxiliaires : l'on va assiéger de concert le fort Saint-Joseph ; — malgré leurs efforts vigoureux, les Anglais sont décimés par la fusillade des Indiens et les grenades des défenseurs, transis de froid la nuit, découragés faute de vivres et de couvertes : M. de Villebon a su triompher et repousser les assauts. — Paix de

Ryswick (25 sept, 1697) : elle rétablit les choses en l'état antérieur et laisse l'Acadie à la France, au grand mécontentement des Américains. (V. Ramcau, t. I, p. 216 ; *Can. and Prov.*, t. XIII).

v°  
**Hostilités**  
(1703-04)

- 1o **Guerre de la Succession d'Espagne (1701-14)** : — le conflit éclata entre la France et l'Angleterre en Europe, sur mer, en Acadie, au Canada. — L'une et l'autre puissance arme les Indiens ; mais à Montréal se fait la paix avec les tribus du nord. — En juin 1701, M. de Brouillan fait de Port-Royal, dont il améliore le fort, le siège de son gouvernement : les habitants en éprouvent une grande joie et se voient en sécurité. — Un grand nombre de corsaires et d'aventuriers font de Port-Royal leur lieu de refuge : ils vont ravitailler la place jusqu'à la dernière heure. — Mais plus de 300 bateaux de Boston s'emparaient de la pêche acadienne.
- 2o **Hostilités** : — les partis de guerre du Canada se mirent à harceler les colons anglais. (V. **Vaudreuil**, *Hist. du Can.*, p. 148). — Les Anglais (1703) vont attaquer le manoir du baron de Saint-Castin à Pentagouet : l'assaut est repoussé avec le concours du jeune seigneur de Beaubassin, commandant une troupe de Canadiens et d'Anébakis ; ralliant les guerriers du baron, il se jette sur les frontières du Massachusetts, portant partout la désolation et la mort. (V. Bancroft, vol. II, p. 849). — La campagne finit par la prise du fort anglais de *Casco*, dont la garnison dut se racheter par une forte rançon.
- 3o **Représailles des Bostonnais (1704)** : — ils réunissent 22 vaisseaux, 550 combattants miliciens et indigènes, placés sous les ordres de B. Church, le plus habile commandant de la N.-A. — La flotte range le littoral, surprend les colons de Passamaquoddy, enlève à Pentagouet une des filles de M. de Saint-Castin absent en France. — Le 2 juillet, elle entre dans la baie de Port-Royal ; on y débarque les troupes, qui pillent quatre maisons, capturent cinq hommes et une famille entière. — M. de Brouillan lance des détachements de tirailleurs dans la campagne : le 5, l'ennemi se rembarque pour se diriger vers le bassin des Mines. — Là, nouvelles déprédations ; mais, le 22, les digues sont rompues et le pays inondé devient impraticable : trois Acadiens sont prisonniers et Church a perdu un lieutenant et quelques hommes. — Beaubassin est visité à son tour (28 juillet) ; 20 maisons incendiées, des bestiaux égorgés, nul prisonnier. — Tels furent les glorieux exploits du colonel Church. — M. de Brouillan se vit seconder par les habitants et les sauvages : il meurt en 1705, à son retour de France.
- 1o **Daniel Auger de Subercase (1656?-1732)** : — originaire probablement du Midi de la France, gouverneur de Plaisance (T.-N.), chevalier de St-Louis (1705), promu gouverneur le 16 avril 1706. — Il marque son estime du pays dans sa correspondance et s'attache à amener M. de Ponchartrain à le peupler, à le coloniser, à le défendre, à le sauver. — Organisateur intelligent, expérimenté, brave parmi les

VI°  
Double  
échec  
(1707)

plus braves officiers, il sait tout prévoir, se concilier l'amitié des Acadiens, officiers, fonctionnaires, indigènes, flibustiers. — De ces derniers *Pierre Morpain* se distingue comme un invincible capitaine de mer il épouse Marie d'Amours à Port-Royal (13 août 1709).

2o **Double insuccès du colonel March** : — le 6 juin 1707, une flotte américaine de 17 voiles entre dans le bassin, composée de 450 matelots et de 1,076 volontaires enrôlés dans le Mass., le R.-I., et le N.-H., sous le commandement de l'inhabile March. — Elle s'emboîte derrière l'*Ile-aux-Chèvres* : jamais elle n'eût franchi le goulet, que M. de Subercase proposa au ministre de défendre des deux côtés (Lett. du 16 oct. 1706) : l'on commit ici la même faute qu'à Québec dans la suite, en négligeant de bâtir un fort à Lévis. — Débarquement des Américains ; — divers détachements de 50 hommes chacun, dispersés dans les bois ; M. de Subercase a son cheval tué sous lui ; du 9 au 11 juin, les bâtiments doublent l'Ile et remontent la rivière ; la nuit du 13, les Américains s'approchent du fort, incendiant clôtures et maisons, "coupant les arbres fruitiers". — Soudain arrivent les Anénakis avec le baron de St-Castin, fils, et des habitants des Mines : ils tuent environ 12 ennemis. — Le 16, rembarquement et départ de la flotte (le 18), laissant 40 cadavres contre un tué et un blessé. — Le Conseil de Boston expédie au colonel March un corps de 500 hommes de plus sur 3 navires. — Le 20 août, la flotte pénètre dans le bassin : — une avant-garde de 10 hommes précèdent 800 fantassins en éclaireurs, et 8 sont tués, 2 prisonniers. — M. de Saint-Castin avec ses 150 Abénakis, M. de la Boularderie avec autant de combattants, le gouverneur avec 120 réguliers se portent à leur rencontre : lutte corps à corps, où l'enseigne M. de Saillant et 3 autres sont tués, 15 hommes blessés ; les ennemis ont plus de 200 morts, le reste fuit aux barques, chaloupes et vaisseaux : — après 15 jours d'insuccès, la flotte met à la voile et rentre à Boston. — M. de Subercase adresse au ministre un mémoire, où il comble d'éloges officiers, soldats, Indiens, Acadiens, réclamant des secours immédiats en argent, poudre, provisions, hommes. (Lettre du 25 déc. 1707, fol. 121, *Arch. féd.*, Ottawa).

1o **Causes des derniers revers** : — le 26 juin 1708, le ministre se débat dans une situation inextricable : Marlborough remporte ses brillantes victoires (Ramillies, Malplaquet...) sur l'incapable maréchal de Villeroi ; la France est battue sur tous les fronts ; — il écrit à M. de Subercase que "les Anglais n'iront plus l'attaquer, que le roi ne peut lui envoyer une nouvelle compagnie de soldats, qu'il ne peut indemniser les habitants de leurs pertes d'immeubles et de bestiaux, qu'il abandonnera le pays, s'il continuait d'être aussi à charge..." (V. *Arch. can.*, 1899). — Nouvelles et pressantes dépêches du gouverneur (avril oct., déc. 1708). — En octobre, débarquement de 100 jeunes soldats, destinés au Canada, après l'hiver, "jeunes Parisiens de 13 à 16 ans !" — En 1709, échange des prisonniers à Boston. — La mé-

VII°

Préparatifs

d'invasion

(1708-10)

tropole ravitaille la colonie, mais avec parcimonie et sans assez d'hommes, ni d'argent, ni de munitions.

2<sup>o</sup> **Aide des corsaires français** : — les audacieux fibustiers des Antilles prolongent l'agonie de l'Acadie française : — "ils ont capturé ou coulé 35 vaisseaux ennemis!" — Prise aussi de 470 prisonniers, équipages et gens du bord : — En mars 1709, un corsaire sort du bassin ; en douze jours, il amène quatre bâtiments chargés de blé et de denrées ; P. Morpain en prend neuf autres en dix jours. — La plupart des navires anglais refusent l'abordage des corsaires : ils préfèrent se rendre corps et biens.

3<sup>o</sup> **Préparatifs simultanés** : — les Anglo-Américains reconnaissent leurs échecs successifs, depuis 20 années. — *Délégation* à Londres d'un comité officiel, conduit par Samuel Vetch, afin de décider la métropole à seconder leurs derniers efforts : — la reine Anne et ses ministres, fiers des victoires remportées en Europe, siasissent l'occasion propice : ils sont résolus à frapper un coup décisif : "il faut que l'Acad'e redonne la Nouvelle-Ecosse". — Le 10 mars 1710, *commission* royale octroyée à **Francis Nicholson**, qui l'autorise à lever un corps expéditionnaire, avec le concours des gouverneurs du Mass., du Conn., du R.-I., du N.-H. — Le 15 juillet, le général débarque à Boston : en trois mois, il a tout organisé pour l'incursion contre Port-Royal : c'est la réalisation des prévisions de M. de Subercase.

1<sup>o</sup> **Siège de Port-Royal** : — le 5 oct. 1710, la flotte anglo-américaine entre dans le bassin et va mouiller au-dessus de l'Ile-aux-Chèvres, à 5 milles du fort ; — le lendemain, débarquement de 3,400 combattants : le grand nombre va écraser une poignée. — Le 7, canonnade partie du fort, escarmouches, bombardements. — Par malheur, M. de Subercase ne peut compter que sur une troupe d'élite : il redoute les désertions et n'ose lancer les autres combattants hors de l'enceinte. — Le 9 et le 10, les assiégeants poussent avec vigueur leurs retranchements, pour mettre à l'abri les batteries de siège : ils ouvrent alors un feu si violent que 50 habitants et 7 soldats se sauvent hors de la place. — La résistance est inutile, impossible ; et l'on se décide à engager des pourparlers.

2<sup>o</sup> **Conditions de la capitulation** : — selon le récit de Nicholson, dans l'après-midi du 10 octobre, deux parlementaires français se présentent pour demander la libre sortie des femmes et enfants réfugiés au fort : assentiment du général. — Le 11, pétitionnement des habitants au gouverneur pour qu'il traite avec l'ennemi. — Mais M. de Subercase résiste toujours, répondant feu pour feu, la journée du 12. — Deux parlementaires, le colonel W. Taylor et le capitaine James Abercromby, lui apportent une sommation dictée par leur chef. ( V. *Mém. des Comm.*, t. II). — Moralement abandonné, sur l'avis de ses officiers, le gouverneur consent à négocier les conditions : elles sont établies par le colonel Robert Redding, le capitaine Th. Matthews d'une part, et

VIII°

Perte

cc.

(1710)

Simon-Pierre Denys, sieur de Bonaventure, capitaine de frégate, lieutenant du roi, et Matthieu De Gouffin, commissaire général, d'autre part.

**3o Articles adoptés** : — 1. La garnison sortira avec armes et bagages, tambours battants, drapeaux déployés ; — 2. Navires avec provisions pour transporter la garnison en France par la route la plus courte ; — 3. Six canons, deux mortiers, au choix du gouverneur ; — 4. Les officiers emporteront tout leur bagage ; — 5. Les habitants, à une portée de canon du fort, conserveront immeubles, meubles, bestiaux, et prêteront serment d'allégeance, sinon, ils auront 2 ans pour les vendre ; — 6. Il sera fourni un navire de corsaire français pour les rapatrier ; — 7. Ils pourront aller à Plaisance (T.-N.) ; — 8. Les Canadiens et Acadiens, au Canada, durant l'espace d'un an ; — 9. L'aumônier emportera les ornements et vases sacrés ; — 10. Promesse de livrer le fort, après trois jours suivant la ratification ; — 11. Indication alors des mines et casemates ; — 12. Exécution de tous ces articles, signés des deux partis, sur bonne foi, sans difficulté, ce 13è jour d'octobre 1710. — " Portée de canon, égale trois milles anglais " ; le nombre des personnes comprises dans l'art. 5, selon la liste du capitaine *Louis Allain*, s'élève à 487.

**4o Reddition de Port-Royal** : — le 17, le général se rend au fort, avec les deux otages français et son état-major, suivis de 200 hommes ; — le gouverneur, escorté de ses officiers, les accueille à mi-chemin, avec les deux otages anglais. — M. de Subercase : " Je suis fâché du malheur du roi, mon maître. . . ; je m'estime heureux de tomber dans les mains d'un général aussi noble et généreux. Je livre les clefs du fort et de tous les magasins, avec l'espoir de vous faire une visite, au prochain printemps ! " — Nicholson tend les clefs au colonel Vetch, nommé *gouverneur* par anticipation (19 avril) de la *Nouv.-Ecosse*. — Défilé de la garnison en guenilles ; drapeau britannique au fort, coups de canons de la place et de la flotte : — Port-Royal est baptisé du nom de **Annapolis-Royal**, avec 400 soldats de garnison.

**1o Dernières heures** : — le 21, jour solennel, où le Rév. J. Harrison officie à la chapelle du Récollet Félix Pain, qui suivit de Plaisance M. de Brouillan (1702). — Le 22, conseil de guerre qui rédige une lettre à M. de Vaudreuil, confiée au major Livingston et au baron de Saint-Castin, qui se rendent à Québec (23 oct.) — *Proclamations* aux sujets britanniques, aux Acadiens et aux indigènes. — Le 24, embarquement à bord de trois vaisseaux : selon le récit de Nicholson : 149 militaires, 109 civils ; — selon le calcul de Rameau : 156 et 96. — Le vainqueur verse à M. de Subercase 7,459 liv. pour les canons réservés : le 25, les transports descendent à l'Île-aux-Chèvres ; échange, le 30, de marques de politesse entre les deux chefs qui se séparent sur leurs bâtiments respectifs. — Le 6 nov., Nicholson rentre à Boston en fête et en allégresse ; un mois après, M. de Subercase aborde à La Rochelle.

IX°  
Après la  
conquête  
(1710-13)

- 2o **Après la conquête** :— le 13 nov. 1710, lettre des notables d'Annapolis à M. de Vaudreuil par M. D'Amours, sieur de Clignancourt : "attendant que vous puissiez nous fournir les secours nécessaires pour nous retirer de ce malheureux pays !" — Le 24 décembre, lettre de M. de Pontchartrain à l'intendant de Rochefort, M. de Beauharnois, sur "le dessein de reprendre l'Acadie aux Anglais, en le priant de discuter avec M. de Subercase et ses officiers un plan détaillé, afin d'effacer les mauvaises impressions de la *faible défense* qu'ils ont faite, etc..." — Regrets tardifs et doléances inopportunes ! — Le 13 janv. 1711, le ministre, s'appuyant sur 14 lettres ou mémoires des officiers civils ou militaires de Port-Royal, accuse le gouverneur et son état-major devant *un conseil de guerre* : on ignore la sentence exacte : mais elle fut favorable à l'accusé. — Le 3 juillet suivant, le roi le choisit comme officier commandant au Canada, "servant sous les ordres de M. de Vaudreuil." (V. *Arch. féd.*, fol. 289, p. 248, Ottawa).
- 3o **Dernières années de M. de Subercase** : — il compte alors 36 années de service (1674-1710) ; il refuse l'offre de passer au Canada, en raison de son âge, de l'incapacité du ministre de la Marine, de sa parcimonie à son endroit. — "Dans son poste de gouverneur, écrit l'abbé Casgrain, il eut à cœur le bien public, celui de la religion, la prospérité de l'Acadie ; les vertus militaires s'alliaient en lui au désintéressement et à l'intégrité du caractère... Avec 500 hommes, il eut sauvé la colonie contre des forces quatre ou cinq fois plus nombreuses". — Quelques biographes le font mourir à Paris, le 9 nov. 1732 ; d'autres, à Cannes, le 19 du même mois. — Trois ans après, *le traité d'Utrecht* (Hollande) réglait le sort définitif de l'Acadie (1713).

## IV<sup>e</sup> PARTIE

### LE RÉGIME ANGLAIS

(1710-1760)

---

#### CHAPITRE I

##### L'ADMINISTRATION

I<sup>o</sup>  
**Samuel Vetch**  
(1710-15)  
*1er gouverneur*

- 1<sup>o</sup> **Anciens gouverneurs** : — il suffit de rappeler leur commission respective, après l'invasion de 1654 : — le colonel **Thomas Temple**, en 1657 ; — un certain **Marc Harrison**, 6 août 1661 ; — le capitaine **Charles Breedon**, 1662 ; — **sir Temple**, nommé lieutenant du roi et gouverneur, le 27 juillet 1662, assermenté le 1er mars 1665 : — son mandat est officiellement périmé par le traité de Bréda (1667).
- 2<sup>o</sup> **Premier gouverneur** : — **S. Vetch**, né à Edimbourg (1668), enrôlé au service de Guillaume III, se bat à Nerwinde (1693). — Il voyage à Panama et se fixe à New-York, où il gagne les sympathies du gouverneur, **Richard Coote**, comte de Bellomont (1696). — Interprète entre lui et les chefs iroquois (1702-05). — Tôt après, délégué à Québec pour négocier les échanges de prisonniers et espionner la place. — En 1708, il est investi du mandat colonial à la Cour pour implorer troupes et vaisseaux contre Port-Royal : avant son départ, il est muni (avril 1710) de la *commission* de gouverneur de la N.-E. — Le lendemain de la capitulation, il entre en fonctions comme commandant de la garnison permanente. — En 1711, il suit Nicholson qui dirige les troupes vers le lac Champlain contre Montréal : — à sa place, commande en Acadie **sir Charles Hobby** qui a pris part au siège et aux négociations de la capitulation. — Les rapports officiels de Vetch montrent qu'il ne reçut ni un mot, ni un sou de la métropole, abandonné à son génie et aux ressources d'un prêteur de fonds de Boston : et il sut maintenir sa garnison, malgré la misère et la désertion de certains Irlandais des troupes. — En nov. 1713, il alla à Boston et de là à Londres. — Malgré les instances de Hobby, il reçoit (20 janv. 1715) une *nouvelle commission* de gouverneur, sans revenir à son poste, où il s'étnit tant

dévoué, méprisé par le hautain Nicholson. — Il mourut le 30 avril 1732, chargé de dettes. (V. *Arch. féd., Fasc. spéc.*).

II°  
**Francis Nicholson**  
(1712-15)  
2<sup>e</sup> gouverneur

- 1<sup>o</sup> **Sir Francis Nicholson (1660-1728)** : — né en Angleterre, il s'enrôle en 1678, devient *lieut.-gouverneur* à la baie de Chesapeake (1686-89). — Transféré en Virginie (1690)-94, au Maryland (1694-98), il est *gouverneur* de la Virginie (1698-1705). — Lors de la première organisation de Vetch, il est attaché à son expédition ; en 1710, on lui donne le commandement des troupes. — On sait son échec en 1711 et sa retraite du lac Champlain. — Le 20 oct. 1712, il est promu *gouverneur* de la N.-E., séjourne à Boston et ne se rend à Annapolis que pour appliquer le traité d'Utrecht : Vetch lui succède, à Londres ; — celui-ci fut à la peine, celui-là à la gloire. — En 1719, il est gouverneur de la Caroline du Sud : il surveille et entrave, de ce poste, les progrès de la Louisiane française ; il mourut en 1728.
- 2<sup>o</sup> **Thomas Caulfield** : — né en Angleterre, cadet dans la noble maison de Charlemont, il se bat sous Peterborough en Espagne. — *Lieut.-gouverneur* après Hobby (1711) jusqu'en 1717 ; *commissiionné* en oct. 1713 : il est maltraité par Nicholson, qui le laisse sans salaire et la garnison sans ressources. — Il notifie aux Acadiens la lettre de la reine Anne. — Il s'endetta forcément dans l'exercice de ses fonctions et mourut au fort le 13 mars 1717, en héros du devoir.
- 3<sup>o</sup> **John Doucett** : — Huguenot d'origine, sans doute, il est simple capitaine de la garnison. — Il reçoit sa commission d'*administrateur*, le 17 août 1717 et remplace le gouverneur Philipps, qui reste à Londres jusqu'en 1720 et y retourne en 1722. — Il mourut le 19 déc. 1726. — En 1724, un parti de 30 Malécites avec 26 Miamaes vint attaquer la garnison, qui eut deux tués et plusieurs blessés. — Doucett irrité exila à Louisbourg le Père Charlemagne Cuvier, Récollet et curé ; pour une maison incendiée aux Anglais, il brûla trois maisons françaises en représaille et fit massacrer un prisonnier indien qu'il détenait depuis deux ans. — Un second parti de 8 Malécites prit, au-dessus de Canseau, un navire anglais en trois canots, tuant le capitaine et cinq hommes, faisant trois autres prisonniers : le P. Félix racheta l'un, P. Leblanc un autre, Paul Mélançon le troisième. (V. *Arch. féd., Sér. F.* vol. 133, p. 107).
- 1<sup>o</sup> **Richard Philipps (1661-1751)** : — né au Pays-de-Galles, il s'enrôle encore jeune, se trouve au champ de bataille de la Boyne (1690), est promu (1712) au grade de *lieut.-colonel*. — Il reçoit *trois commissions* de gouverneur (1717-49) : — l'une, le 17 août 1717 ; l'autre, le 9 juillet 1719 ; la dernière, à l'avènement de Georges II, le 11 sept. 1728. — Il séjourne à Annapolis deux fois : 1720-22 ; 1729-31 : il est bien accredité à la Cour de Londres et y perçoit ses émoluments jusqu'à son dernier terme (1749). — Il meurt en 1751.
- 2<sup>o</sup> **Lawrence Armstrong** : — officier du régiment de Philipps, avec

III

**Richard Philipps**

(1717-49)

3<sup>e</sup> gouverneur

IV°

**Cornwallis,**

**Hopson,**

**Lawrence**

4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>

*gouverneurs*

(1749-60)

le grade de lieut.-colonel. — Il devint (1720) membre du premier Conseil, créé par ce dernier pour administrer la colonie. — Le 8 fév. 1721, *commission de lieut.-gouverneur* provisoire ; — il est assermenté le 21 sept. 1726, exerce ses fonctions jusqu'au 19 nov. 1729. — Nouvelle *commission*, le 15 mars 1731 ; — assermenté le 11 septembre, il est **administrateur** de la N.-E. jusqu'au 6 déc. 1739, jour où on le trouve mort dans son lit, son sabre à ses pieds, la poitrine percée de cinq balles. — **John Adams** lui succède (7 déc. 1739-21 mars 1740).

3<sup>o</sup> **Paul Mascarène (1684-1760)** : — Calviniste originaire de Castelnau (Languedoc) ; son père quitte la France après la révocation de l'Édit de Nantes (1685). — Paul étudia à Genève, passa en Angleterre où il se fit naturaliser (1705) : entré dans l'armée, il est lieutenant en second (1708), capitaine (1710) au siège de Port-Royal, major à Port-Royal (T.-N.), lieut.-colonel (1720) et membre du Conseil d'Administration. — Il est promu **administrateur** colonial (22 mars 1740 — 12 juillet 1749). — En 1751, Cornwallis le charge de négocier un traité de paix avec les Indiens de la N.-A. ; peu après, il demande sa mise en retraite, reçoit le grade de major général (1758), vit à Boston avec sa femme, épouse, meurt le 2 janv. 1760.

1<sup>o</sup> **Edouard Cornwallis (1733-76)** : — né à Londres, fils de Charles Cornwallis, quatrième baron de Cornwallis ; — député d'Eyre (1749), il reçoit la mission de fonder un poste important sur la baie de Chibouctou. Le 6 mai, *commission de gouverneur*, serment le 13 juillet 1749 ; exerce ses fonctions jusqu'au 2 août 1752. — En 1753, il est élu député de Westminster, épouse la fille du comte de Townshend, qui meurt (1755) sans lui laisser de postérité. — Major-général (1759), il est nommé gouverneur de Gibraltar : mars 1762-juin 1765, 1771-1776. — Il meurt à son poste le 23 janv. 1776.

2<sup>o</sup> **Peregrine Thomas Hopson** : — né en Angl., il entre jeune dans l'armée et eut un rapide avancement. — Il reçut le commandement de Louisbourg le 11 déc. (N.-S.) 1747 et gouverneur en 1748, il part le 12 juillet 1749. — Cornwallis en fit un membre éminent de son Conseil. — Il lui succède à titre de **gouverneur** : 4 mai 1752-7 janv. 1756. — Deux ans après, il commande comme major-gén. une expédition contre les possessions françaises des Antilles : il meurt à Guadeloupe, en 1759.

3<sup>o</sup> **Charles Lawrence (1709-60)** : — il naquit à Portsmouth (Angleterre) le 14 déc. 1709 ; enseigne (1727), capitaine (1742), major (1747), après avoir assisté (1745) à la défaite de Foutenoy. — Il accompagne l'infanterie de Waburton en N.-E., évacue Louisbourg après le traité d'Aix-la-Chapelle, fait la guerre de guérillas contre les Français à Cap-Breton (1750). — Membre du Conseil, il est promu **lieut.-gouverneur**, en l'absence de Hopson (nov. 1753-22 juil. 1757). — Le 7 janv. 1756, quatre mois après son exploit de la déportation, il est pourvu de la

*commission de gouverneur*, assermenté le 23 juillet et meurt à Halifax, le 19 oct. 1760.

40 **Robert Monckton (1726-82)** : — né en Angleterre, il sert dans les campagnes de Flandres (1742), en N.-E. (1752) et devient *lieut.-gén.* d'Annapolis (1754) ; — en 1756 jusqu'en 1761, il remplace Lawrence par intervalles, durant le siège de Louisbourg. — Il s'illustra contre les partisans français en 1755, dans l'expulsion des Acadiens, au siège de Québec, où il fut blessé. — Major-général (1761), il est nommé gouverneur de New-York ; l'année suivante, il accompagne l'amiral Rodney dans sa conquête des Antilles françaises et meurt en 1782. (V. *The Makers of Can.*, Index ; et **Fascicule IV**, p. 200 Tabl. Syn.)

## CHAPITRE II

### LA SITUATION POLITIQUE

10 **Capitulation de Port-Royal** : — selon l'article 5, la cession n'affectait que la place et le district dans un rayon de " trois milles anglais " : — la population, d'après le recensement de M. Allain, comprenait 478 personnes. — Tout le reste de l'Acadie demeurerait donc *territoire français* — durant les trois années suivantes : — *un coup de main* vigoureux de la métropole aurait en raison de la garnison d'Annapolis, mais Ponchartraine tergiversa et se perdit en projets inefficaces. — La maladie et les désertions de soldats irlandais diminuent les troupes de la garnison et l'énergique Vetch s'absenta : en juin 1711, elle comptait à peine 100 hommes valides. — Londres négligea totalement sa conquête. — Revanche armée de M. de Saint-Castin, à la tête des Abénaquis et d'un groupe d'Acadiens ; à un mille au nord — près de Bridgetown — ils interceptent l'avance du *major Elliott* et du *major Forbes* conduisant un parti de 70 hommes qui sont massacrés (21 juin 1711) : les historiens ont nommé par erreur ce fait d'armes le massacre du *Ruisseau sanglant* (Bloody Creek), qui eut lieu, un mille plus bas, le 8 déc. 1757 : un capitaine et 16 hommes du 43<sup>e</sup> régiment y périrent en voulant barrer le passage aux Français. (Notes de M. P. Gaudet, archiviste).

20 **Cession de l'Acadie (11 avril 1713)** — Art. 12 : " Le roi très chrétien devra livrer à la reine de la Gr.-Bret. la N.-E. ou l'Acadie entière, comprise dans ses anciennes limites, et aussi la cité de Port-Royal, maintenant Annapolis-Royal... et ensemble tout ce qui dépend des dites terres et îles de ce pays." — Art. 10 : " Des commissaires seront nommés pour le règlement des limites entre les possessions anglaises et françaises." — Art. 14 : " Les sujets du dit roi auront la liberté de

I°  
**Traité d'Utrecht**

*Inutile  
diplomatie*

ÉCOLE SECONDAIRE  
NOTRE DAME

se retirer ailleurs dans l'espace d'un an, en emportant leurs effets mobiliers... Ceux qui voudront être sujets du roi d'Angleterre jouiront du libre exercice de leur religion selon l'usage de l'Église romaine, autant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne." — Traité d'Utrecht (Hollande).

**3o Concessions de la reine Anne (23 juin 1713) :** — elle a demandé à Louis XIV la mise en liberté de prisonniers, détenus aux galères pour cause de religion réformée ; — sa demande est agréée. — En reconnaissance, elle fait écrire à Nicholson, gouverneur de la N.-E. : — "C'est notre vouloir et bon plaisir que ceux de nos sujets qui ont des propriétés en notre gouvernement d'Acadie et T.-N.,... aient le droit de conserver leurs terres, d'en jouir sans être molestés, ou de les vendre, s'ils préfèrent se retirer ailleurs".

**4o Décisions des Acadiens entravées :** — tous ces documents restèrent lettre morte, à part la *liberté religieuse*. — Tour à tour, Vetch, Nicholson, Caulfield, Doncett, Philipps et ses lieutenants-gouverneurs s'opposent, par attermoiement, par ruse, par prétexte de *serment d'allégeance prêté ou à prêter*, à l'exode en masse des Acadiens : — tous l'avouent ou le cachent avec hypocrisie dans leur correspondance officielle et officieuse. — Instances inutiles de M. de Ponchartrain, de M. de Costebelle, de Brouillan de Saint-Ovide, gouverneurs de Louisbourg, des missionnaires récollets et séculiers, de l'évêque de Québec, des délégués acadiens et de leurs commettants, Messieurs Denys de la Ronde et de Pensens, à Annapolis... (V. It., *ibid.*).

**1o Causes de la loi martiale :** — les institutions britanniques sont irréalisables en Acadie : — dans la métropole et aux colonies, les *catholiques* sont des incapables, privés par la loi de leurs droits civils, inaptes, inéligibles à toutes fonctions : — d'où, ni législature possible, ni assemblée d'aucun genre, ni judicature avec serment. — Néanmoins, par impossibilité de les tuer, on consent à leur laisser leur culte religieux, à les laisser vivre dans les bas-fonds, par *tolérance intéressée* : — d'où, la clause des traités : "Autant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne". — Et l'on a accusé Richelieu d'*intolérance*, à propos de l'exclusion des Calvinistes de la N.-Fr. : ce sont des historiens *catholiques* surtout qui s'honorent de le lapider ainsi ! (V. Edouard Richard lui-même dans H. D'Arles, *Acadie*, t. I, p. 83).

**2o Pouvoir absolu du gouverneur :** — soit lui, soit son lieut.-gouv., organisèrent l'état provisoire. — Ils avaient la faculté de lever des troupes, de porter les armes contre les agresseurs du dedans ou de dehors, de condamner à mort ou de libérer les captifs, de décider en justice les plaintes et les désaccords sur les biens-fonds. — Leurs pouvoirs sont discrétionnaires, sans appel, en dernier ressort.

**3o Conseil des Douze :** — Philipps inaugura un Conseil composé de *Douze officiers*, choisis à volonté, démis à son gré. — Cinq membres formaient le quorum : leurs voix étaient consultatives seulement. —

## II°

### Loi martiale

(1710-20)

En son absence, le plus âgé avait la présidence. — Les décisions du gouverneur ou de son représentant se transmettaient à la population par l'intermédiaire des *Délégués*.

- 4o **Délégués du peuple** : — l'électorat du district est réparti en 8 divisions, ayant une appellation spéciale : — le 11 oct. de chaque année, a lieu l'élection des 8 délégués respectifs, qui doivent être "anciens, probes, propriétaires". — Ils viennent chez le gouverneur faire acte de soumission, prendre les ordres, afin de les transmettre au peuple par voix d'affiches aux portes des églises. — Ils sont chargés de dirimer à l'amiable les disputes, de surveiller l'état des chemins, des ponts, des endiguements, d'assister les arpenteurs sur la délimitation des frontières : — fonctionnaires dépourvus d'autorité, non rémunérés, mais passibles de reproches et d'amendes, tous méprisés des historiens anglais.
- 5o **Autres commissaires** : — le gouverneur imagine un autre rouage administratif apparent : — un *officier de paix*, établi au siège éloigné de Canseau, pour maintenir l'ordre parmi les pêcheurs, surtout ceux de la N.-A. ; — un autre, Acadien, *Prudent Robicbeau*, sous ses yeux, à Annapolis ; — un *percepteur* des douanes, un officier de marine avec secrétaire : leurs fonctions ne les embarrassaient guère dans leur isolement. (V. *Can. and Prov.*, t. XIII, p. 70).

- 1o **Commission de Philipps** : — le ministre des Colonies songe à tenter une organisation *quelconque*, civile et politique, judiciaire même. — La clause *cinquième* de la commission détermine les pouvoirs de Philipps "pour dirimer les réclamations concernant les immeubles (1719). — Sa seconde commission lui accorde la faculté de "régler les litiges des héritages" (1729). — En 1721, il écrit "qu'il forme avec son Conseil une *Cour*, analogue à celle de la Virginie".
- 2o **Règlements de la Cour** : — l'opinion a prévalu jusque-là, à l'étranger, que la *loi martiale* régit encore le pays : il faut détruire ce préjugé. — La Cour s'assemble *quatre fois* l'an. — Trois membres sont commissionnés en qualité de *Juges de paix* : il leur fallait un interprète acadien pour exercer convenablement leur magistrature.
- 3o **Perception des impôts** : — en 1730, Philipps s'efforce d'organiser la levée des taxes seigneuriales de l'ancien régime, au nom de Sa Maj. Britannique : on les acquittait en nature : blé, pois, chapons... — **Alex. Bourg de Bellehumour** devint *procureur du roi* aux Mines ; — après sept ans, il eut pour successeur **Maugoant**, qui se retire au bout de trois années ; — à Annapolis, Prudent Robicbeau ; à Chignecto, James O'Neil, Irlandais de Cork, qui étudia la médecine à Paris. — Ces percepteurs étaient aussi *notaires*, qui exerçaient les fonctions les plus diverses : ventes, échanges, hypothèques, actes de naissance, de décès, testaments... — Les *curés* intervenait aussi dans leur rôle de pacificateurs d'ouvriers, de conseillers temporels et spirituels : tous les rapports officiels les convrent de dédain, de calomnies, de haine auprès des ministres d'États.

III °

Essai

d'organisation

civile

(1730-30)

IV°  
Progrès  
administratif

(1730-45)

V°  
Première  
Assemblée  
législative

(1758-59)

- 1o **Proclamation de janvier 1738** : — elle fut, paraît-il, nécessaire par la négligence que mettaient les *plaiguants* en justice de citer à la barre les *accusés*. — Elle fixa 4 jours pour les comparutions : le premier mardi de mars et de mai, le dernier de juillet et de novembre. — Toute plainte sera logée au bureau du secrétaire de la province, qui sommera les parties devant le tribunal, " dans le cours des trois semaines suivantes ". — La métropole ne salaria jamais ni les lieut.-gouverneurs, ni leurs substitués.
- 2o **Délimitations des propriétés** : — inaugurée en 1728 par l'arpenteur général, **David Dunbar**, elle se borna alors aux forêts utilisables à la marine royale. — En 1732, son arpenteur secondaire, G. Mitchell, délimita les *six cantons*, de Kénébec à Sainte-Croix ; — en 1733, les deux rives de la rivière Annapolis, et en 1734 sur la baie de Fundy. — En 1735, Georges Mitchell est remplacé par le lieutenant Amhurst, qui continue le travail dans la suite.
- 1o **Commission de Cornwallis** : — elle comportait la création d'une *Assemblée générale* ; — néanmoins, les circonstances vinrent entraver ce dessein ; — l'ancien système est transféré d'Annapolis à Halifax.
- 2o **Erection de Cours réguliers** : — le gouverneur augmente d'abord les tribunaux de première instance qu'il nomma les *Cours de comté* (1750). — appellation qu'il changea en " Cours inférieures des Plaidoyeurs communs " (1752). — Il se réserva en Conseil les causes civiles et criminelles. — Il s'étudia à diminuer le trafic du rhum, qui occasionnait des querelles et des meurtres, et détermina même une éfroyable épidémie à Halifax. — En 1754, organisation de la magistrature sur la base encore existante : le 14 octobre, installation de **Jonathan Belcher**, comme juge en chef, de Ch. Lawrence aussi comme lieut.-gouverneur : serment du grand jury (21 oct.).
- 3o **Établissement de la Première Assemblée** : — le 7 fév. 1758, le hautain et autocrate gouverneur Lawrence se courbe enfin sous les ordres émanés de Londres : — avec l'avis du Conseil il fait appel aux électeurs pour le choix de 16 *députés protestants*. — les *catholiques* étant exclus de toute participation, en raison du serment électoral hérétique, mais on pouvait et devait les soumettre à la taxation commune, — l'argent n'ayant pas d'odeur. . . — La première *session législative* se tint, le 2 oct. 1758, avec pompe et cérémonie, sous la présidence de **Robert Sanderson**, sous l'œil superbe de Lawrence, digne représentant de tels élus. — Le mandat législatif se prolongea jusqu'au 13 août 1759. (V. *Can. and Prov.*, t. XIII). — Il a fallu **50 ans** à la métropole pour établir au Canada cet organisme *démocratique*, qui donnait au moins l'illusion de l'indépendance politique. — Il lui faudra encore **cent ans** pour reconnaître la *responsabilité ministérielle* : — ainsi le Trésor britannique sut s'enrichir, comme ses hauts fonctionnaires coloniaux, l'espace de 150 années, surent écarter leurs vaincus de tout honneur, émolument, charge et fonction. — Le **self-government**

restu à Londres, sans nuire ici à ses représentants, qui se virent forcer de s'humilier aux pieds des vaincus triomphateurs. (V. **Fascicules III et IV** : Nouv.-Ecosse).

### CHAPITRE III

#### LA POPULATION

#### I° Caractère des Acadiens

1o **Histoire partielle** : — elle a travaillé jusqu'à nos jours, dans des œuvres très récentes, à ternir la *beauté morale* de l'âme acadienne. — Elle accuse les populations d'avant l'expulsion de constituer un ramassis d'êtres ignorants, de paysans (*peasants*) incultes, grossiers, tracassiers, querelleurs, insociables, plaideurs acharnés ; — gens cupides et avarés, bornés dans leurs facultés et leurs desseins, incapables d'élévation de l'esprit : de mentalité vulgaire. — Mais le *principal grief* est leur soumission et leur attachement au clergé et aux missionnaires, qui leur apprenaient à lire et à écrire. — Leur *moralité* heureusement s'impose d'emblée : les foyers sont populeux, à en rendre jaloux jusqu'à la haine de la progéniture exécrée. — Le paysan est partout le même.

2o **Histoire véridique** : — il est le même que de nos jours : sensé, plein de mesure et de tact, fait de droiture et de probité, ami de la justice et du respect d'autrui, religieux au fond de l'âme, ennemi des vices et du scandale public. — Il a bien ses *tares communes*, en raison de ses facultés peu policées, bornés chez tels individus, en vertu de ses labeurs pénibles et des attaches matérielles qui le lient au sol, aux animaux, aux héritages qu'il doit laisser aux siens. — Les Acadiens formaient une *grande famille*, issue de souches peu nombreuses, s'alliant entre eux, vivant de culture, de pêche, de chasse, avec sobriété, libéralité, abnégation, parcimonie ; — heureux et contents, ils ne surent découvrir aucun des pièges qu'on leur tendait : ils furent les victimes de leur innocence et de leur bonne foi !

1o **En 1731** : — au lendemain de la Cession, les Acadiens sont (1714) au nombre de **2,528 âmes**. — Seize ans plus tard, les missionnaires ont relevé le chiffre de 696 familles, ainsi réparties : — 168 aux Mines, 150 à Beaubassin, 68 à Cobeguit, 150 à Pigiquit, 160 à Annapolis et dans la banlieue, formant un total de **6,000 âmes** environ. — Sur le fleuve Saint-Jean, se trouvent 20 familles ou **111 âmes**. — La progression est simplement merveilleuse. — Le développement s'étendit vers l'est et le nord ; — les appellations nouvelles trahissent la vieille humeur gauloise : rivière de *Tintamarre*, hameaux de *Joli-Cœur*, havre

II°  
Recensements  
(1731-48)

de l'*Avocat*, *Bel-Air*, le *Lac*, la *Coupe*, *Painsec*, *Beau-Séjour*, la *Pré Ronde*, etc. (V. Rameau, t. 2, p. 19).

2o **En 1739** : — selon Rameau, le recensement de 1730 accuse le chiffre de **4,346** ; celui de 1739, **7,114 âmes**. — Selon le *Recensement du Canada* (vol 4), le premier accuse **6,000 âmes**, et le second, qui n'est pas mentionné, devait s'élever à plus de **8,000 habitants**.

3o **En 1748** : — suivant son chiffre initial, Rameau porte la population à **11,925 âmes**, bien qu'il ne se fit aucun recensement direct. — A l'époque de l'expulsion, l'évaluation approximative dépasserait peut-être le nombre de **13,000 âmes**. — Il y eut plusieurs départs de familles au Cap-Breton et à l'Ile-Royale, après la restitution de Louisbourg à la France (1748).

III°  
Population  
anglaise  
(1749-53)

1o **Fondation de Halifax** : — cette restitution amena, l'année suivante, la fondation de la colonie anglaise de Halifax. — Depuis 40 ans, les administrateurs d'Annapolis la réclamaient sans répit : la métropole établissait en Afrique, en Asie, ailleurs encore ses futurs comptoirs. — Elle songea enfin à réaliser le projet du commandeur de Razilly, qui rêvait une base navale sur le littoral oriental de l'Acadie. — La Cour de Versailles se vit contrainte, après 1713, de sauvegarder l'entrée du St-Laurent en fortifiant Louisbourg sur le Golfe. — La baie de Chibouctou, vrai port naturel, n'offrait rien d'attrayant dans ses environs, pour la culture ; mais elle convenait à merveille à l'érection d'un poste commercial, sur la route de Boston.

2o **Projets acceptés** : — en octobre 1748, Paul Mascarène écrit au ministre du Commerce " qu'il serait sage d'établir un bon groupe de familles anglaises sur les bords de l'Atlantique et d'y ériger les forts nécessaires à leur sécurité ". — Peu de mois après, le gouverneur du Mass., *W. Shirley*, propose " d'envoyer d'Europe 2,000 familles, 2,000 des colonies d'Amérique, 2,000 de soldats et de marins licenciés, de les répartir en divers endroits de la N.-E., au prix de 131,700 liv. st. ; — de mêler Protestants et Acadiens, les premiers s'emparant des terres d'alluvion, les seconds s'indemnisant par les coupes des forêts ". — Londres les écouta : voie indirecte qui va mener à l'expulsion certaine.

3o **Premiers colons anglais** : — il y avait peu d'Anglais en N.-E., en dehors de l'ancien Port-Royal, et peut-être Canseau. — Le Parlement britannique vota la modique somme de 40,000 liv. st., pour aider aux premiers frais ; on racola aisément 2,576 colons, hommes, femmes, enfants, auxquels on assurait l'existence pour un an, avec armes de défense, outils, instruments de labourage. — Treize transports les débarquèrent, le 27 juin 1749. — L'installation est complétée avant l'hiver.

4o **Nouveaux contingents** : — la métropole poussa l'œuvre de la colonisation avec grande énergie ; — en 1750, arrivée de **353 émigrants**, qui sont établis sur le site actuel de Dartmouth, au sud-est du havre : — puis, de **300 Allemands** du Palatinat et du Haut-Rhin, venant de Rotterdam (mois de sept. 1750) ; — en 1751, le printemps amène un

millier d'autres ; — en 1752, environ 1,000 Calvinistes français arrivent de Montbéliard en Franche-Comté, partie du duché de Wurtemberg, depuis le 13<sup>e</sup> siècle. — Parmi eux, on découvrit quelques " papistes ", qui furent vite exilés à l'Île-Royale. — Durant trois ans, les partis indigènes viennent attaquer les colons écartés du centre, les tuer, les scalper : ce détail rejetait sur les paisibles Acadiens les rançunes qui enveloppèrent les sauvages, leurs alliées séculaires. (V. FASC. III, p. 201 ; *Mem. S. R. C.*, 1910, p. 69).

IV<sup>o</sup>  
Population  
allemande  
(1753)

1<sup>o</sup> Lunenburg : — en français *Lunenburg*, ville et principauté allemande, a formé dans la suite un district de la N.-E., — comme il s'en forma un autre de même dénomination dans le Haut-Canada (1788). — Durant la Révolution américaine, Lunenburg est soumise au pillage et rançonnée par les corsaires (1782) ; — devenue plus tard, un port d'attache et de relai, un chantier naval, un port de pêche ; — les environs subissent une culture intense et fructueuse.

2<sup>o</sup> Exode des Allemands : — le luthéranisme déplait fort aux Anglicans et surtout aux dissidents. — En 1753, on déporte la colonie allemande de Halifax à *Mirliguesch* — Milky Bay — qui se nomma *Lunenburg* : — Charles Lawrence, colonel et bientôt lieutenant-gouverneur, essaya ses talents dans cet exode forcé. — L'établissement comprenait une circonférence de 40 milles : la population primitive a gardé des traces de son origine, par la langue et leurs coutumes. (V. *Can. and Prov.*, t. 13).

CHAPITRE IV

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

I<sup>o</sup>  
Eessor  
agricole  
(1700-25)

1<sup>o</sup> Progrès agricole : — à partir de l'invasion, le petit groupe acadien suit, dans la prospérité, une *marche analogue* à celle du Canada, sous le gouvernement de M. de Vaudreuil et ses successeurs. — De 1700 à 1710, les travaux se développent, les cultures s'étendent malgré les tentatives de conquête, et la pénurie des ressources venant de France. — On voit naître des capitaux.

2<sup>o</sup> Véritable aisance : — de 1714 à 1725, la production se concentre sur place en se perfectionnant ; — elle va jusqu'à une certaine *richesse générale*, très uniformément distribuée. — La *monnaie métallique*, qui reste française, arrive à surabonder : chaque foyer accumule ses réserves de numéraire. — Dans la suite — 1725-55 — l'essor dépasse toutes les prévisions : ce qui témoigne de la vigueur de la race, qui se trouve pourtant isolée et comme séquestrée du monde.

II°  
Physionomie  
domestique

1o **Vie laborieuse** : — l'Acadien a hérité de *traditions* : il aime le travail, la peine, le sacrifice. — Epouse, mère, fille secondent avec énergie ses efforts : elles sont l'âme de la *vie de famille* ; — elles savent tisser les vêtements, les toiles et linges du foyer, se livrer aux besognes régulières du ménage. — Les *enfants* vigoureux, les *adolescents* prêtent leur concours de bonne heure, et au dehors et à l'intérieur. — Les *familles* rapprochées par les liens du sang et l'affinité, savent s'entr'aider, surtout à l'heure d'un deuil subit, d'une infortune imprévue : — d'esprits inéchants et jaloux ont pris plaisir à regarder comme idyllique et fantaisistes les *descriptions* champêtres de Longfellow, dans son immortelle *Évangéline* : — a-t-il peint même la réalité ?

2o **Honnêteté heureuse** : — la physionomie de ce petit peuple, égaré sur un coin reculé du Continent américain, se peut tracer en deux mots : " Peuple honnête et heureux ! " — Pourquoi ? Parcequ'il est doté de facultés bien équilibrées, d'une âme sereine qui brille de beauté native jusque dans ses yeux ; — parce qu'il est droit, simple et très obligeant et très soumis, respectueux de l'autorité les bras et le cœur ouverts aux agréments de l'hospitalité ; — parce qu'il est fort et fier, fierement religieux, attaché au culte, aux représentants de Jésus-Christ livrés aux pratiques sacramentelles, aux cérémonies des fêtes publiques. — On l'a mis en face de vainqueurs dissidents : il ne diminue en rien sa mentalité originelle, catholique, romaine : — et on lui a fait un crime d'aimer son clergé et ses missionnaires ! — est-ce que sa langue et sa religion ne constituent point la plus précieuse part de son patrimoine ? ... Il en est bien ainsi des Anglicans, sans doute !

III°  
Expansion  
agricole  
(1730-45)

1o **Anciens centres** : — Annapolis, Beaubassin, les Mines comprenant la Grand'Prée et la rivière aux Canards, Cobeguit, Pigiguit, comptent, en 1740, de nombreuses familles. — Les terres sont toutes défrichées, les unes encerclées de terrassements servant de digues artificielles et d'aboiteaux qui ont coûté des années de rude labeur. — Le rendement des récoltes, des vergers, des jardins ou potagers, est partout arrivé à son maximum de production. — Les Acadiens veulent s'étendre vers l'isthme et au nord de Shédiac.

2o **Aveux de Mascarène** : — le 6 déc. 1740, il écrit au Secrétaire d'Etat : — " L'accroissement des habitants est tel qu'ils ont divisé et subdivisé entre leurs enfants les terres qu'ils possédaient. . . — Maintenant, ils cherchent à avoir de *nouvelles concessions* de terres que, ni Philipps ni feu Armstrong ne s'étaient crus autorisés à leur accorder : les instructions de Sa Maj. ne les accordent qu'aux seuls Protestants. . . — Aussi, plusieurs des colons français sont allés s'établir sur les limites et presque hors de la N.-E., malgré les ordres contraires. "

3o **Injustes griefs** : — " Si on les retient de force, ils passeront en bloc à la colonie française, au Cap-Breton ; — dans le cas de guerre entre l'Angleterre et la France, ils prendront vite avantage *contre nous* — (n'étaient-ils pas *neutres*, liés par serment ? ) ; — et comme ils sont

au moins *dix* contre *un*, ils ne tarderont pas à détruire notre garnison, et même à s'emparer du fort, tout près de sa ruine".

4o **Raison du refus des terres** : — Philipps, Armstrong et leurs conseillers d'Annapolis s'étaient attribués *cent mille acres*, à la Grand-Prée et à Beanbassin. — Leurs agents et amis de Londres — King Gould, Allured et Henry Popple, Andrew Robinson, etc. — participaient aux cadeaux avec largesse. — L'on s'explique *le noir portrait*, tracé par Armstrong et le léger Parkman, des Acadiens " ignorants, querelleurs, plaideurs interminables, chicaneurs si mal disposés les uns envers les autres ". — L'on présume déjà que l'une des causes de l'expulsion restera " l'écœurante rapacité anglaise ". (V. H. d'Arles, *Acadie*, t. I, p. 307).

1o **Au Nouveau-Brunswick** : — les régions, situées au nord de la baie de Fundy et des bassins qui la prolongent, à l'intérieur, sont désignées alors sous le nom d'*Acadie française*. — Une *Commission commune* des Frontières a été constituée (1750) ; — en attendant ses décisions, qui ne vinrent jamais, faute de loyauté des commissaires britanniques, les Acadiens se voient contraints d'émigrer en partie vers le nord. — Fondation des villages, qui se nomment : *Beauséjour*, la *Prée des Bourque*, la *Prée des Richards*, *Tintamarre* (bruit des eaux, des oiseaux, sur la rivière), *La Coupe*, *Le Lac* (les Anglais écrivant *Aulac*), le *Portage*, la *Baie Verte*. — Les officiers français, envoyés du Canada, construisent des fortins : *Saint-Jean*, *Nerepis*, (ancien en ruine), *Beauséjour*, *Gaspereau* (Port-Elgin) (nom d'un poisson abondant dans la rivière).

2o **Exode d'un groupe considérable** : — la fondation de Halifax coïncide, pour diverses raisons, avec l'émigration partielle des Acadiens. — Pratiquement, ils sont persuadés d'émigrer en *terre française*, puisqu'on leur refuse des concessions en *terre anglaise*. — Les uns se transportent à l'île St-Jean, au Cap-Breton ; les autres (1750), à *Missequesh*, à *Memramcouk*, à *Petcodiac* (micmac, *coude* formé par le cours d'eau) ; d'autres encore à Saint-Jean, et ailleurs encore. (V. W. Ganong, *Mém. S. R. C.*, 1904 et 1896). — Ce groupe échappera en partie à la déportation prochaine, grâce aux desseins de la Providence.

1o **Voies de communications** : — elles ne sont guère que " les chemins qui marchent " (Pascal), à savoir la mer, les fleuves, les lacs, les rivières : — trajets faits en voiliers de tonnage, ou en barques et canots portatifs. — Une *seule route intérieure* — entre Beauséjour et la Baie-Verte — a été pratiquée, malgré le mauvais vouloir des lieutenants-gouverneurs ; — elle était sauvegardée au départ par le fort Gaspereau, à l'arrivée par le village de la Baie, assurant ainsi l'évacuation des denrées commerciales.

2o **Terres cultivables** : — les Acadiens surent les choisir, les mettre en friche : — ce sont les *alluvions* des bassins, les marais salins endigués, les *vallées* des diverses rivières, la hauteur des *terres* qui les terminent :

#### IV°

#### Exode

et

#### fondations

— ces dernières cependant, encore plantées de forêts, ne sont largement exploitées que dans la suite, et au retour de l'exil par les Acadiens, par les colons loyalistes.

**3o Centres du commerce :** — ce sont les anciens ports, datant de l'époque des premiers colons, et sur l'Océan, et sur la baie Française et sur le Golfe Saint-Laurent. — Les plus récents sont ouverts au nord de Miscou, Miramichi, Baie-Verte, Ristigouche, etc. — Les Acadiens vendaient leurs récoltes en échange de *produits manufacturés* d'Europe ou de la N.-A., ou encore des *épices* venant des Antilles et de la Louisiane, — mais surtout des *importations* de Louisbourg qu'ils alimentaient en céréales et en légumes secs.

**4o Postes de fourrures et de pêche :** — la chasse était comme le monopole des indigènes, dont la richesse était l'échange des pelleteries : Miscou, Canseau, La Hève, Saint-Jean les renvoyaient annuellement. — La pêche se fit jadis aux vaches-marines à la *Grande-Plaine* de Miscou, à l'île du *Portage*, à Canseau, sur le littoral oriental de l'Atlantique. — En vérité, elle était le privilège des Bretons, Normands, Basques, Rochelais ; — la *jalousie anglaise* et *américaine* suscita une lutte séculaire entre les compétiteurs de morue, de tous les poissons de mer. — Les cultivateurs acadiens en usaient pour leur table, sans aspirer à en faire un *trafic lucratif*, faute de voiliers à fort tonnage pour soutenir la grosse mer et les assauts des corsaires ; — ils s'en servaient peut-être aussi comme engrais phosphaté.

**5o Pouvoirs hydrauliques :** — les chutes et les portages abondent dans le pays. — A peu de frais, les Acadiens savaient capter un cours d'eau, construire une chaussée, puis un *moulin* qui desservait les foyers limitrophes. — Sur les hautes terres et le bord des lacs, l'on avait recours au *moulin à vent*, d'un usage banal.

**6o Forêts et Mines :** — les bras manquaient pour l'exploitation des bois les plus précieux ; — la métropole ne conçut pas même le projet d'utilisation de tant de *richesses forestières* pour la construction navale sur place ; — les Compagnies limitaient leur cupidité au labeur facile et peu dispendieux du trafic des fourrures et des poissons secs. — Quant aux ressources *minières*, elles sommeillaient en attendant l'âge de la vapeur et des progrès mécaniques, ainsi que de l'industrie métallurgique.

V°  
Ressources  
diverses

## CHAPITRE V

### LE GRAND DÉRANGEMENT

1<sup>o</sup> **Authenticité des faits** : — 1. Il est établi par des *documents historiques* que **Vetch** amena, en conformité avec les clauses de la capitulation dans un rayon de trois milles, les habitants de Port-Royal et des environs à formuler le *serment d'allégeance* à la reine : ce que firent, en janvier 1711, 57 chefs de famille, tous les autres Acadiens restant soumis au roi de France ; — 2. que **sir Charles Hobby**, en l'absence de Vetch (janvier à octobre 1711) qui suit l'expédition Nicholson, soutint le choc du parti d'Indiens qui vint cerner le fort, sans que les Acadiens assermentés les veuillent seconder dans l'assaut, et subissent leurs déprédations par la perte de plusieurs animaux domestiques ; — 3. que **Nicholson** reçut la lettre de la reine, datée du 23 juin 1713 de Kensington : " désirant marquer sa bienveillance envers les sujets (du roi de France), avons pensé signifier notre bon vouloir et plaisir en permettant et accordant à chacun de ceux qui ont des propriétés en Acadie et qui désirent continuer à garder et à jouir de ces biens, sans aucun tracas ni molestation, aussi pleinement et librement que nos autres sujets, ou à les vendre s'ils se retirent ailleurs..." ; que ce gouverneur, retourné à Boston (oct. 1713), ne se rend à Annapolis qu'en l'été de 1714 et y accueilla, le 22 août, deux officiers de Louisbourg, le capitaine Louis Denys de La Ronde et M. de Pensens, et leur permit de réunir les habitants respectifs de Port-Royal, des Mines, de Cobequid : en septembre, tous, à peu d'exception près, signent leur exode dans les établissements français, dans l'espace d'un an ; — que Nicholson trouve le prétexte de ne pas concéder *les moyens* de partir avant " d'avoir soumis le cas à la reine " et d'avoir reçu de nouvelles instructions — la reine était décédée le 1<sup>er</sup> août 1714 ; — qu'il appert des documents du Bureau Colonial qu'il ne réclama point ces instructions, qu'il souhaitait bien le départ avec l'abandon des effets et des immeubles, promis d'avance aux officiers du corps expéditionnaire de 1710, qu'il obligea même quelques Acadiens à s'exiler, ferma à d'autres, de l'aveu écrit de Caulfield, les portes et l'accès du fort et les appelait tous sans distinction *des traîtres* ! — 4. que **Caulfield** notifia aux Acadiens la teneur de la lettre de la reine, " ce qui a satisfait les principaux et les a décidé à continuer leur séjour, et quant aux autres le plus tôt ou en sera débarrassé, le mieux " ; qu'il entretient la garnison en payant les denrées aux habitants, " sans que Nicholson en repos à Boston lui envoyât un sou ni aucun secours " ; qu'il amena les Acadiens à prêter serment de fidélité à Georges I. nouvellement intronisé (1715) ; — 5. que **Doucett**, débarqué le 8 nov. 1717, s'empressa d'afficher un placard qui sommait la population d'Annapolis et des environs de renouveler leur serment au roi ; que **Mius d'Entremont**

1°  
**Antécédents**

1ère Période

(1710-20)

et le Père Félix sont requis de faire traduire la sommation ; que les pouses des habitants attestent leur légitime appréhension, puisque la liberté du culte romain n'est pas garantie, que l'indignation des sauvages est certaine et menaçante, que ce serment a déjà été prêté ; qu'il est choisi pour interprète l'Écossais Pierre Melanson ; que M. de Vaudreuil reproche aux Anglais d'avoir empiété à Causeau, avant la délimitation officielle des limites et d'avoir toujours refusé aux Amérindiens, même les agrès français pour leurs bâtimens de transport (1720)

2° **Perplexité des Acadiens.** : — d'une part, les Anglais usent et abusent du serment comme d'un *cheval de Troie* ; — de l'autre, les Français les pressent d'émigrer au Cap-Breton. — Ceux-ci jouent un jeu fin et limitant, après Utrecht, la cession à la presqu'île ; — ceux-là luiissent à plaisir, tantôt sourds aux réclamations de M. d'Iberville, ambassadeur de Versailles à Londres, tantôt effrayés des incursions des Indiens, tantôt redoutant la déloyauté des Acadiens et prévoyant dans leur exode en masse la désertion et la ruine de la N.-E. — Les gouverneurs de Louisbourg font des promesses au nom du roi : vivres pour un an, terres cédées en propriété sans droits seigneuriaux, exemption pour 10 ans des taxes commerciales, offre de vaisseaux de transport pour mobilier, bétail, effets domestiques, assurance du culte par des prêtres salariés du roi. — Les gouverneurs d'Annapolis craignent le développement français du Cap-Breton, Ile St-Jean, régions au-dessus de l'isthme, comme une menace mortelle et augmentée par la mentalité des sauvages et l'intervention de leurs missionnaires.

3° **Mémoire de Samuel Vetch** : — l'histoire anglaise a surfait le renom de Nicholson au détriment de Vetch, véritable initiateur du projet d'invasion, du maintien de la colonie. — Le 24 nov. 1714, il répond à Londres par un *mémoire* remarquable aux questions du secrétaire Popple. — 1. *Nombre des habitants?* Environ 500 familles de cinq personnes, soit 2,500 âmes. — 2. *Combien veulent émigrer?* Ils se sont obligés de partir, tous, excepté Allain et Gourdeau, qui ont vécu à Boston. — 3. *Combien se sont réfugiés au Cap-Breton?* On pense qu'il y a 500 familles, toutes bien favorisées des dons du roi de France. — 4. *Quelles seraient les suites du départ en masse?* Plusieurs importantes : laisser le pays désert et la garnison isolée, faire face aux Indiens nomades, romains comme eux et attachés à leur clergé, doubler la valeur de Louisbourg comme population, commerce de fourrures, service de rameurs, pêcheurs, chasseurs. — 5. *Quelles sont les fortifications françaises?* Celles de Louisbourg et de Sainte-Anne, très activement poussées depuis deux ans. — 6. *À quel temps fixer l'exode?* Il en est déjà qui ont émigré, et le reste après l'été prochain de 1715. C'est la perte de 5,000 bêtes à cornes, quantité énorme de moutons, de pores. Comment et à quel prix les remplacer ou les transporter de la Nouv.-Angl. Les Français de l'île Royale ne pourront avoir de France rien de semblable, en cette proportion : il en est ainsi des grains et des

autres produits, le tout représentant un énorme capital. — 7. *Peut-on les laisser vendre leurs terres?* Elles sont données d'avance à leurs conquérants; l'enrôlement des troupes s'est opéré sur ces promesses, ainsi que sur la préférence accordée aux officiers pour le commerce en ce pays!... — L'on devine l'alternative déprimante et décourageante, qui torturait sans répit la belle âme innocente des Acadiens: (V. *Fasc. des Notes de M. Gaudet, Arch. féd., Ottawa*).

**1o Ostracisme de Philipps:** en 1720, Philipps apporte des conditions draconiques: — *Proclamation*, intimant l'ordre de prêter serment *sans réserve*, ou d'évacuer le pays dans un délai de *quatre mois* sans emporter aucuns biens, ni en disposer à gré. — Nouvel appel des Acadiens aux autorités de Louisbourg (16 mai), impuissantes, faute de pouvoir les atteindre par des transports. — Ceux d'Annapolis se hâtent de percer une route vers le bassin des Mines: Philipps leur défend de la continuer: gens paisibles, les habitants se désistent de leur projet: — c'est toujours *la duplicité*, l'hypocrisie, le mensonge, que révèle la correspondance des gouverneurs et des lords du Commerce. (V. H. d'Arles, t. I, p. 196). — De dépit et de colère, Philipps humilié se résigne à quitter son gouvernement (1722), honteux de ses échecs.

**2o Silence de Doucett:** — il redevient lieutenant-gouverneur (1722-25), avec ordre de se montrer prudent, réservé, silencieux sur la question du serment, si irritante: il sut *temporiser* et laisser sommeiller les Acadiens qu'il fallait leurrer à tout prix et empêcher de passer aux Français. — Les documents de l'époque sont restés introuvables.

**3o Agissements d'Armstrong:** durant trois années (1726-29), ce nouveau lieutenant-gouverneur, "homme d'un caractère fantasque, tour-à-tour hénévole et tyran", dénoncé par Caulfield aux Lords du Commerce (nov. 1715) pour "ses fréquentes indignités à l'égard de plusieurs habitants d'Annapolis", s'étudia à l'art de se brouiller avec officiers, soldats, conseillers, membres du clergé, habitants. — Ceux-ci commencent à émigrer (août 1726.) — Le 25 septembre, *assemblée* acadienne à Annapolis, où il propose la *prestation du serment d'allégeance: la formule française* avec clause *en marge* de "ne point porter les armes" est signée: — mais non la *formule anglaise* qui est également signée et qui seule demeure efficace. — Le 26 octobre, enchanté de cette duplicité de faussaire, Armstrong s'empresse de déléguer à l'intérieur du pays le capitaine *Joseph Beunett* et l'enseigne *James Philipps* pour négocier le même serment: — ils se heurtent à un échec complet. — L'enseigne *Robert Wroth* fut plus heureux (1727) à Beau-bassin, à Pisiquid et aux Mines, concédant aux signataires tout ce qu'ils demandaient, toujours sur la *copie en français*: — mais Armstrong s'emporte contre l'exécution de son mandat, tout en retenant l'obligation du serment. (V. H. d'Arles, *Acadie*, t. I, ch. VI).

2e Période

(1720-30)

3e Période  
(1730-53)

- 1o **Retour de Philipps** : — on le force à se rendre dans son gouvernement pour régler la *question d'allégeance* acadienne. — Débarqué à Annapolis le 20 nov. 1729, il lance, en janvier, une proclamation, qui invite tout le peuple à prêter le serment. — Philipps obtint la *proclamation* dans tous les centres, moyennant la condition *verbale* de la **neutralité passive** des habitants. — Le 25 avril 1730, un acte notarié authentique cette promesse verbale. — Dès lors, les Acadiens passent dans les documents officiels sous l'appellation de *Neutres Français* ou *French Neutrals*. (V. It. p. 249).
- 2o **Vingt ans de prospérité** : — en 1732, départ de Philipps, lieutenant-gouverneur d'Armstrong, durant sept années. — Les Acadiens devenaient *sujets anglais*, abandonnant désormais tout projet d'émigrer. — Les cultures, les relations commerciales allaient prendre un nouvel essor, la paix, le contentement succédaient aux incertitudes, à la défiance. Mais ils ne purent échapper aux saillies de caractère du lieutenant-gouverneur tracassier : leur clergé surtout subit ses persécutions haineuses, jusqu'à l'époque de son suicide (1739).
- 3o **Administration de Mascarène** : — il vient de Boston à Annapolis au printemps de 1740. — Portrait *trop flatté* de ce Huguenot par **Richard** : — Français d'origine et de langue, il se concilie le clergé romain, il expose aux Lords du Commerce la nécessité d'octroyer aux Acadiens de "nouvelles terres", car "ils ont divisé et subdivisé leurs terres entre leurs enfants". — Ces bonnes intentions restent sans réponse : les Lords et leurs créatures convoitaient l'Acadie et s'y taillaient des domaines de 100,000 acres : — S'étant concilié les Acadiens, il empêche leur soulèvement en faveur des partisans français, à *quatre reprises* (1744-48). — L'ingérence et les menées de Shirley provoquent les inquiétudes : l'orage s'accumule et gronde déjà à l'horizon.
- 4o **Nouveau serment** : — le 27 juin 1749, fondation de Halifax par Cornwallis. — Celui-ci (juillet-sept.) lance un ordre, après divers pourparlers avec les députés acadiens, qui leur impose "un serment sans réserve, absolu, ou le départ dans les trois mois", sans la permission de vendre, ni d'emporter leur mobilier. — Toute la population lui oppose un *refus unanime*. — Embarras et temporisation du gouverneur — indignation et rancœur du ministère à Londres. — Les Français fondent Beauséjour et s'attirent les Acadiens ; — pacification et volte des sauvages. — Le missionnaire breton, *Le Loutre*. (V. H. d'Arbois de Aubert, *Acadie*, t. II.).
- 5o **Peregrine Thomas Hopson** : — Cornwallis retiré à Londres (1753) Hopson, ancien commandant à Louisbourg, lui succède. — Il reconnaît qu'il est inopportun d'exiger des Acadiens aucun serment ; défend de les molester, prête l'oreille à leurs requêtes, s'étudie à traiter en sujets britanniques, protégés par les droits communs. Par malheur irréparable, le gouverneur cède, après dix-huit mois, l'autorité aux mains d'un lieutenant-gouverneur, qui s'appelait Charles Lawrence, major de l'armée et premier conseiller à Halifax.

gouverne-  
qué à An-  
ation, qui  
nt la pres-  
de la neu-  
ete notarié  
ns passent  
Français —

ps, lieute-  
devenaient  
rer. — Les  
vel essor :  
déliance.—  
lieutenant  
euses, jus-

Annapolis,  
t par Ed.  
e le clergé  
troyer aux  
bdivisé les  
t sans ré-  
et s'y tail-  
Acadiens,  
is, à quatre  
provoquent  
zon.

Halifax par  
ivers pour  
rment sans  
permission  
ion lui op-  
ouverneur ;  
s Français  
tion et ré-  
H. d'Arles,

res (1752),  
— Il recon-  
rment ; il  
tudie à les  
immuns. —  
huit mois,  
it Charles

## II°

## Tentatives

## françaises

(1711-48)

- 1<sup>o</sup> **Tentative première infructueuse (1711)** : — 80 soldats de Vetch sortent à 12 milles — 3 milles étaient la limite concédée par M. de Subercase (art. 5) — au nord d'Annapolis ; — Saint-Castin avec ses Abénaquis en tua 30, fait les autres prisonniers. — Abraham Gaudet de Beaubassin s'empare d'un commissaire anglais de la garnison. — En janvier, Vetch arrête le Récollet Justinien Durand et cinq principaux Acadiens d'Annapolis, Pierre Leblanc, Jean Commean, Guillaume Bourgeois, son père Germain, François Brossard : — il les envoie aux prisons de Boston. — L'abbé Gaulin, de Pentagouet, fait armer 200 hommes et les joint au corps de Saint-Castin : — *investissement* d'Annapolis, où l'on attend l'arrivée de canons et de munitions demandés à Plaisance (T.-N.) : — rien ne vint, et Boston renforce la garnison de Vetch ; et l'assaut du fort est abandonné. (V. H. d'Arles, t. I, p. 105). — Autre tentative **indigène** en 1724.
- 2<sup>o</sup> **Deuxième tentative (1744)** : — l'Angleterre et la France sont en guerre (15 mars). — Sur l'initiative du gouverneur de Louisbourg, M. Du Quesnel, expédition de **François Du Vivier**, qui s'empare de Canseau (mai), provoque les Acadiens à le seconder en hommes, vivres, munitions, etc. (27 août, à la Grand'Prée), marche sur Annapolis, le mois suivant, somme Mascarène de lui livrer le fort, quand arrive deux bâtiments de Boston. — Le 3 octobre, arrivée de **M. de Gannes**, chargé de ramener le détachement devant Annapolis, son séjour aux Mines et à Beaubassin (10-26 oct.), jour où deux navires de guerre français se présentent à l'entrée du bassin d'Annapolis, capturent les deux vaisseaux britanniques, font voile, après 3 jours, avertis du départ des assiégeants. — Le coup était manqué, faute de l'avoir porté en juin, époque où 300 Micmaes se rendirent devant le fort. — Les Acadiens refusent, par leur requête du 10 oct. aux Mines de s'armer à côté des Français. (V. It. p. 316 et ss.).
- 3<sup>o</sup> **Troisième tentative (1745)** : — en janvier, **Paul Marin**, sieur de la Malgue, à la tête de 120 Canadiens et de 400 sauvages en raquette, a eu ordre de se rendre à Beaubassin et d'attaquer Port-Royal : — il se posta aux Mines (mai), marcha sur le fort, où il livre des escarmouches durant 3 semaines ; — puis il reçoit l'ordre immédiat d'aller secourir Louisbourg et n'arriva qu'après la reddition de la place aux Bostonnais. — Il réquisitionna aussi les Acadiens, qui se maintiennent paisibles dans leur neutralité (V. Régis Roy, *Mém.*, S. R. C., 1904, p. 39 ; It., *ibid*, p. 325).
- 4<sup>o</sup> **Quatrième tentative (1746)** : — c'est la malheureuse expédition de l'escadre du duc d'Anville, dispersée par la tempête, 20 juin-12 sept. 1746. (V. *Tableaux Syn.*, p. 150). — Le gouvernement du Canada avait préparé un corps expéditionnaire, dont l'action devait se concerter avec celle des marins de la flotte — le corps comprend 250 Canadiens, placés sous les ordres de Nic.-Roch de Ramezay, qui capitula à Québec (1759), partis en janvier 1747, vint attaquer à la Grand'Prée une troupe américaine de plus de 500 hommes logés dans

les maisons acadiennes, placés sous les ordres du colonel **Arth Noble**. — La lutte dure 12 heures : le colonel périt à côté de son frère, un grand nombre de leurs combattants succombe, le reste est fait prisonnier : cet échec douloureux allait stimuler la haine des Anglais sur tous les points extrêmes des frontières, même après la prise d'Aix-la-Chapelle (1748.) — Les valeureux officiers de M. de Ramez se nommaient : Louis Coulon de Villiers, M. de Beaujeu, M. de Corne, M. de Lusignan. — Les Acadiens ont gardé toujours la neutralité, ne se doutant guère qu'ils obligeaient des ingrats, même le *ami* Mascarène le premier. (V. It., p. 327).

III°  
Hostilités  
anglaises  
durant la paix  
(1749-55)

1o **Agressions sur mer** : — elles se prononcent, au lendemain de la paix conclue : — en 1749, dans un port de l'Île-Royale, 3 chaloupes et leurs équipages sont saisis, les morues confisquées, deux autres chaloupes vont et viennent à l'Île St-Jean et à l'Île-Royale voient faire main basse sur leurs cargaisons. — Le 15 oct. 1750, prise du *Saint-François*, portant tant vivres, habillements, armes au fort de St-Jean (N.-B.) ; — sur les côtes de T.-N., violation effrontée du droit des gens (1750-55) : capture du *Lys* et de l'*Aleide*. — Sans aucune déclaration de guerre, avant le 1756 — contrairement aux assertions de la plupart des historiens anglais. (V. Ganong, *Mém.*, S. R. U., 1904, p. 35), les Anglais et les Américains s'en parent de plus de 300 vaisseaux marchands, comme de barques de contrebande. (V. **Tableaux Syn.**, p. 151-52).

2o **Agression sur terre** : — elles se produisent encore plus fréquemment que sur mer : — arrestation et inique emprisonnement à Halifax de missionnaires, l'abbé *Girard* de Cobequid et de la *Goudalie* de la Grand-Prée, *hostilités* sans provocation d'aucune sorte — la construction du *fort de Beauséjour* (1751) n'en était pas une, la riv. Missagouesh étant considérée, depuis 1713, comme frontière *de fait* sinon de droit ; pour la même raison, on avait bâti (1750) sur la rive gauche le *fort Lawrence* — prétendus *empiètements* des Français sur la frontière de la N.-E. ; — le 15 sept. 1750, *fen de salves* d'un détachement anglais sur un parti de Français en observation sur la rive droite ; — en juin 1751, attaque du *fortin* élevé au *Pont-à-Buot* par 390 Anglais, la nuit. — Ces agressions se renouvèlent ainsi, toujours plus hardies, jusqu'en 1755, où elles présagent le conflit officiel de 1756. (V. *Ibid.*) L'heure de la grande iniquité était sonnée.

1o **Duc de Newcastle (1693-1786)** : — **Thomas Pelham Holles**, fils de lord Pelham et de Grace Holles, sœur de **John**, duc de Newcastle hérite par testament du titre de noblesse et du nom de celui-ci. — En 1724, il est promu Secrétaire d'Etat ; — en 1740, il est confirmé dans sa charge ; — en 1754, il est remplacé par **sir Thomas Robinson** — Celui-ci, le 13 août 1755, écrit à Lawrence, selon le docteur Brown, qui le *premier* a voulu sauvegarder l'honneur de la métropole, " de ne pas agir contre les Acadiens sans ses ordres ". — Le malheur a voulu

el Arthur  
ôté de son  
e reste est  
ne des An-  
rès la paix  
e Ramezay  
M. de la  
rs la neu-  
même leur

main de la  
aloupes et  
autres qui  
main basse  
çois, por-  
— sur les  
5) : cap-  
rre, avant  
oriens an-  
ais et les  
s, comme  
réquentes  
Halifax des  
Grand-  
ction du  
esh étant  
; pour la  
Lawrence ;  
N.-E. ; —  
un parti  
1751, at-  
t. — Ces  
en 1755,  
re de la

les, fils  
Newcastle  
il-ci. —  
oustrmé  
binser  
Brown,  
de ne  
voulu

IV°  
Personnages  
principaux  
du drame  
(1745-55)

que l'idée de la déportation a germé dans l'esprit de Craggs, s'est enracinée et développée dans la mentalité de ses successeurs. — De plus, Robinson avait *juste alors* sur les bras les **réclamations diplomatiques** de l'ambassade de France, en faveur des Acadiens. (V. Rameau, t. 2, p. 156).

2o **Charles Lawrence (1709-60)** : — né à Portsmouth (Angl.) le 14 déc. 1709, enseigne (1727), il suit (1729) son régiment à New-York, à Boston, en Virginie (1732), et aux Antilles (1733-37) ; promu lieutenant (1741), capitaine (1742), il est blessé à Fontenoy (11 mai 1745) ; — renvoyé à New-York (1747), de là à Louisbourg qu'il évacue avec la garnison (1749). — Conseiller à Halifax (1749), *administrateur* au départ de Hopson malade, lieut.-gouverneur (1753-56) et *gouverneur* (1756-60), recevant du roi la juste rémunération de son crime. — Homme d'une haute stature, imposant, despote, mais intelligent, énergique, très actif et expérimenté, les *moyens* du succès lui importaient peu, ambitieux doublé d'un fourbe, propre à tout, sans nulle élévation d'âme, ni bonté de cœur. — Il se distingua (1758) au siège de Louisbourg et à Québec, avec le rang de Brigadier en Amérique et le titre de colonel. — Le 19 oct. 1760, le surlendemain d'un bal public, il est appelé à rendre ses comptes au Juge souverain : — sur sa *mémoire*, que la plupart des historiens protestants ont ornée des guirlandes de l'apothéose, pèsera l'éternel opprobre du "Grand Dérangement". (V. *Hist. Journal* by J. Knox, t. I, p. 40).

3o **William Shirley (1693-1771)** : — originaire de Preston (Angl.), entre au barreau, émigre avec les siens à Boston, où il exerce sa profession (1741). — *Gouverneur* du Mass. (1741-45), il organise l'expédition contre Louisbourg, se fait nommer *colonel* d'infanterie. — Il séjourne en Angl. (1745-53), est nommé l'un des commissaires des frontières à Paris (1750), de nouveau gouverneur du Mass. (1753-59), commandant suprême des troupes d'Amérique avec le titre de lieut.-général ; — gouverneur des Iles Bahama (1760), il vint mourir à Roxbury (1771). — Sa mémoire partage avec celle de son ami Lawrence les *responsabilités* de la déportation, grâce à ses plans odieux d'apostasie des Acadiens et de sa correspondance ininterrompue avec les secrétaires d'État, durant 20 années. (V. *The Makers of Can.*, Index).

1o **Robert Monckton (1726-82)** : — né dans le Yorkshire (Angl.), enrôlé dans les Gardes (1741), sert en Flandres, capitaine (1744), aide-de-camp à Fontenoy, major (1747), lieut.-colonel (1751). — Il passe à Halifax (1752), devient conseiller, lieut.-gouverneur d'Annapolis (1754), marche à la tête de 1,500 hommes et s'empare des forts Beau-séjour et Gaspereau (1755) : — Lawrence le charge de l'expulsion des Acadiens, ce qui lui mérite le titre de *lieut.-gouverneur* de la N.-E. (décembre). — Il se bat sous les murs de Québec et tombe blessé aux Plaines (13 sept. 1759). — Promu colonel, il est commandant de la garnison à Philadelphie, major-gén. et *gouverneur* de New-York (1761) ;

v°  
Personnages  
secondaires

puis il prend sa part à la conquête des Antilles françaises, rentre à Londres (1763), choisi comme gouverneur de Berwick et de Holy Island, promu lieut.-gén. (1770) ; enfin, gouverneur de Portsmouth (1779) et son député aux Communes (1779-82) : il meurt le 3 mai de cette année. (V. *Knox's Journal*, t. I, p. 163).

2o **John Winslow (1702-74)** : — né à Plymouth (Mass.), il devient (1740) capitaine d'une compagnie à Cuba, se rend au fort Saint-Georges (Maine) pour pacifier les Indiens (1752). — Promu major-gén., il est l'instrument zélé de Lawrence dans l'œuvre d'incendie, de pillage et d'expulsion (1755) ; — puis, il sert dans les troupes de Wolfe (1759). — En 1762, il est affublé *juge en chef* de la cour de sa ville natale, il mérita de laisser son nom à une ville du Maine. (V. *The Making of an Index*).

3o **Charles Morris** : — originaire de la Grande-Bretagne, émigré à Boston, ami de Shirley, qui le nomme *arpenteur général* de la N.-E. — Il commande un détachement, opérant à la Grand'Prée, après avoir tracé le plan de la déportation, en notant d'avance la moindre localité habitée. — En 1775, il devient conseiller, répartiteur du sol cultivé aux colons protestants, et juge de la Cour Suprême jusqu'à son décès (1781).

4o **Agents secondaires** : — 1. **John Handfield**, major (1754), conseiller à Halifax (1755), marié à Annapolis, où il commande ; — son fils **Thomas** épouse à Québec (7 janv. 1764) Marie Poulin, ancêtre des Handfield de Montréal. — 2. **Alex. Murray**, digne émule des officiers de son rang dans l'astuce, la haine, la cruauté envers les innocents. — 3. **Winkworth Tonge**, **John Hussey**, le capitaine **Scott**, et surtout le traître **Thomas Pichon**, espion à Beauséjour, transfuge à Halifax et à Londres (1753-81). (V. d'Arles, t. II, p. 95). — *Consultation* à Halifax par Lawrence de l'amiral **Boscawen**, et du contre-amiral **Mostyn**, tous deux d'avis " que c'était le temps (15 juillet 1755) le plus favorable pour obliger les habitants à prêter le serment ou à quitter le pays ".

1o **Plan de Morris** : — l'arpenteur a fait d'avance le relevé des localités acadiennes, suggère les moyens de les traquer sûrement dans le piège, de prévenir leur fuite, de les forcer à subir la déportation : — ce rapport officiel, conservé par le *Rév. Andrew Brown*, fut rédigé sur l'impulsion de Lawrence. (V. *Mém.*, de la S. R. C., t. VI, 1888, p. 65).

2o **Les Mines** : — le plus peuplé des districts : " en 1748, dit-il, il y a 180 familles ; — à Gaspereau, 30 ; — à la Rivière-des-Habitants, 16 ; — toutes dans la région de la *Grand'Prée* (Grande-Prairie), sur un espace de six milles."

3o **La Riv.-aux-Canards** : — située au sud-ouest, comprenant 150 familles, dont 50 sur les hauteurs, 60 sur le versant ouest, 25 sur les

VI°

**Théâtre  
du drame**

deux rives de l'embouchure, 10 dans la direction de la Riv.-des-Habitants, 5 sur le cours d'eau Perrot.

4o **La Rivière Piziquid** : — colonie située au sud-est, au-dessus du confluent de la rivière Sainte-Croix, entre le fort Edouard et les Mines, sur la route de Halifax : — population au-dessus de 150 familles, sans compter celles du *Cap Fondu*.

5o **Cobequid** : — colonie dispersée sur une étendue de 12 lieues, portant diverses appellations : villages Doucet, Hébert, Petite rivière, Noel, Bourque, Grosse Ile, etc. ; — comprenant dans ce district environ 142 familles.

6o **Annapolis et environs** : — peuplé de 200 familles, sur les deux versants de la rivière, distribuées en villages ou hameaux ; — district bien cultivé et très fertile.

7o **Autres districts** : — situés à Beaubassin, Peteoudin, Chipoudy, Tintamarre, Memramcouk, plus au nord, à Gaspé ; — puis la rivière Saint-Jean, le Cap Sable. — Le rapporteur Morris se montre désolé de constater qu'il sera difficile d'y pratiquer la déportation *immédiate* : — en effet, elle n'y eut lieu que plus tard—ou point du tout. — Ce qui a permis aux Acadiens de ne pas disparaître *tous* jusqu'au dernier. (V. Henri d'Arles, *ibid*, p. 340).

1o **Accusations hypocrites** : — en 1754, Lawrence, administrateur de Hopson (1753), devenu *lieut.-gouverneur* (6 août 1754) inaugure son rôle de bourreau ou d'exécuteur de l'œuvre d'expulsion : — il réussit à combiner une *série de griefs* : — 1. *Relations* avec les Français voisins, en travaillant pour ceux-ci et en leur vendant leurs produits agricoles ; — 2. *Emigration* d'un bon groupe chez les Français ; — 3. *Ordre* formel du retour immédiat ; — 4. *Défense* d'émigrer ; — 5. *Conivence* tacite avec l'ennemi, dont les Acadiens ne dénoncent point les secrets intelligences au gouvernement anglais. . . — **En 1755**, Lawrence devient *persécuteur* : informations du traître Pichon, tentative de trois soldats français, enrôlement de force de 300 Acadiens au fort Beauséjour, prise de ce fort (16 juin 1755). — Ces griefs allument sa fureur : — *enlèvement* de 400 fusils à domicile ; *ordre* de livrer le reste (2,000 environ) ; — *requête* repoussée et livraison volontaire des armes à feu : — nouvelle requête, qualifiée d'insolente, d'où l'arrestation première des 24 délégués à Halifax, faute de prêter le *serment sans réserve* ; — leur *séquestration* à l'île Saint-Georges et plus tard leur bannissement sans revoir leurs familles respectives. . .

2o **Agissements des lords du Commerce** : — le 4 avril 1754, ils répondent à Lawrence que " les Acadiens n'ont en fait aucun droit sur les propriétés que moyennant le serment d'allégeance absolue et sans réserve aucune " ; — le 29 octobre, ils l'avisent de consulter Shirley " qui a laissé entendre à lord Halifax que l'on peut avoir un nombre considérable de colons de la N.-A., prêts à se fixer dans ces régions ", de " prendre l'avis du juge-en-chef (Jonathan Belcher) ". — de " n'y

VII°

**Prologue  
du drame**

(1753-55)

implanter une colonie britannique, à moins de supposer que les forts français de Beauséjour, de la Baie-Verte, aient été détruits, les Indiens délogés de leurs campements, les Français forcés de se réfugier, comme un dernier asile, au Cap-Breton, à Saint-Jean et au Canada”.

**3o Dernières mesures de rigueur** : — le 28 juin 1755, Lawrence annonce aux Lords la prise de Beauséjour, l'ordre qu'il a donné à Monckton d'en chasser les Acadiens émigrés. — Le 15 juillet, *consultation* de Boscawen sur la déportation et acquiescement de l'amiral “cœur-de-chêne” ; — le 25, *arrestation et emprisonnement* de 100 délégués acadiens, qui refusent de prêter le serment sans réserve ; — le 23, *adoption* en conseil du rapport du juge Belcher, concluant à la déportation immédiate (V. H. d'Arles, t. II, p. 456). — **Jonathan Belcher**, cadet du gouverneur du Mass., diplômé de Harvard, élève de l'école de droit à Oxford (Ang.), promu juge en chef de la N.-E. (21 juin 1754), administrateur au décès de Lawrence (1760). — Du 4 au 6 août, *enlèvement* des missionnaires et leur renvoi en Europe. — Le 31 juillet, *instructions* de Lawrence à ses affidés, Winslow, Handfield, Murray.

**1o Ordre et mode de procéder** : — le 31 juillet 1755, Lawrence lance à ses officiers l'ordre général d'arrestation dans tous les districts, en vue de “purger la province de ces dangereux sujets”, prescrivant le *secret* afin d'empêcher les exodes en masse avec les bestiaux. — Colonels et capitaines organisent le stratagème, durant le mois d'août. — Le vendredi 5 septembre, *convocation* de la population mâle à l'église de la Grand-Prée pour y subir la lecture de la *proclamation* du lieutenant-gouverneur, “au nom du roi Georges II”. — Au fort Edouard, 183 hommes ; à l'église *Saint-Charles* de la Grand-Prée, 418 autres sont déclarés *prisonniers politiques*.

**2o Beaubassin, Grand-Prée** : — le 10 septembre, embarquement de 141 adolescents et 89 hommes mariés, pris dans l'église *Sainte-Anne* de Beaubassin et dans celle de *Saint-Charles* ; — un autre contingent venant plus tard de la Riv.-des-Gasparaux : en tout 1,559 personnes, qui ne mettent à la voile sur neuf transports que le 27 octobre, se dirigeant sur Williamsbourg (Virg.), Philadelphie (Penns.) Annapolis (Maryl.).

**3o Rivière-aux-Canards** : — le 19 octobre, à l'église *Saint-Joseph*, embarquement de 677 personnes à la Pointe-des-Boudrot, une partie provenant aussi de la Rivière-des-Habitants : ce groupe est joint au précédent. — C'est l'œuvre du colonel Winslow.

**4o Piziquid** : — deux églises, *l'Assomption* et la *Sainte Famille*. — Le 14 octobre, embarquement sur quatre voiliers de 1,066 âmes, obéissant aux ordres du capitaine Alexandre Murray, heureux d'avoir “débarassé le district de tout le monde, hommes, femmes, enfants”.

**5o Annapolis** : — l'église *Saint-Jean-Baptiste* et une succursale éloignée de 10 milles fournissent au major Handfield un total de 1,064

VIII°  
Actes  
du drame  
(1755)

victimes, embarquées sur sept bâtiments ; — tandis qu'à *Saint-Pierre* et *Saint-Paul* de **Cobequid**, les Acadiens ont le temps de s'échapper à l'île Saint-Jean ou vers les régions du nord de l'isthme. — Une dernière *rafle*, nov.-décembre, recueille encore un contingent de 732 personnes, " afin de pourchasser du pays toute la vermine ". (Winslow). — Il est difficile d'adopter la *sérénité d'âme* des historiens, qui relatent sans émotion les déchirements d'esprit et de cœur de toute une population, jetée en terre inconnue, à travers l'océan ! — Plusieurs osent estimer que le spectacle était simplement *naturel* (V. *Mém.*, S. R. C., 1910, II, p. 76 ; *Can. and Prov.*, t. XIII) ; — d'autres invoquent " les nécessités inéluctables de la guerre ", — laquelle n'existe qu'en juin 1756. (V. *Mém.*, R. S. C., 1904, KI, p. 35). — (V. P. Gaudet, *Arch. can.*, 1905, vol. II, p. XX et ss.). — Essayez donc d'intervertir les rôles... ?

1o **Rivière Saint-Jean** : — le 16 septembre 1758, Monckton, qui a mérité la promotion au grade de *brigadier-général*, débarque à Saint-Jean, nommé *fort Frédéric*, avec deux bataillons, un train d'artillerie, un corps d'éclaireurs, 300 hommes en tout : — il a mission de détruire les fermes françaises, les magasins, de mettre tout à *feu et à sang*, jusqu'à 35 milles en amont du fleuve. — Le fort sert de prison à tous les Acadiens appréhendés à la distance du fort Cumberland, hommes et femmes, enfants : 30 venant de **Petcoudiack** (16 nov.) ; — on organise la chasse à l'homme.

2o **Cap Sable et environs** : — le 23 sept. 1758, le major Henry Fletcher y descend avec 400 réguliers, et deux voiliers longent le littoral : " pour empêcher la vermine de s'évader en canots ". (V. *Knox's Journal*, t. I, p. 263). — Le 27, on apprend que le major a surpris *une centaine* d'Acadiens des deux sexes, a incendié leurs habitations, envoyé les captifs à Halifax pour les expédier en Europe ensuite. — " Avec un inconcevable plaisir, écrit le capitaine Knox, on a vu les misérables, Français et Aborigènes, payer cher et porter le poids de notre juste ressentiment. " (p. 271).

3o **Résultats du pillage** : — les 13,000 Acadiens, chassés ou exilés au loin, s'en allèrent dépouillés de tous leurs biens : — leurs dépouilles servirent de récompense à leurs bourreaux impudents. — Evaluation approximative du *butin* saisi dans la presqu'île ou **Acadie Anglaise** : — bêtes à cornes, 43,500 ; moutons, 48,500 ; porcs, 23,500 ; chevaux, 2,800 : total 118,300. — Il y faut ajouter bientôt *le butin* de l'**Acadie française** ou N.-B., du Cap-Breton, de l'île Saint-Jean. — Où, à qui vont toutes ces valeurs, ainsi que le numéraire confisqué ? — En 1758, Lawrence convie les colons américains à la curée, en les gratifiant des biens volés et de présents utiles à leur établissement : — encichi personnellement, il a su mériter la gloire posthume, statues, portraits, force panégyriques, marques d'honneur de son prince et des historiens (V. A. Richard, t. II). Et de Dieu... ?

## IX°

### Epilogue du drame

IX°  
La morale  
du drame

- 1<sup>o</sup> **Chefs d'accusation** : — 1. " **Défense d'émigrer**, et loi martiale, — 2. . . , " avant la décision précise de la Reine " (Nicholson, 1712-13) ; 3. . . , sur des vaisseaux anglais, ni français, ni les vôtres propres, avec les agrès venant de Louisbourg ou de Boston " (Vetch, 1713-14) ; — 4. . . , " en ouvrant un chemin vers l'est ou le nord ". (Philipps, 1720-22) ; — 5. . . , " à cause du serment accepté avec réserve ". (1730) ; 6. . . , " car ce serment est caduc et nul ". (Cornwallis, 1749) ; — 7. . . , " cet automne, sans avoir ensemençer, sans passeports ". (1750-52). — *Trois cents Acadiens ont portés les armes à Beauséjour, sous les menaces des Français, il est vrai (1755). — La requête contre la livraison de leurs armes est taxée comme insolente, de mauvaise foi ; — refus de prêter le serment sans réserve aucune. — Exécution de la déportation en masse.*
- 2<sup>o</sup> **La vérité historique** : — 1. **Vetch** le premier découvre qu'il conviendrait d'exiler les Acadiens dans " les Antilles françaises. — 2. Ses **trois successeurs** insistent sur deux conséquences immédiates de leur départ : désert dans la N.-E., accroissement de la population du Cap-Breton et de l'île Saint-Jean. — 3. **La Chambre de Commerce**, sous **James Craggs**, secrétaire d'État (28 déc. 1720), exprime à Philipps la pensée " qu'il voudrait mieux que les habitants français de la N.-E. fussent transportés ailleurs, où le mélange avec les sujets britanniques leur fera oublier leur langue, leur religion et la mémoire du passé et en fera de véritables Anglais ". (V. *Mém.*, S. R. C., 1910, p. 62). — 4. **Paul Mascarène**, malgré son habile politique de conciliation, usa de son crédit auprès de Shirley : **tous deux (1745) font appel à l'intervention du duc de Newcastle**, " lui soumettant avec déférence le plan d'expulsion des habitants français hors de la N.-E., en les remplaçant par de bons sujets protestants ". (V. *Ibid.*, p. 65). — 5. **Gouverneurs et lieutenants-gouverneurs** dénoncent à plaisir comme douteuse et incertaine la loyauté des Acadiens, dans toute leur correspondance, en dépit du *refus formel* de leur part de seconder les Français devant Annapolis et ailleurs : — il paraît ainsi évident, que si l'ordre d'expulsion n'est pas *explicitement* parti de la métropole, cet ordre couvait dans sa mentalité et n'attendait qu'une main hardie pour l'exécuter à la lettre. — 6. **Charles Lawrence** se donna le plaisir et l'intérêt d'*exécuteur* ; trois plaies lui rongeaient le cœur : sa part de la défaite de Fontenoy, son départ forcé de Louisbourg et l'humiliation subie à l'échec de Beaubassin en 1750 : — sa rancœur inspira son audace ; son audace, sa duplicité, puisqu'il lança ses proclamations " au nom du roi " ; sa duplicité, son inhumanité, que ses historiens ont reconnue *simplement naturelle* (V. *Ibid.*, p. 76).

## CHAPITRE VI

## L'ÉGLISE ACADIENNE

I°  
 Paroisse de  
 Port-Royal  
 (1664-1755)

- 1o **Laurent Molins (1664-76)** : — Religieux Cordelier (Franciscain) a succédé, après plusieurs années, aux Capucins expulsés et fut un missionnaire très dévoué ; ainsi qu'aux Jésuites de Miscou.
- 2o **Louis Petit (1676-94)** : — capitaine au régiment de Carignan, ordonné à Québec le 21 déc. 1670, affilié au Séminaire des Missions Etrangères, dirigé sur la cure de Port-Royal, prisonnier de Phipps (22 mai 1690) et emmené à Boston, remis à sa cure à l'automne, retiré à Québec en 1694, où il meurt en 1709. — Il a pour vicaire *M. Louis Geoffroy*, P. S. S., de 1686 à 1687 ; *M. Claude Trouvé*, P. S. S., de 1689 à 1690 ; prisonnier de Phipps à Boston, celui-ci l'embarque dans son navire et l'échange avec une jeune prisonnière anglaise.
- 3o **Abel Maudoux (1694-1702)** : — prêtre des Missions Etrangères, arriva à l'automne de 1693 de sa cure des Trois-Rivières ; — homme de piété et de vertu, il était d'un tempérament irritable et demanda à retourner en France, l'automne de 1702. — La cure est alors confiée aux Récollets : ils sont aumôniers de la garnison.
- 4o **Religieux Récollets** : — *Félix Pain* arrive (1701) avec M. de Brouillan et est aumônier jusqu'au mois d'octobre 1710. — En 1703, il est curé avec le Père *Patrice René*, nommé Supérieur du couvent ouvert en 1703. — Le Père *Justinien Durand* devient curé de la paroisse Saint-Jean-Baptiste (1704-20). — Le Père *Charlemagne Cuvier* lui succède (1720-24).
- 5o **René-Charles de Breslay (1724-31)** : — né en 1658, il entre au Sém. de Saint-Sulpice à Paris en 1694, part pour Ville-Marie, fonde la mission de l'Île-aux-Tourtes (1703-18), retourne en France. — En 1720, il débarque au Port-la-Joie, où il fonde l'église ; — il dessert Port-Royal et les environs (1724-28) ; en 1729, il est persécuté par Armstrong, s'enfuit dans les bois, se découvre au retour de Philipps, se retire au mois de juin 1731.
- 6o **Antoine Gaulin (1731-32)** : — ce vaillant missionnaire des Micmacs, prêtre canadien des Missions Etrangères, se prête aux fonctions curiales, l'espace d'un an (mai 1732). — Son confrère, *M. Jacques Lesclaches* fait un intérim de sept.-nov. 1732.
- 7o **Claude de Saint-Poncy de la Vernède (1732-39)** : — prêtre des Miss. Etrang., se dévoua durant sept ans à son troupeau, subissant sans relâche les vexations de M. Armstrong qui le chassa de sa cure, un mois avant de s'ôter la vie. — Son confrère, *M. Nicolas Vauquelin* lui succéda (1739-41). — Le Sulpicien, *Charles de la Goudalie* ne desservit la paroisse que quelques mois (déc. 1741-juin 1742).



# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482-0300 - Phone  
(716) 288-5989 - Fax

- 8o **Jean-Baptiste Guy Desenclaves (1742-54)** : — ordonné à Limoges en 1726, entre au Sém. de Saint-Sulpice, arrive à Montréal en 1728, dessert Sainte-Anne, Repentigny, Longue-Pointe (1728-36), visite Paris, revient à Louisbourg (1739) et se rend en Acadie, à la Grand-Prée, puis à Annapolis.
- 9o **Henri Daudin (1754-55)** : — prêtre des Miss. Etrang. aborde à Louisbourg, l'été de 1753, suit l'abbé Le Loutre à Beauséjour, de là passe à Port-Royal, où Hopson lui permet un séjour de six mois, sans exiger de lui le serment d'allégeance, imposé aux prêtres le 11 août 1749. — Au mois d'août 1755, il est arrêté et emmené captif à Halifax. (V. *Arch. féd.*, Ottawa, Notes de M. Gaudet).

- 1o **Louis Geoffroy (1687-92)** : — né à Paris (1661), il s'agrège au Sém. de Saint-Sulpice, passe au Canada (1685), suit Mgr de St-Vallier en Acadie (1686), le nommant vicaire du curé Petit : celui-ci l'envoie exercer le ministère à Pobomkou, au cap Neigre, à Pentagouet. — M. de Saint-Castin l'envoie à ses frais par un navire bostonnais en France, d'où il revient en 1687. — Il devient alors le premier desservant résidant aux Mines : il y installa des écoles qui portèrent de nombreux fruits : les documents (1707-18) ont consigné la signature des habitants dans les registres. — En 1692, il devint curé de Laprairie et mourut à Québec en mars 1707.
- 2o **Jean-François Buisson de Saint-Cosme (1692-98)** : — affilié au Sém. des Missions Etrangères, il s'étudia à continuer et à développer l'œuvre de son prédécesseur. — Une lettre de M. de Villebon (3 oct. 1698) l'y montre encore à ses fonctions, et il conduisit cette année les sauvages de sa mission à Pentagouet.
- 3o **Abbé Guay (1699-1702)** : — prêtre des Miss. Etrang., dirigé de France en Acadie, sans expérience, sans tact ni mesure. — Le ministre exigea son rappel en 1702, sur les nombreuses plaintes écrites à son sujet. — Son confrère, *François-Michel Leveyer*, vint le remplacer, l'espace de quelques mois.
- 4o **Bonaventure Masson (1703-15)** : — ce Récollet desservit Saint-Charles de la Grand-Prée, "durant douze ans avec édification". — Il y mourut le 16 fév. 1715, assisté du grand-vicaire M. Gaulin, missionnaire des sauvages.
- 5o **Félix Pain (1715-24)** : — il porte dans le poème de Longfellow le nom de *Père Félicien* — Récollet très intelligent et habile, il rendit aux Acadiens des services signalés par ses conseils justes et très modérés, au milieu des conjonctures les plus embarrassantes. — Ces Récollets relevaient de la Province de Saint-Denis ou Paris.
- 6o **Antoine Gaulin (1725-30)** : — missionnaire des Micmacs, il aime à se prêter à tout ministère. — Il dessert les Mines : en juillet 1725 ; — oct. 1725-oct. 1726 ; — oct.-déc. 1727 ; — janv. 1728-avril, mai juillet 1729 — mars 1730. — Les intervalles sont remplis par les fonctions de *M. Jean-Baptiste Brault*, né à Montréal en 1698. — ainsi que les Récollets de Cobequid et de Piziquid.

II°

Paroisse des  
Mines, dite  
La Grand-Prée  
(1637-1755)

7o **Charles de la Goudalie (1730-40)** : — Sulpicien et grand-vicaire, il se signale par une grande prudence dans les questions politiques toujours en ébullition. — Il signe encore à la Grand-Prée, en nov. 1741, puis en 1744. — En septembre 1742, il amène l'évêque de Québec à lui nommer un successeur. — *Jean-Laurent Laboret* exerça le ministère (1741-42-44), tandis que M. Desenclaves a aussi rempli l'interim (1740-41). — De retour de son voyage en France, le vénéré et infatigable Sulpicien reprend sa cure, du 23 juin 1742 au 6 août 1748. — L'année suivante, il retourne en France, en raison de son âge et de sa surdité ; il reparut à Louisbourg le 1er oct. 1751, pour repasser la mer en 1752, qui fut l'année de sa mort à Nantes.

8o **Claude-Jean-Baptiste Chauvroulx (1749-55)** : — originaire d'Orléans, il entre à Saint-Sulpice en 1722, vint au Canada sous-diacre seulement (1728) et fut ordonné en 1730. — Après avoir exercé divers ministères au Cap-Sable, à la Hève, auprès des Indiens, il dessert Piziguit et la Grand-Prée : lourde tâche pour le zèle d'un seul missionnaire, surtout à partir de 1751 jusqu'aux heures sombres de la déportation. (V. Notes de M. Gaudet).

1o **Claude Trouvé (1686-1704)** : — né vers 1644, s'agrège au Sém. de St-Sulpice, est à Ville-Marie en 1667, missionnaire à Kenté (1668-80), retourne en France, en revient avec Mgr de St-Vallier (1686), vicaire de Port-Royal, va se fixer à Beaubassin. — Son confrère, M. *Jean Baudoin*, né vers 1660, est dirigé sur l'Acadie en 1688, exerce le ministère avec lui jusqu'à son décès en 1689. — Tous deux furent témoins des invasions anglaises (1690-96), de l'incendie de l'église, du pillage des habitants. — M. Trouvé meurt en 1704, à Chédabouctou. (V. abbé H.-R. Casgrain, *Les Sulp. en Acad.*, ch. II, III, pour tous les détails de leur carrière).

2o **Les Récollets (1710-22)** : — avec M. de Brouillan s'introduisent ces Religieux de la Province de Saint-Denis ou Paris. — Le Père *Félix Pain* a charge de la cure de Beaubassin (1710-17), puisqu'on écarte les missionnaires de Port-Royal conquis. — il se fit l'âme, le guide, la consolation de son troupeau. — Le Père *Vincent Cocuet* (1717-22) lui succéda.

3o **Charles de Breslay (1722-23)** : — ce missionnaire sulpicien venait de l'île Saint-Jean, où il passa deux ans. — Les registres attestent sa présence du 20 août 1722 à juin 1723.

4o **Jacques Lesclaches (1732-42)** : — il dessert la paroisse avec zèle et dévouement ; — M. de Saint-Poncy de la Vernède vint l'assister en septembre 1740 jusqu'en octobre 1742. — Puis, ce fut M. Laurent Laboret (1742-44) et l'abbé *Sébastien Duguay* (oct. 1744 à fév. 1745).

5o **Charles Germain (1745-48)** : — ce Père Jésuite, missionnaire des Abénakis, confère les sacrements et exerce les fonctions du culte, faite sans doute de curé sédentaire, en raison des circonstances critiques de la guerre entre les deux nations, et surtout de la chute de Louisbourg.

III°

Paroisse de  
Beaubassin

IV°

Mission de  
Pentagouet

- 1o **Louis-Pierre Thury** : — il débarque à Québec en 1676, étudie au Séminaire auquel il s'agrège, dessert les paroisses situées entre la Dérivantaye et la Riv.-du-Loup. — En 1685, il est envoyé aux missions de l'Acadie, est promu grand vicaire forain, réside à Miramichi (1686), évangélise Gaspé, passe aux Mines, s'établit à Pentagouet (1689-98). — Là il se dévoue au salut des Abénakis, des diverses tribus. — En l'été de 1699, il est à *Mouskadabouet* (Lawrencetown), non loin de Chiboucton, au milieu des Indiens qu'il évangélise et meurt sans leurs yeux ils lui érigent un monument rustique de leur façon.
- 2o **Antoine Gaulin** : — en 1700, il se trouve à Pentagouet, d'où il prend la mer vers la Louisiane ; mais un naufrage le jette sur le littoral du Maine au retour (1702) ; il se rend à Pentagouet qu'il ne quitte qu'en 1705. — En 1711, il accompagne, aux premiers jours d'août, le baron de Saint-Castin et ses guerriers sous les murs de Port-Royal ; il se rend à Plaisance demander canons et munitions : Costebelle lui accorde les secours sous les ordres de Pierre Morpain, dont le navire est capturé au *Chapeau Rouge*.
- 3o **Philippe Rageot** : — confrère des précédents du Séminaire des Missions Étrangères, vaillant et zélé, qui se dévoua quelque temps en compagnie de M. Gaulin. — Mais ces missions, fréquentées par les Récollets, furent bientôt confiées aux apôtres de la Compagnie de Jésus.

V°

Missions des  
Jésuites

- 1o **Mission de Panaouamske** : — le Père *Vincent Bigot* inaugura une chapelle près du manoir de M. de Saint-Castin (1694) ; — en 1698, il la transporte au village de Naurakamig. — Puis le Père de la Chasse fixe la résidence à Panaouamske, à quatre lieues en amont du fleuve Penobscot.
- 2o **Mission de Medoctec** : — sur le haut Saint-Jean, érigée en 1701 par le Père *Aubery*, qui eut pour successeur le P. *J.-B. Loyard* (1709-31). — Mission de Malécites, mêlés d'Abénaquis et de Souriquois. — Le Père Ch. Germain (1746-55) fut leur dernier missionnaire.
- 3o **Mission de Narantsouak** : — établie vers 1694 par le P. *Sébastien Rasle*, secondé ensuite de ses confrères *Le Sueur*, *Lauvergeat*, *Jacques Bigot*. — Le gouverneur de Boston mit à prix la tête du Père Rasle, qui passait à ses yeux pour le suborneur des Abénaquis. — Le 4 mars 1723, un corps expéditionnaire vint détruire Pentagouet ; un second de 1,100 hommes assaillit la mission : le Jésuite est assassiné, son corps haché et mutilé (23 août 1724). (V. *Rochemonteix, op. cit. t. II*).
- 1o **Rivière-aux-Canards** : — M. de Miniac, originaire de Rennes, grand-vicaire de Québec, entre en charge de la cure en 1740. — Dans ces temps difficiles, il usa de réserve et de prudence, comme un bon Sulpicien. — Il se retira, menacé de cécité et de paralysie, et s'embarqua à Louisbourg en septembre 1749, et passa à Nantes le reste de ses jours. — Le Sulpicien Mgr Dosquet lui avait concédé en Acadie les pou-

VI°

Paroisses  
acadiennes

voirs de vicaire général : la neutralité de ce dernier mécontenta le gouverneur et l'intendant de Québec. — M. Chauvreux dessert des Mines la paroisse *Saint-Joseph* jusqu'à l'arrivée (1754-55) de l'évènement fatal.

2o **Piziguit** ou **Piguit** : — cette paroisse a pour desservant le Père Récollet, *Isidore Colet* (1724-28). — Elle fut bientôt confiée au zèle de M. Claude-Jean-Baptiste Chauvreux, qui y exerça ses fonctions, tout en se rendant à divers autres places auprès des âmes privées de secours spirituels. — L'abbé Daudin, à l'été de 1753, remplace le précédent, avant de se transporter à Port-Royal en 1754.

3o **Cobeguit** : — le Père *Pierre Verquaille*, Récollet, y est desservant en 1724-25. — En 1744, la paroisse a pour pasteur l'abbé *Girard*, prêtre des Miss. Étrang. de Paris, arrivé à Louisbourg en 1742. — De mars à juin 1750, Cornwallis l'accuse d'avoir conseillé à ses paroissiens de refuser le serment, le fait arrêter et garder en prison. — Enlevé, au mois d'août 1751, de sa cure par un parti micmac, il réussit à s'échapper de la baie *Tayamigouche* et à gagner l'île Saint-Jean, au printemps de 1752.

1o **Sauvages de l'Acadie** : — tous s'appellent du nom de *Micmacs*, dont 600 en état de porter les armes. (Mémoire de 1739). — Ils sont répartis par villages, savoir : — 1. *Manigouèche*, Ile-Royale, vers le Port-Toulouse ; — 2. *Astigonèche*, à la côte d'Acadie, au nord du passage de Fronsac ; — 3. *Malpec*, Ile Saint-Jean ; — 4. *Pictou*, à la côte de l'Acadie, vis-à-vis l'île St-Jean ; — 5. *Yamagouche*, en face du Port-la-Joie ; — 6. *Beaubassin*, en Acadie ; — 7. *Chedaik*, *Richibouctou*, au delà de la baie Verte ; — 8. *Shubenecadie*, à l'entrée de la rivière du même nom, qui tombe au bassin des Mines ; — 9. *Port-Royal* et *La Hève*, qui ne font qu'un village pour les sauvages, qui se fixent près de l'un ou de l'autre à leur volonté ; — 10. *Cap de Sable*, à la pointe sud-ouest de l'Acadie ; — 11. *Miramichi*, *Ristigouche*, dans la baie des Chaleurs. — Les Indiens de tous ces centres ont été instruits dans la religion catholique par LEURS MISSIONNAIRES successifs. (V. Arch. féd., Ottawa, vol. 133, . 385).

2o **Antoine Gaulin** : — vraie âme d'apôtre, il se dévoue plus de 30 ans au salut des sauvages et mérita de voir ses intentions et ses actes calomniés par les gouverneurs d'Annapolis ; — sans doute, il resta patriote et attaché aux gouverneurs de Louisbourg, mais il ne fut ni l'assassin, ni le criminel envers les prisonniers anglais, que les historiens ont accusé et noirci à plaisir, le *grand Parkman* surtout. — On sait qu'il vint mourir à Québec, le 6 mars 1740.

3o **Abbé Courtin** : — prêtre aussi des Miss. Étrang. de Paris, envoyé à Québec (1723), à Louisbourg (1724) pour seconder M. Gaulin qui lui enseigne le micmac ; — il retourne en France (1730) pour ses intérêts, où il est pensionné par le roi, revient l'année suivante, hiverne à Malpec, se rend auprès des tribus acadiennes après le départ de M. Gau-

VII°  
Missionnaires  
des sauvages

- lin. — Le 30 juin 1732, l'ordonnateur Lenormant de Mézy écrit au ministre: "M. Courtin s'est embarqué dans un bâtiment pour se rendre de Louisbourg au Port-Toulouse et de là au La Brador : il a péri en mer ! Il ne restait aux sauvages que ce seul missionnaire". (V. Arch. féd. vol. 140, p. 45). — Un certain *abbé Byrne—Bierne* dans les copies—, prêtre irlandais, aumônier militaire à l'île St-Jean, en discordance avec le commandant des troupes, retiré alors à Louisbourg, passa l'hiver à Mirliguèche avec l'interprète des Indiens, le sieur Barthélemy Petitpas ; mais au printemps (1735) il vint dire qu'il ne pouvait s'accoutumer à vivre parmi ces nations, ni à apprendre leur langue et demanda à passer en France (It. vol. 147, p. 183).
- 4o **Abbé de Saint-Vincent** : — prêtre des Miss. Étrang. de Paris arrive à Louisbourg, le 9 août 1734, apprend l'idiome micmac à Mirliguèche, est rejoint par l'abbé Maillard (13 août 1735) à qui il expose ses connaissances linguistiques. — Il rentre en France en 1738 au grand regret de tous.
- 5o **Pierre Maillard (1735-62)** : — prêtre du Sém. du St-Esprit à Paris envoyé à Louisbourg par le Supérieur des Miss. Étrang., le 24 juin 1735. — En 1737, il enseigne le micmac à l'abbé Le Loutre. — Rentré en France, il revient à Québec avec Mgr de Pontbriand (1741) qui lui accorde le titre de grand-vicaire dans l'Est (Prov.-Maritimes) au grand mécontentement des Récollets de Louisbourg. — En 1745, après la reddition, il est convoqué, appréhendé, conduit à Boston, renvoyé en France. — En 1746, il revient sur le navire amiral du duc d'Anville. — Le 3 novembre, lettre obséquieuse à *Edouard How* en faveur des Indiens. — Le 3 août 1750, pension de 800 liv. du ministre de Versailles. — En 1752, lettre à Hopson sur la mentalité des sauvages acadiens. — Après la prise de Louisbourg, le gouverneur l'invite à s'établir à Halifax, avec une pension de 200 louis, dans le dessein de maîtriser les Micmacs. — En 1760, il est confirmé comme vicaire général par l'évêque de Québec ; mais en août 1762, il meurt sans sacrements, faute de prêtre catholique ; le ministre anglican, *Thomas Wood*, l'assiste comme "docteur en médecine". — Il avait composé en langue indienne "un alphabet, une grammaire, un dictionnaire, un manuel de prières, un catéchisme, une série de sermons". (V. Arch. féd. vol. 233).
- 6o **Jean-Louis Le Loutre (1709-72)** : — né à Morlaix (Bretagne), élève du Sém. du St-Esprit, ordonné en 1735, agrégé au Sém. des Miss. Étr., il débarque à Louisbourg en 1737, étudie à fond le micmac, devient missionnaire à Shubenacadie. — En 1744, aumônier il suit les Indiens contre Annapolis : puis il se retire dans l'Acadie française, poursuivi de la haine des Anglais jusqu'à nos jours. — En 1746, il prend la mer, est capturé à bord, emmené en Angleterre et relâché. — En 1749, il est à la baie Verte et exhorte avec force les Acadiens à passer tous en terre française. — En 1755, il échappe, juste à temps à la reddition par Vergor du fort Beauséjour et rejoint l'abbé Manach à Miramichi. — Peu après

son bâtiment est saisi en mer ; il est emmené à Portsmouth, à Plymouth, interné à l'île de Jersey où un soldat invente contre lui et sa conduite en Acadie la plus invraisemblable calomnie, (V. Knox's Journal) et detenu jusqu'au traité de Paris. — Toutes les atrocités sans nom que les historiens anglais, et avec eux M. Ed. Richard lui-même, ont accumulées à profusion sur sa mémoire, constituent un ignominieux tissu de mensonges haineux contre le missionnaire catholique : ils l'ont rendu à plaisir responsable de la cruauté des Indiens envers les captifs, comme si l'on pouvait concilier ces forfaits avec la conscience pure d'un prêtre irréprochable et charitable. — En 1765, M. Le Loutre recueille les exilés acadiens, repoussés d'Angleterre, à St-Malo et à Morlaix : il seconde leur établissement à Belle-Isle-en-Mer, de 78 familles aux frais du Trésor qu'il a sollicités. — Il décéda à Nantes, le 1er oct. 1772.

VIII°  
Prêtres  
séculiers

1o **François Le Guerne** : — né en 1725 à Rostrenen (Bretagne), ordonné à Québec (18 sept. 1751), nommé pour l'Acadie (1753-57) à Fecoudiac, consolateur des proscrits à qui il demeure fidèle jusqu'à leur exode vers le Canada. — En 1758, à St-François de l'île d'Orléans ; en 1768, il enseigne la rhétorique au Séminaire ; de nouveau, à l'île (1768-87) et y meurt en 1789.

2o **Abbé Manach** : — originaire aussi de la Basse-Bretagne, comme l'indique son nom qui signifie *Le Moine*, il était " un fort hon sujet ", écrit l'abbé de l'île-Dieu (1754) et desservait les Acadiens de Tintamarre, de Memramcouk, etc. ; — il fut leur providence aux heures douloureuses de la persécution. — En 1745, le Père Récollet, *La Corne*, alla du Canada desservir Miramichi.

3o **Guillaume Coquart** : — concitoyen de M. Le Loutre, partit pour Louisbourg, en juillet 1755, où le vaisseau entra comme par un prodige malgré le hlocus du port (18 août). — Il alla avec M. l'abbé Biscezet auprès des réfugiés acadiens, car il signe un acte au Port-Lajoie le 29 janv. 1756.

4o **Abbé Vizien** : — également Breton, il aborde à Louisbourg en juin 1754, est nommé aumônier des troupes à Beauséjour, où il se trouve le 16 juin 1755, jour de la capitulation. — Puis il retourna à Louisbourg et se rendit ensuite à Québec. (V. Abbé A. Gosselin, *L'Egl. du Can.*, Mgr dePonthriand).

1o **Récollets de la Province de Saint-Denis** : — ces Religieux viennent de Plaisance évacuée après le traité de 1713 et s'établissent à la Baie-des-Anglais devenue *Louisbourg* (1714). — Leur Supérieur, le Père *Dominique de La Marche* était un esprit fort distingué, très cultivé : — son " Mémoire au comte de Toulouse ", écrit le 7 sept. 1717 dénote des qualités d'observation et de raisonnement bien remarquables ; il discute les raisons pour ou contre l'exode des Acadiens à l'île-Royale et à l'île Saint-Jean. (V. *Arch. féd.*, vol. 123, p. 70). — Il arriva à

IX°  
**Récollets**  
 à  
**l'Île-Royale**  
 et à  
**l'Île St-Jean**  
 (1713-55)

Louisbourg avec son confrère Jean Capistran, le 27 août 1713, et les pouvoirs de vicaire-général. — En 1715, il est au Fort-Dauphin le Père Jean, à Toulouse ; — en 1716, voyage en Acadie pour y prendre des informations (août à octobre) et laisse l'Île-Royale, le 25 novembre sans avoir touché d'appointements. — La série des Récollets de France continue à se succéder à Louisbourg. — Félix Pain évangélise l'Île St-Jean (1725-31).

2° **Récollets de la Province de Bretagne** : — la Compagnie de Saint-Jean a réclamé les Sulpiciens : M. de Breslay et M. Louis Métivier y sont envoyés (1721-23) mais sont rappelés, faute de sujets capables de les aider. — On s'adressa alors aux Récollets de Bretagne ce fut la source de démêlés, de malaises, de scandales même. — Il est quasi impossible de recueillir tous les noms des missionnaires cités quelques-uns : Kergariou, Flamant, Le Paige, Guégot, Collin, Moign, Aubré, Keriche, La Grée, Raoul, etc.

1° **Importance de la question** : — la délimitation des frontières restée indéfinie de 1713 à 1755. — Ce point de litige explique les difficultés réciproques, subies par les administrateurs civils, militaires, religieux leurs malentendus et leurs réclamations dans les correspondances avec les autorités de Versailles et de Londres. — L'indécision des frontières a trompé les espérances des Acadiens et leur a inspiré une confiance funeste, finalement fatale.

2° **Limites en discussion** : — le *Mémoire* du ministre (1er juin 1755) à Duquesne et à Drucour leur sert d'instructions : — " Il y a de longtemps que les Commissaires sont assemblés à Paris. — Les Anglais comprennent dans ces limites les terres qui s'étendent depuis la N.-A., du fleuve Kenebeki jusqu'au fleuve St-Laurent, toute la rive droite de ce fleuve en descendant depuis la hauteur de Québec jusqu'à Gaspé, toutes les côtes du Golfe depuis Gaspé jusqu'à Canceau, en suivant le littoral de Canceau à la N.-A., sans en excepter les côtes de la baie Française. — Les commissaires du roi, au contraire, ont établi que non seulement l'Acadie n'a point cette étendue, mais même que ses limites doivent être fixées, d'une part à Canceau qui doit rester à la France, et de l'autre au Cap Sable ou Fourchu ; que c'est là tout ce qui a été cédé par l'art. 12 du traité d'Utrecht, sous le titre " d'anciennes limites de l'Acadie " ; et que, en y joignant le territoire de Port-Royal qui a été cédé par le même article, l'Angleterre ne doit avoir qu'environ la moitié de la province communément appelée *Acadie*. — Tel est l'état de la question actuellement

3° **Conséquences nécessaires** : — " Si la différence énorme, entre les prétentions respectives, présente des difficultés pour parvenir à un accommodement, malgré l'évidence des droits de S. M. qui sont fondés également sur la lettre et sur l'esprit de la Cession qui fait le titre de l'Angleterre, il en résulte toujours que toutes les terres de la péninsule depuis le Port-Royal jusqu'à l'isthme qui la sépare du continent, sont

X°  
**Limites**  
**acadiennes**  
 (1713-59)

au moins contentieuses et doivent être regardées comme telles jusqu'au règlement des limites. — Ainsi les Anglais ne sont pas en droit de faire des fortifications sur ces mêmes terres que sur celles du continent qu'ils veulent mal à propos comprendre dans la Cession qui leur a été faite de l'Acadie. — Il est même revenu à S. M. qu'ils ont construit un fort assez considérable à Beaubassin et elle en a fait porter plainte à S. M. B. Elle a en conséquence ordonné la construction d'un fort à Beau-séjour, qui est presque vis-à-vis et elle a pris les autres mesures convenables pour le maintien de ses droits. Fait à Versailles le 12 mai 1754. — Pour desservir les populations blanches et sauvages de l'**Acadie anglaise** (N.-E.), l'évêque de Québec s'entendait avec les gouverneurs d'Annapolis (1713-49) et de Halifax (1749-55). — Quant à l'**Acadie française** (N.-B.), il agissait directement, sans leur autorisation, au moyen de ses vicaires généraux dans les deux *Acadies*, ainsi que dans les îles du Cap-Breton et de Saint-Jean.

## CHAPITRE VII

### LA DISPERSION ET LA RENAISSANCE

- 1<sup>o</sup> **Groupe du Nord** : — en Nouvelle-Angleterre, dans le gouvernement du Massachusetts, à Boston surtout où arrivent (5 nov. 1755) *les six bâtiments* de transports, pour s'abriter contre la furieuse tempête qui les a assaillis en sortant de la baie des Mines : — *le Three Friends* avait à bord **160 âmes** à destination de Philadelphie, *le Dolphin* **227 âmes** vers le Maryland, *l'Endeavour* **125 âmes** vers la Caroline du Sud, *le Sarah* **151 âmes** vers la Virginie, une goëlette **209** vers le même lieu et une corvette **205** vers le Maryland : total, **1,077 personnes**. — On accorda la liberté à chaque capitaine de ne conserver à bord que 2 Acadiens par tonne et de décharger la différence. — D'autres expulsés viennent plus tard se joindre à ce noyau : — en 1763, le Mass. compte un total de **1,043 personnes**. — Le gouvernement du Connecticut à la même date, en avait **666**. (V. *Rapp. des Arch. can.*, 1905, t. II ; 1911, p. 648).
- 2<sup>o</sup> **Groupe du Centre** : — en Nouvelle York, **249 expulsés** ; — en Maryland, **810** répartis dans les districts de Baltimore, Annapolis, Newton, Snowhill, Oxford, Marlborough, Tobacco, Princetown : — en Pennsylvanie, **383 âmes**. (V. *Rapp.* 1911, p. 618).
- 3<sup>o</sup> **Groupe du Sud** : — les déportés de la Caroline du Sud étaient au nombre de **280** ; — ceux de la Géorgie, **185** ; — ceux destinés à la Virginie ne purent débarquer et furent dirigés sur les ports d'Angle-

### Acadiens déportés

#### I<sup>o</sup>

#### Aux Etats-Unis

terre ; — les deux premiers contingents eurent la faculté, après 1763 de passer à la Louisiane.

4o **Résultats** : — environ **4,397 Acadiens** sont exilés aux E.-U. ; — à peu près 1,500 regagnent l'Acadie, d'autres le Canada, d'autres l'Europe : le reste meurt de misère, ou demeure et est assimilé. ( V. Rapp. des Arch., 1905, t. II, p. XVI ; 1911, 599 et ss.).

1o **Au sud de Montréal** : — les exilés viennent par la voie du lac Champlain, les rivières, le chemin d'Albany-New-York : ils formèrent la paroisse actuelle de L'Acadie.

2o **Aux environs de Québec** : — il en vint des groupes nombreux en 1756 et 1758, par diverses barques, soit aussi en caravanes venant par les terres et les bois : les contingents atteignirent le chiffre d'environ 1,500. — Par malheur, la petite vérole les décima au nombre de 400 victimes : et la pénurie régna alors partout, avant-coureuse du siège de Québec.

3o **Aux environs de Nicolet** : — d'autres émigrants se portèrent vers Nicolet, Bécancour, Saint-Jacques-l'Achigan, la plupart dans le plus pitoyable dénûment, fatigués par les privations. — Un bon groupe s'établit à Saint-Grégoire, aux Trois-Rivières, au lac Saint-Paul, à Sainte-Angèle.

4o **Dans Témiscouata et la Gaspésie** : — un nombre relativement considérable, remontant les tributaires du fleuve St-Jean, et le fleuve lui-même, se réfugie dans ces deux régions et s'y est développé insensiblement. — La baie des Chaleurs avec ses îles était facile à franchir : aussi les Gaspésiens, les habitants du comté de Bonaventure sont les représentants qui survivent au **Grand Dérangement**, de purs Acadiens. — En 1763, 87 Acadiens se sont réfugiés à la Rivière St-Jean, (N.-B.).

5o **Résultats** : — les villes de Québec et de Montréal comptent un afflux respectable d'Acadiens, surtout avant et pendant les années de la Cession. — Les noms les plus honorables, dans les rangs de l'épiscopat (M<sup>r</sup> Prince), du haut clergé, des professions libérales font la gloire des exilés et réfugiés acadiens.

1o **Cap-Breton et Saint-Jean** : — ces deux îles, conquises à la seconde capitulation de Louisbourg, sont le théâtre d'odieuses prescriptions : — mais la méprisable "vermine" tint à s'attacher à la terre natale, revenant des bois, des baies, du fond des rivières avoisinantes, ou même de la terre lointaine de la déportation. — Aujourd'hui, la race acadienne reste rivée à ce sol partagé entre Européens, écoassais, irlandais, et Loyalistes des E.-U.

2o **Les autres îles** : — celles de la *Madeleine* surtout conservent les rejetons de l'arbre ; — celui-ci y a poussé des rameaux riches et féconds, en dépit de l'aridité du sol et de la violence des coups de vent venant du large.

## II°

### Au Canada

## III°

### Îles du golfe

3o **Terre-Neuve** : — *Saint-Pierre et Miquelon* principalement, parages demeurés français, donnèrent asile aux proscrits, paisibles pêcheurs qui se contentent de peu, tant qu'ils peuvent se servir de leur langue pour prier et servir Dieu.

1o **Au Pays de Galles** : — Les exilés, refusés en Virginie et au Mass., les proscrits de l'île Saint-Jean embarqués par le féroce Boscawen (1758), sont débarqués dans les ports de l'ouest : 184 à *Bristol*, 224 à *Liverpool* (en 1763).

2o **Dans le sud de l'île** : — deux autres cargaisons sont conduites : 159 à *Peryn* et 219 à *Southampton*. — Le duc de Nivernais, plénipotentiaire de France à Londres, chargea M. de la Rochette de les visiter dans ces villes maritimes : les privations, le chagrin, les maladies enlevèrent la moitié de leur effectif, en sept ans de captivité : 866 sur 1,509 languissaient encore, en 1762, et avec eux 90 Français capturés sur mer. — Le traité de Paris les vint libérer et transporter en France. (V. Rapp. des Arch., 1905, t. II, p. XVII).

1o **Cherbourg** : — un groupe d'Acadiens, du Cap-Sable et de Pomboucou, y est débarqué en 1759-60, à moins qu'il n'ait auparavant accosté en Angleterre. — Le ministre leur alloua des secours de subsistance : — en 1767, on voit figurer sur la liste 70 à 75 noms, d'Entremont, Landry, Bondrot, Leblanc...

2o **En Normandie** : — environ 179 personnes de l'île Saint-Jean, embarquées sur l'un des navires affectés par l'amiral Boscawen sont jetées dans le port de *Boulogne-sur-Mer* ; d'autres, dans celui de *Granville*. — Ces deux groupes rejoignent plus tard leurs compatriotes.

3o **En Bretagne** : — passés par l'Angleterre, y ayant séjourné durant sept ans, ces émigrés abordent à Saint-Malo et à Morlaix, ville natale de l'abbé Le Loutre. — Celui-ci, sorti de sa prison de Jersey, s'emploie aussitôt au placement de ses chers Acadiens, auprès des États de Rennes, qui leur cède des terrains domaniaux dans Belle-Ile-en-Mer : — il y établit 77 familles (nov. 1765), les Granger, Daigle, Richard, Martin, Leblanc, Landry, Gautherot, etc.

4o **En Saintonge-Aunis** : — le 7 sept. 1758, M. **Raymond de Villejoint**, commandant à l'île Saint-Jean, capitule devant Boscawen : 700 hab. sont embarqués à destination de La Rochelle, sur 4,000 qu'il s'agit de déporter ; — entre 600 à 700 sont engloutis dans les flots avec les vaisseaux qui les portaient. — Rochefort reçut un autre contingent, mais il revenait de la Guyane française.

5o **En Poitou** : — en 1772, le marquis de *Peyrusse d'Escars* offre au ministre d'établir une centaine de familles dans les landes d'*Archigny*, à La Puye, à Bonneuil, à Maillé, entre Châtellerault et Montmorillon, où vivent encore leurs descendants. — Quelques-uns, vers la même époque, se rendirent dans le Limousin et disparaissent dans la suite. (V. Rameau, t. II, p. 230).

IV°

En Angleterre

V°

En France

N. B. — Le ministre des colonies en expédia 500 aux Antilles, à Saint-Domingue et en Guyane, d'où on les ramena ensuite.

VI°  
Reviviscence  
des Acadiens

1o **Michel Franklin** : — né en Gr.-Bret., il arrive à Halifax (1752), où il est nommé conseiller député (1759), membre du Conseil (1762) ; — **administrateur** (1766-68), il devient **lieut.-gouverneur** jusqu'au 16 fév. 1776, et meurt en 1782. — La renaissance acadienne lui doit sa vitalité et son épanouissement : — après *dix années* de mortelle désolation (1756-66), il ramène *dix années* de résurrection féconde (1766-76) : — et le sage administrateur est appuyé et approuvé à Londres, dans son œuvre de justice et de restauration.

2o **Epaves du naufrage** : — en 1766, Rameau en fait ainsi l'énumération consciencieuse : — “ de Ristigouche à Shédiac, 1,000 âmes sauvées ; — dans l'île Saint-Jean, 400 ; — au Cap-Breton et à Canseau, 400 ; — à Halifax et aux environs, 700 ; — épars en N.-E., 300 à 400 : total, 2,800 Acadiens survivants. — “ De ce noyau est sortie la renaissance de ce petit peuple — *grand* par ses malheurs et ses vertus ! — dont le second développement, moins pittoresque peut-être, est plus curieux et plus surprenant que le premier ”. (*Une Col. féod.*, t. II, p. 180).

3o **Changement de noms** : — baie Française : baie de Fundy ; — Beaubassin : *Amherst* ; — Cobeguid : *Truro* ; — Piziguïd : *Windsor* ; — les Mines : *Horton* ; — Pobomcoup : *Pubnico* ; — Cap-Fourchu : *Yarmouth*...

4o **Premier exode** : — en 1764, les instructions royales autorisent les Acadiens à s'établir comme colons, moyennant le serment d'allégeance. — Les détenus de Halifax se portent à *Prospect* au sud de la ville, à *Chezetcook* au nord, à *Canseau*, à l'île *Madame*, à *Caraquet*, à *Shédiac*, à *Tracadie*, à *Boutouche*, à la baie des *Chaleurs*...

1o **La caravane du Massachusetts** : — au printemps de 1766, elle se constitue pour opérer un retour par terre, à travers le Maine, jusqu'à la baie de Fundy, ensuite jusqu'à Shédiac : hommes, femmes, enfants ; — ce fut au prix de périls, de fatigues, de privations inouïes, beaucoup mourant de lassitude, de froid, de faim. — La colonne des proscrits arrive à la rivière *Petcodiac*, à celle de *Memramcouk* : on leur apprit que les Anglais avaient tout incendié partout. — Néanmoins **120 familles** s'installèrent dans ces régions ; — **50 à 60 autres** descendent jusqu'à *Annapolis*, où elles furent plus mal accueillies qu'ailleurs. — La population anglaise se décida à renvoyer ces miséreux sur la baie *Sainte-Marie* et à *Yarmouth*, sur la plage de *Tousquet*, à *Pubnico*. — Des survivants de la famille d'Entremont se virent remis en possession de leur ancien domaine (1767-68 et 1771-72).

2o **Au Nouveau-Brunswick** : — sur l'isthme de *Chignictou* et au nord, se fondent peu à peu de nouvelles localités : Le *Barachois*, *Cocagne*, *Boutouche*, *Tracadie*, etc. ; — *Memramcouk*, *Menoudy*, *Petcodiac*

VII°  
Retour  
des proscrits

sont surtout propices au développement agricole et attirent ainsi l'attention et le zèle des colons. — Miramichi, Caraquet, Miscou, Nipisiguit, s'offrent comme stations de pêche. — Des réfugiés reviennent du Canada, des îles, de Terre-Neuve, revoir leurs terres natales, s'y implanter de nouveau, au sein d'un labeur ardu et de la pauvreté, consolés par leur indéracinable foi religieuse et leur incomparable moralité sur le continent américain.

**3o A Madawaska** : — un groupe d'Acadiens s'y assemble et s'y développe merveilleusement sur des terres neuves, les leurs du haut Saint-Jean étant dévolues aux colons anglais, qui ont pris de tous côtés les terrains défrichés. — Divers contingents des États se joignent à ces Acadiens échappés à la déportation dans leur retraite, et protégés par les armes des Indiens alliés, si redoutés des partis de guerre anglais. (V. Rameau, t. II, 200 et passim).

**1o Répartition en groupes** : — M. Rameau répartit les Acadiens en huit groupes, noyés dans les diverses colonies accaparées par les colons d'Europe et de la Nouvelle-Angleterre : — 1° Sainte-Marie, Tousquet, Pubnico ; — 2° Isthme de Shediac ; — 3° Canso, île Madame, Cap-Breton méridional ; — 4. Cap-Breton septentrional, Chéticamp ; — 5. Baies et presqu'îles du Golfe, baie des Chaleurs sud et nord (Gaspésie) ; — 6. Prospect et Chezetcook près de Halifax ; — 7. Île du Prince-Edouard ; — 8. Madawaska et nord-ouest du N.-B.

**2o Population approximative** : — à la fin du 18è siècle ; — districts de : 1° Sainte-Marie et environs, 1,480 ; — 2° Shediac à Richibouctou et Ristigonche, 2,121 ; — 3° Cap-Breton, 353 ; — 4° P.-E., et îles de la Madeleine, 1,093 ; — 5° Canso, 782 ; — 6° Halifax, 520 ; — 7° Nouv.-Br., 1,162 ; — 8° Madawaska, 446 ; — un total d'environ, 8,800 âmes. — **EN 1812**, 11, 630. — La nation acadienne renaissait de ses cendres, selon les desseins de Dieu, pour la gloire de Jésus-Christ et de son Église : — un petit peuple si humilié devait ressusciter ! (V. Rameau, *ibid.*, p. 255).

**3o Secours religieux** : — 1. L'abbé Bailly (1768-72), plus tard coadjuteur de Québec ; — 2. Le P. Labrosse, S. J. (1770-74). — 3. L'abbé James MacDonald, Ecossais, à l'île St-Jean (1772-85). — 4. Joseph Mathurin Bourg, premier prêtre acadien avec son compatriote Jean Bro, ordonnés le 15 nov. 1772. — 5. L'abbé Leroux, compatriote de Mgr Briand ; — l'abbé Jones, de Cork (Irlande) ; — l'abbé Antoine Girouard ; — trois Irlandais, Phelan, Power, Grace, — et le plus célèbre Edmond Burke (1786). — 6. Les prêtres français, fuyant la Révolution : messieurs de Calonne, Desjardins, Ciquart, Sigogne, Jantel, Picard, Champion et McEachern. (V. A. Gosselin, *Egl. du Can.*, après la conquête, Ie et IIe partie).

**4o De nos jours** : — le peuple acadien, grâce à sa foi, à sa langue, à ses qualités natives, à la beauté de son caractère, à la simplicité de ses mœurs pures, à sa culture intellectuelle, religieuse, sociale, jouit

VIII°

Assurance

de survie

à bon droit des fruits qu'ont produits ses talents et ses adversités mères. -- Il a été dispersé aux quatre vents : aussi bien sa postérité se perpétue en France, à Terre-Neuve, dans les Provinces Maritimes, en Louisiane, aux Etats de la N.-A., au Canada depuis le Labrador jusqu'à la Colombie et l'Alberta. -- Partout il a produit des hommes distingués dans l'arène politique, la littérature, les carrières professionnelles, le barreau, la hiérarchie ecclésiastique. -- Sa descendance ne saurait se limiter aux 200,000 âmes des Provinces Maritimes ; elle est doublée par la postérité éparse dans toutes les directions. -- Fidèle à sa noble mission première, il mérite que l'on admire son histoire et le patrimoine d'honneur que lui ont légués ses ancêtres : grand par ses origines, auréolé par ses malheurs sans exemple, il sera grand et honorable en raison de son attachement à ses traditions glorieuses et à ses immortelles destinées.

---

## APPENDICES

### I. — TERRE-NEUVE

1°

**Terre-Neuve**

au 16<sup>e</sup> siècle

1°

**Les Français**

1° **Les Français** : — de temps immémorial, les Bretons fréquentent les bancs de l'île. — **En 1514**, " les pêcheurs de l'île *Bréhat* paient la dime au clergé sur les pêches des terres-neuves, depuis 60 ans ! " — **En 1511**, la mère de Charles-Quint d'Espagne ne permet au navigateur *Agramonte* d'aller vers Terre-Neuve " que sous la conduite de deux pilotes bretons " : — **En 1517**, un poète anglais gémit sur l'exploitation par les Français d'une moisson qui remplit annuellement 100 bâtiments de pêche. — **En 1524**, nos vaisseaux d'escorte, munis de pièces d'artillerie, luttent avec succès contre une escadre anglaise. — **En 1527**, un pêcheur anglais compte avec chagrin onze vaisseaux normands au seul port de Saint-Jean. — **En 1534**, Cartier aborde à T.-N. en vingt jours, grâce évidemment à des excursions antérieures ; — en 1542, il y donne rendez-vous au sieur de Roberval. — **En 1554**, la *Brave*, de St-Pol-de-Léon et la *Brave*, de l'île de Ré, se sacrifient pour sauver les convois de pêcheurs. — **En 1555**, deux bâtiments français, embossés à l'entrée du goulet de Saint-Jean, livrent un combat acharné à des corsaires espagnols : l'érection de deux fortins à l'entrée dénote notre mainmise sur l'île. — A partir de 1560, des havres de France sortent de 25 à 35 terreneuviers par an. — La *Cosmographie* du pilote saintongeais *Alfonse* (1542), le routier de *Hoyarsabal* (1579) pilote basque, confirment l'assertion du pilote dieppois *Grignon* (1539), " que les côtes de T.-N. avaient été découvertes — au moins les orientales et méridionales — par les Bretons et les Normands. "

2°

**Les Anglais**

2° **Les Anglais** : — en 1496, Jean Cabot aborde à T.-N. ; — mais il n'en fait point une prise de possession, au nom de Henri VII, faute d'y établir une habitation. — C'est sur ce fait passager que les Papiers d'Etat coloniaux, que les ouvrages de seconde et troisième mains, ceux d'Anspach, de Hatton et Harvey, ont appuyé les prétendus droits de l'Angleterre sur l'île, à l'exclusion de la France. — Les pêcheurs anglais, ne sentant pas autant que nous les besoins d'une pêche lointaine, fréquentent le littoral par groupes restreints. Le 5 août 1583, l'escadrille de sir *Humphrey Gilbert* déploya bien le drapeau britannique en rade de Saint-Jean ; — mais avec la connivence de l'amiral de la pêche qui était alors, selon un roulement international, un Anglais : il prononça l'annexion du territoire à l'Angleterre, en présence des équipages portugais, espagnols ou autres. — Les Portugais cèdent leur zone, moyennant un permis de pêche. — Deux jours après, sir Gilbert répète la cérémonie à *Rognouss* et se retire vers le sud océanique ; — il avait respecté " la zone française ". — On sait que la reine Elisabeth elle-même reprochait aux Espagnols d'empêcher le commerce mondial " en tous lieux où le droit qu'ils pouvaient avoir était d'y avoir abordé les premiers " ; — qu'elle affirmait le principe que " la prise de possession d'un territoire, pour être valable, devait être effective ".

3° **Les Basques français** ; — en 1661, les terreneuviers malouins eurent ordre de rallier les baleiniers basques : ils en recueillent bientôt le bénéfice par l'union défensive contre l'ennemi commun. — Les marins de Bayonne et de Saint-Jean-de-Lus appliquent alors aux échancrures du littoral occidental une série de noms basques qui existent encore, bien que défigurés sur les cartes : celle de Denis de Rotis et celle de Pierre d'Étcheverry : *Ulycillho*, trou à mouche ou infesté de moustiques, *Oporportu*, rase à lait, lieu

3°  
Les Basques

calme (Port-au-Port), *Portuchoa*, petit port (Port-au-choix), *Barachoa* port naturel, *Amaux* ou ca.) du *figuier*, *Miaritz* en souvenir de *Biaritz*, *Degrats* ou *sêcherias* de morues, *Plaisance* en mémoire d'une localité des Landes basques. — Le 25 sept. 1596, pour venger la prise du *Saint-Esprit* de Bayonne par les capitaines *Crose* et *Then* en 1591, Michel et Martin de Sancé pénétrèrent avec trois vaisseaux dans la rade de St-Jean, y pillent ceux du capitaine *Clarke*. — Preuve évidente oue, à T.-N., les officiers britanniques avaient des concurrents. (V. *Le Correspondant*, 1904, Ch. de la Roncière, *La Question de T.-N.*)

II°  
Terre-Neuve  
au 17<sup>e</sup> siècle  
Les Anglais  
(1610-60)

1° **Fondation de la Colonie anglaise** : — le philosophe *Bacon* écrit un opuscule où il déclare " que les pêcheries de T.-N. sont plus productives que les mines du Pérou ". — *John Guy* se fait parmi les gentilshommes et les marchands de Londres et de Bristol, le promoteur d'un grand mouvement : — le 29 avril 1610, une charte royale concède à la Compagnie des " *Adventurers and Planters* " l'île de T.-N. et spécialement le littoral compris entre le cap *Bona Vista* et le cap *Ste-Marie*. — *John Guy* s'installe à *Mosquito Harbour* (*Ulycillho*). — En 1616, expédition de *Richard Whitbourne*, au port *Saint-Jean*. — En 1616, *William Vaughan* obtient l'investiture du territoire sis entre la baie du *Caplan* et celle de *Plaisance*, où il appela la " *Petite Cambrie* ", en souvenir du pays natal. — Le 30 mars 1623, une portion en est cédée, sous le nom d'*Avalon*, aux catholiques fugitifs qu'amène *Georges Calvert*, lord *Baltimore* ; — d'autres catholiques, Irlandais, fondent la colonie de *North Falkland*, près de *Bona Vista*, du nom du lord lieutenant d'Irlande ; — en 1626, la carte du gouverneur *John Mason* montre la colonie resserrée dans ces étroites limites — sans s'étendre plus loin dans l'île que les concessions de la charte de *J. Guy*. — En 1637, néanmoins, *David Kirke*, l'un de nos ennemis acharnés, se fait investir du domaine de l'île entière ; — il essaie de nous évincer, en imposant nos pêcheurs qui se virent condamner à la payer de force. — La lutte éclate bientôt : — en 1633, vingt-trois terreneuviens de Honfleur sont dispersés par neuf grands vaisseaux de guerre anglais, près de Cherbourg ; — en 1634, quarante-six bâtiments de St-Malo tombent par le travers de quatre frégates anglaises de 50 canons : combat de cinq heures contre le capitaine *Godfrey* qui ne coule que deux terreneuviens. — Ces agressions mettent en mouvement l'action gouvernementale à Versailles, qui nomma un gouverneur à T.-N., pour le maintien de nos droits.

2°  
Les Français  
(1603-55)

2° **Fondation de la colonie française** : — le 3 janv. 1676, le marquis de *La Roche* est nommé vice-roi aux Terres-Neuves. — Pour la Cour, l'île n'est qu'une dépendance du Canada : en 1606, un conseiller propose de la fortifier " pour tenir en bride " les pêcheries ; plus tard *Champlain* dresse un plan de colonisation (1603) et *M. de Sainte-Catherine* le reprend à son compte dans son " *Mémoire pour Terre-Neuve* " (1613). — En octobre 1610, les Malouins arment deux *gardes côtes* pour le littoral occidental. — Le 6 déc. 1613, les Rochelais protestent avec énergie contre tout établissement britannique dans l'île. — Le 26 juin 1615, Louis XIII publie une ordonnance qui interdit d'abattre les séchoirs des poissons en l'île. — En 1626, quatre capitaines basques ont mission d'y protéger le trafic avec leurs baleiniers armés en guerre. — En 1626, protestation de l'Assemblée des notables contre les empiètements britanniques. — En 1628, Saint-Malo seul envoie 112 terreneuviens au Banc. — En 1629, *Bergeron*, auteur d'un " *Traité de la navigation et de voyages de découvertes* " écrit que " les Anglais commencent à nous vouloir tirer des mains le trafic, la pêche et la domination même de ces pays, qui sont de notre conquête, travail, frais et possession paisible de si longtemps, l'île des T.-N. tout particulièrement. " — Le 26 mars 1640 règlement de police, émané des Malouins, pour la distribution des havres de pêche ; — le 26 avril 1645, un arrêt du Parlement de Bretagne oblige les ports à contribuer à l'entretien du garde-côtes malouin, qui a le caractère d'un croiseur d'Etat : 12 canons, 72 hommes, six pataches bien armées.

III  
La colonie  
française  
(1655-1713)

1<sup>o</sup> **Gouverneurs français** : — *Georges Gardiner de Peskam*, dans sa "Description du Nouveau-Monde" (1649) ne revendique point pour sa nation la *souveraineté absolue* de l'île, "bien que les Anglais y soient les plus puissants". — Le Rochelais, **Nicolas Gargot**, capitaine de frégate, emputé d'une jambe en Lorraine, arma à ses frais 250 hommes du *Léopard* ; — **en 1650**, il est en croisière devant le beau site de Plaisance, dont 23 navires hispano-basques lui interdisent l'accès. — **Le 13 août 1655**, le Breton, **sieur de Kérón**, est nommé **premier gouverneur** de Plaisance. — **En 1658**, le roi décore Gargot et lui accorde en fief héréditaire le port et le littoral sur 26 lieues de profondeur entre les caps *Raye* et *Race*. — **En 1660**, le roi le charge de chasser l'Anglais du Grand et du Petit Plaisance, du Petit-Paradis et des postes avantageux, et (1662) d'y conduire la garnison et des colons : — **Thalour Du Perron**, jeune Nantais devint le **second gouverneur**. — Celui-ci et son frère, peu de mois après leur arrivée, sont assassinés par les 30 hommes de la garnison en révolte. — **En 1663**, retour de Gargot, arrestation de 8 meurtriers qu'il exécute à bord en rade de Québec ; — il meurt en 1664, sans enfant et le fief de Plaisance reste sans titulaire. — Les 200 colons sont mis sous la protection de **Bellot**, dit *Lafontair* commandant de fort (1664-67), dont l'administration maladroite ne contribua guère à la prospérité de la colonie. — *Aucune* protestation, nulle intervention de la part des Anglais contre notre installation. — Quoi qu'en dise le memorandum de lord Salisbury (1889), le traité de Bréda (1667) ne fait *aucune mention*, ni l'article 12 ni nul autre, de l'île de T.-N. — Au **troisième gouverneur**, Bellot, succèdent sans interruption à Plaisance : — le sieur de Palme, **quatrième** (31 déc. 1667-70) ; — le sieur de la Poëpe, **cinquième**, (20 fév. 1670-13 janv. 1685) ; — Antoine Parat, **sixième**, (2 juin 1685-28 sept. 1690) — Jacques-François de Brouillon, **septième**, (commission du 1er juin 1690-1er avril 1702) ; — le sieur de Monic, qui le remplace durant son absence (24 août 1699) ; — Daniel Auger de Subercase, **huitième** (1er avril 1702-sept. 1706) ; — Philippe de Costebelle, **neuvième** (10 avril 1706-24 sept. 1714). (V. F.-J. Audet, *Can. Hist. Dates*, p. 75).

2<sup>o</sup> **Répartition des pêcheries** : — ordonnance du 10 mars 1670, laisse aux Anglais la pêche du littoral avec le monopole exclusif pour eux entre Bonavista et Race. — Louis XIV surveille, chaque année, le reste par une division navale. — Une *convention* (1687) interdit entre Anglais et Français la pêche concurrente ; — la carte de Fitz-Hugh (1693) indique nettement la **zone anglaise**, au littoral oriental, défendue par cinq forts : — il en est ainsi jusqu'au traité d'Utrecht (1713). — Cependant la baie des Trépassés eut la concurrence, un *amiral de la pêche* étant Français ou Anglais tour-à-tour. — Une **deuxième zone** était réservée aux Malouins ; — une **troisième** aux autres Français de toute provenance : — une **quatrième**, à l'ouest, aux baleiniers basques de Bayonne, de Libourne, de St-Jean-de-Luz — à l'exclusion par le roi des Basques espagnols.

1<sup>o</sup> **Origine de la lutte** : — le recensement de 1687 évalue la population totale de notre colonie à 638 âmes : — la Cour eut tort de négliger les fortifications multiples, à T.-N. comme en Acadie et au Canada. — L'avènement de Guillaume d'Orange, ennemi irrécyclable de Louis XIV, alluma une guerre sans merci sur mer. — **Le 25 fév. 1699**, Plaisance est surpris à l'aube par les Anglais : arrestation du gouverneur Parat, du commandant du fort, pillage et détérioration des canons — mais les Malouins sauvent la colonie en attaquant Forillon, en capturant un vaisseau de guerre et un convoi. — **Le 16 sept. 1691**, cinq navires de 60 canons s'embossent devant Plaisance ; le commodore *Williams* bombarde le fort *Louis* durant cinq heures : M. de Costebelle, M. de St-Ovide de Brouillon, le baron de Lahontau tiennent bon et sauvent la place.

2<sup>o</sup> **Assauts successifs** : — **en 1694**, le chevalier de Nesmond rend aux Anglais leur visite, avec dix vaisseaux, à l'entrée du port Saint-Jean qu'il ne put forcer. — Un Canadien, Pierre d'Iberville, imagine bientôt l'attaque *par terre*. — **Le 12 sept. 1696**, il mouille en rade de Plaisance, avec l'assentiment du roi, une compagnie de 80 chasseurs canadiens, un groupe de sauvages, en l'absence de M. de Brouillon, qui s'est rendu par mer à St-Jean : — on sait l'éclatant succès de M. d'Iberville et de ses héros. (V. *Tabl. Syn.*, t. I) : — la jalouse malveillance de M. de Brouillon sauva les derniers Anglais à Carbonnière

IV°  
**Les dernières  
 luttes**  
 (1702-13)

et à Bonavista d'une expulsion définitive. — Le traité de Ryswick (1697) resta muet sur la question de T.-N. ; en 1698, le Parlement de Londres ressaisit la pêche insulaire, formant le dessein de se venger à bref délai.

3o **Dernières résistances** : — la guerre de la Succession d'Espagne rouvre les hostilités. — **En 1702**, l'escadre du capitaine *Leak* apparaît au sud de l'île avec l'ordre de nous en déloger : — il s'empare du fort érigé à l'île Saint-Pierre, où commande Lafosse, ayant 8 canons et 50 fusils : — mais il échoue devant Plaisance. — **En 1703**, nouvelle tentative et même insuccès. — M. de Subercaze amène de l'Acadie des Micmacs, qui percent en trois jours jusqu'à Carbonnière et Bonavista, tandis que *Chacornacle* tient la mer avec deux brigantins et que le commandant *Degrés de Sourdeval* réoccupe Saint-Pierre et le capitaine Lafosse un fortin à 15 lieues au nord. — **En 1705**, M. de Subercaze échoue devant St-Jean ; — mais **en 1709**, les marins du *Fidèle*, secondés d'une petite troupe, 160 hommes en tout sous les ordres de M. de Saint-Ovide, emportent Saint-Jean en une demi-heure, soit 120 soldats et 700 habitants sous les armes. — **En 1710**, ce héros commandant *la Valeur*, prise aux Anglais, est enlevé durant une croisière du côté de la Virginie. — Les Anglais, regardant Plaisance comme imprenable, se déterminent à l'affamer, par d'incessantes croisières : — **En 1711**, 28 de leurs bâtiments opèrent le blocus ; — **En 1712**, même tactique. — Néanmoins le gouverneur de Costebelle tient bon, dénué de tout : — quand, **en juillet 1713**, une corvette française lui apporte l'ordre d'évacuer Plaisance, en vertu du traité d'Utrecht (11 avril 1713).

4o **Un reste de droit** : — l'article 13 nous enlevait la souveraineté de l'île — par malheur, M. de Ponchartrain s'en tint aux rapports de M. de Saint-Ovide qui donnaient une haute idée des avantages de l'île-Royale, au détriment de ceux de T.-N. — Plus d'habitation permise ; — la pêche et le séchage du poisson sont localisés entre Bonavista et la pointe Riche ; — perte du littoral méridional. — *Le French Shore* restait le régime du monopole exclusif, antérieur au traité ; — seulement, **en 1763**, ses limites sont portées du cap Bonavista au cap *Saint-Jean* et de la **pointe Riche** au cap *Rouge*. (V. La Roncière loc. cit.)

II. — NOUVELLE-ANGLETERRE

1°  
**Les Rois ou  
 Protecteurs  
 des colonies**

1o **Jacques Ier Stuart (1603-25)** : — il est le fils de Henri Darnley et de Marie Stuart, l'arrière petit-fils de *Marguerite Tudor*, roi d'Ecosse sous le titre de Jacques VI, monte sur le trône d'Angleterre à l'âge de 37 ans. — Son avènement réunit les deux couronnes, mais laisse deux Parlements distincts. — Il prend le titre de "Roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande". — Baptisé catholique, presbytérien d'éducation, anglican par intérêt, il se montre prince entêté, pédant, despote. — Henri IV l'appelait "Maitre Jacques" ; et Sully, "le plus sage fou de la chrétienté". — Il devint impopulaire par ses persécutions contre les *dissidents* ou non-anglicans, par l'abandon de la cause protestante en Europe, par ses prétentions à fonder la monarchie absolue et de droit divin, par ses prodigalités envers ses favoris, *Robert Cecil*, *Robert Carr*, *Georges Villiers* qu'il promut "duc de Buckingham". — Sir Henri Neville a dit de lui : "Jamais homme n'a tant travaillé et fait si peu, n'a mieux parlé et fait pis."

2o **Charles Ier (1625-49)** : — fils du précédent, il lui succède le 23 mars 1625. — Prince aux manières hautaines, aux mœurs pures, homme grave, froid, courageux, il ne comprend ni amis, ni adversaires, ni ses sujets. — Il se rend impopulaire par son mariage avec une princesse catholique, *Henriette de France*, par son absolutisme, par ses faveurs au frivole Buckingham, par les dissolutions des Parlements successifs (1629-40). — Ses ministres, le comte de *Strafford* et *William Laud*, archevêque anglican de Cantorbery, allument la guerre civile par leurs ordonnances arbitraires (1640-49). — **Olivier Crom-**

**well** abolit la royauté et fait conduire le roi à l'échafaud (9 fév. 1649) : il décrète la *République anglaise*.

II°

Les Promoteurs

des  
colonies

- 1° **Richard Hakluyt (1552-1616)** : — géographe, archéologue, chapelain anglican de l'ambassade anglaise à Paris. — Là, il consulte et collectionne les documents, concernant les voyages au long cours, des marins français et espagnols (1584-86). — Il devient l'oracle des navigateurs par ses écrits, — l'ami de sir Raleigh, — le promoteur des expéditions anglaises.
- 2° **Compagnies d'explorations** : — sir Walter, à son instigation, forme avec ses amis une **grande association** ; — elle se divise en deux compagnies : la *Compagnie de Londres* pour le sud, la *Compagnie de Plymouth* pour le nord de l'Amérique.
- 3° **Lettres patentes** : — le 10 avril 1606, le roi leur octroie une charte royale pour la Virginie : — " Nous leur donnons toutes les terres situées entre le 39° et le 45°, lesquelles ne sont pas actuellement possédées par aucun prince chrétien." **Trois ans** auparavant, Henri IV a cédé au sieur de Monts le monopole des régions entre le 40° et le 46°. — De là, confusion de 5° de latitude, querelles et luttes de 150 années !

III°

Les Découvreurs

- 1° **Explorateurs** : — en 1602, *Barthélémy Gosnold*, en 18 jours, traverse l'Océan et aborde le au Massachusetts ; — en 1603, *Pring* visite les sinuosités du Maine. — En 1606, le capitaine *Newport* et le commandant *Weymouth* refont le trajet avec trois voiliers, montés de 105 hommes de toute provenance.
- 2° **Découvreurs** : — en 1607, la Compagnie de Plymouth tente de fonder un poste au Kénébec. — En 1608-09, *Henri Hudson*, au service des Hollandais, remonte la belle rivière qui porte son nom. — En 1610-11, il va, au nom des Anglais, jusqu'à l'immense **baie d'Hudson**, hiverne au sud, périt victime de son équipage révolté, laissant son nom à la découverte. — En 1612, *Thomas Button* refait avec succès la même excursion polaire. — *William Gibbons*, en 1614. — et *William Baffin*, qui en est à son **cinquième** voyage (1616), remonte la baie qui porte son nom. — Ces intrépides aventuriers font le plus grand honneur à leur nation. — En 1631-32, expédition de *W. James* à la baie.
- 3° **Invasion en Acadie (1613)** : — Samuel Argall détruit — juin 1613 — Saint-Sauveur au berceau ; — " C'est un coquin ", écrit Parkynan ; — " C'est un pirate ", selon C.-P. Lucas. — Il incendie — en novembre — l'établissement de Port-Royal. — Ces postes sont dans les limites " occupées par un prince chrétien ", depuis 1604.

IV°

Les Fondateurs

de la  
*Nouvelle-Angleterre*

- 1° **Virginie (1607)** : — le 13 mai 1607, elle est colonisée par la Compagnie de Londres qui fonde, sur la rivière James, la ville de *Jamestown* — en l'honneur du roi. — En 1609, lord *De la Warr* — Delaware — en est le premier président, et après lui *Thomas Dale* (1611-1614).
- 2° **Nouvelle-Ecosse (1621-25)** : — le 5 août 1621, Jacques Ier accorde une commission à *William Alexan. Ier*. — Le 12 juillet 1625, Charles Ier la renouvelle, sans scrupule ni justice : il institue les *baronnets* ou seigneurs de la Nouvelle-Ecosse. — Mais le traité de Saint-Germain exige le retour de l'Acadie à la Couronne de France. (V. *Acadie*).
- 3° **Massachusetts (1629)** : — nom indien qui signifie " site des Grandes Collines ", — où aborde le *Mayflower* avec les *Pilgrim Fathers* ou Puritains de Plymouth, qui fondent une **République**, indépendante du trône. — Leur charte (11 novembre 1629) est accordée à *John Carter*, organisateur de la " Colonie de la Grande Baie ". — Le 11 décembre 1630, large concession à *John Winthrop*, premier gouverneur.
- 4° **Maine (1632)** : — nom donné dans la charte, accordé à *Ferdinand Mason* et à *William Gorges*, pour distinguer le continent — *Mayne Land* — des îles adjacentes, entre le *Merrimac* et le *Kénébec*. — Le *Maine* actuel ne s'est agrandi que plus tard.
- 5° **Maryland (1633)** : — ainsi nommé du nom de la reine catholique *Marie-Henriette* ; — fondé par *Georges Calvert*, lord *Baltimore*, qui a quitté Avalon de Terre-Neuve, pour s'y établir avec 300 Irlandais, victimes de la persécution (22 nov. 1633).
- 6° **Rhode-Island (1636)** : — mot tiré du hollandais *Rood Eylandt* (*Île rouge*) — fondé à

- Providence par *Roger Williams* et les frères *Brown*, expulsés du Mass. par les Puritains. — En 1639, Williams inaugure la *confession des Baptistes*. — Charte, accordée en 1643.
- 7<sup>o</sup> **Connecticut (1636)** : — en indien "Terre des traditions", — fondé par les ministres dissidents *Thomas Hooker* et *Samuel Stone*, qui y transplantent environ 100 adhérents du Mass. — En 1652, *John Winthrop*, le fils, obtient une charte de Charles II.
- 8<sup>o</sup> **Delaware (1637)** : — contrée explorée, en 1610, par lord *De la Warr*, gouverneur de la Virginie. — Colonie suédoise, colonisée, en 1631, par *De Vries*, — en 1637, par Peter Minnuit, qui l'appelle la *Nouvelle-Suède*. — L'Etat fut disputé par les Hollandais, qui le perdent en 1664 définitivement.
- 9<sup>o</sup> **New-Hampshire (1679)** : — ainsi appelé d'une ville d'Angleterre ou du comté de *Southampton* ou *Hampshire* ; — en 1629, faisait partie du Mass. ; — ne fut constitué comme Etat qu'en 1679 par son premier président, *John Cull*.

**Remarque** : — ces Etats, qui comptent alors environ 20,000 âmes, se sont associés successivement en Républiques indépendantes, vers 1645. — En 1649, *Cromwell* allait précisément proclamer la République en Angleterre.

### III. — NOUVEAUX PAYS-BAS OU NOUVELLE-BELGIQUE

1<sup>o</sup>  
Les Stathouders  
(1602-47)

- 1<sup>o</sup> **Maurice de Nassau et d'Orange (1604-1625)** : — fils de *Guillaume le Taciturne*, stathouder et vice-amiral des Sept-Provinces-Unies. — Il imprime l'essor à la marine et aux colonies, organise des chantiers de construction de vaisseaux, des fabriques d'armes à feu... — En 1594, la *Campagne des Indes orientales* est fondée, — en 1602, elle est réorganisée. — En 1621, institution de la *Comp. des Indes occidentales*.
- 2<sup>o</sup> **Henri-Frédéric de Nassau-Orange (1625-47)** : — frère du précédent, continue la politique et le commerce maritimes de son pays. — Plus que jamais, la Hollande se distingue par ses chantiers, où s'accumule le bois de Suède et de Norvège : — elle fournit de vaisseaux de toute dimension la France et l'Europe. — Aussi Richelieu sait-il se ménager ses sympathies. — En Amérique, les gouverneurs hollandais se montrent bienveillants envers les administrateurs de la Nouv.-Fr., — bien que leurs intérêts commerciaux les amènent à vendre aux Iroquois armes et munitions et à leur insuffler la haine du catholicisme.

II<sup>o</sup>  
Fondations  
en  
Amérique  
(1613-23)

- 1<sup>o</sup> **La Nouvelle-Amsterdam (1613)** : — en 1609, la *Comp. des Indes orientales* engage les services de l'intrépide Anglais, *Henri Hudson*. — Celui-ci longe d'abord le littoral acadien, les côtes du Maine et du Mass., y fait des échanges, et se rend à l'embouchure du fleuve qui porte son nom. — En 1610, quelques *Flamands* y viennent trafiquer. — En 1613, *Adrien Black* hiverne à l'île *Manhette*, y bâtit un fortin qu'il appelle la *Nouvelle-Amsterdam*, appellation de la capitale de son pays.
- 2<sup>o</sup> **Orange et Carleor (1623)** : — en 1623, la *Comp. des Indes occidentales* expédie 20 familles. — Les unes s'établissent à *Manhette*, les autres en amont de l'Hudson, à *Orange* (*Albany*), puis à *Corleor* (*Schenectady*). — D'autres colons les rejoignent chaque année.
- 3<sup>o</sup> **Nouveaux Pays-Bas ou Nouvelle-Belgique** : — la région, comprise entre l'Hudson et la Nouvelle Suède, forme la colonie ou province dénommée la *Nouvelle-Belgique*, selon les Français — ou *Nouveaux Pays-Bas* (Hollande — *hollow land*), "peuplée de Flamands" écrit Chmaphain : — Ce sont des colons luthériens, — élément moral, industrieux, patriote.

III°  
Gouverneurs  
(1624-64)

1o **Gouverneurs successifs** : — les chefs de la colonie sont des organisateurs intelligents et des commerçants habiles.

- |   |   |
|---|---|
| 1. <b>Cornelius Jacobsen May</b> .....1624-25 | 4. <b>Van Twiller</b> .....1633-37      |
| 2. <b>Wilhelm Verhulst</b> .....1625-26       | 6. <b>Wilhelm Kieft</b> .....1638-47    |
| 3. <b>Peter Minuit</b> .....1626-32           | 6. <b>Peter Stuyvesant</b> .....1647-64 |

— En 1626, Minuit achète aux Indiens l'île de Manhatte pour 24 piastres, soit 22 mille acres de terre ! — La même année, la traite lui rapporte une somme de 19 mille piastres. — En 1627, il règle avec Brandford la question des frontières de la Nouv.-Angleterre.

2o **Sympathies pour les Français** : — en 1642, le P. Jogues, échappé aux Agniers, est accueilli à Orange ; — en 1644, le P. Bressani est racheté par les Hollandais ; — en 1646, le P. Joques est mis à mort. : Kief annonce par lettre ce meurtre au gouverneur, M. de Montmagny ; — en 1652, le P. Poncet est hospitalisé à Orange.

3o **Fin de la colonie (1664)** : — l'Angleterre, victorieuse, s'empare de la possession hollandaise : *Orange* devient *Albany*, titre du prince, et la *Nouvelle-Amsterdam* devient *New-York*, autre titre du même prince, duc d'York. — En 1673, les Hollandais tentent de ressaisir la colonie : en 1674, ils en sont dépossédés.



## TABLEAUX DYNASTIQUES

**Remarques.** — Ils sera utile de les consulter pour l'intelligence de l'histoire de la Nouvelle-France, de la Nouvelle-Angleterre, de l'Acadie, de Terre-Neuve, des Nouveaux Pays-Bas, de la Louisiane. Nous les avons classifiés selon l'ordre chronologique des découvertes, des explorations, des fondations coloniales.

### I. — PORTUGAL

**N. B.** — Une seule dynastie a régné dans ce pays : la Maison de Bourgogne : la branche directe, 1095-1383 ; celle d'Aviz, 1385-1578. De 1580 à 1640, le Portugal est soumis à l'Espagne. De 1640 à nos jours, règne la branche de Bragançe.

#### A. — BRANCHE D'AVIZ

1. **Jean Ier** : 1385-1433 : il prend Ceuta aux Maures (1415).
2. **Alphonse V** : 1433-81 : il s'empare de Tanger (1471).
3. **Jean II** : 1481-95 : il triomphe de la révolte des grands.
4. **Emmanuel — Manuel** — le Fortuné : 1496-1521 : il fonde la puissance maritime de son pays par l'Empire indien.
5. **Jean III** : 1521-57 ; — 6. **Sébastien** : 1557-78 ; — 7. **Henri** : 1578-80.

#### B. — DOMINATION ESPAGNOLE

1. **Philippe II** : 1580-98 ; — **Philippe III** : 1598-1621 ; — **Philippe IV** : 1621-40. Durant ces soixante ans, le Portugal perd, avec sa marine, la plupart de ses colonies, mal défendues par les rois, envahies par les Hollandais.

#### C. — BRANCHE DE BRAGANÇE

1. **Jean IV** : 1640-56 ; — **Alphonse VI** : 1656-83 ; — **Pierre II** : 1683-1706 ;
2. **Jean V** : 1706-50...

### II. — ESPAGNE

**N. B.** — Au moyen Age (395-1492), l'Espagne a vécu isolée, musulmane au sud, chrétienne au nord. Elle comptait cinq petits royaumes : — 4 chrétiens : Navarre, Aragon, Portugal, Castille ; — 1 musulman : Grenade. L'unité espagnole commença par le mariage de Ferdinand V, roi d'Aragon, avec Isabelle, reine de Castille, en 1469.

**Ferdinand et Isabelle Ire**  
(1469-1516)

1

L'Infante **Jeanne la Folle** ép. **Philippe le Beau** (Autriche).  
(1506)

1

**Charles-Quint**, emp. d'Autr., roi d'Esp. et des Pays-Bas.  
(1516-1556)

— II —

I

**Philippe II, roi d'Esp. et des Pays-Bas.**  
(1556-1598)

I

**Philippe III, roi d'Espagne.**  
(1598-1621)

I

**Philippe IV, roi d'Espagne**  
(1621-1665)

I

**Charles II — Carlos**  
(1665-1700)

**MAISON DE BOURBON**

Le duc d'Anjou, 2<sup>e</sup> fils du Dauphin et petit fils de Louis XIV  
**Philippe V, 1700, abdique en 1724**

I

**Louis Ier, son fils,**  
(1724)

**Philippe V, pour la 2<sup>e</sup> fois**  
(1724-1746)

I

**Ferdinand VI**  
(1746-1759)

I

**Charles III**  
(1759-1788)

I

**Charles IV**  
1788, abdique 1808.

I

**Ferdinand VII (1808)**  
est forcé d'abdiquer.

**Joseph Bonaparte, fr. aîné de Napoléon Ier, roi d'Esp.**  
(1808-1813)

I

**Ferdinand VII, rétabli**  
(1813-1833)

I

**Charles V**

I

**François de Paule**

I

**Isabelle II, ép. Fr. d'Assise**  
(1833-1868)

I

**Charles VI**

I

**François d'Assise**

ép.  
**Isabelle II**

I

**Amédée Ier**  
(1870-1873)

I

**Charles VII**  
né en 1840

I

**Alphonse XII**  
1874-1885)

I

**Jayme**  
né en 1870

**Alphonse XIII, né en 1886.**

**III. — FRANCE**

**N. B.** — La maison de Valois a pour origine Charles de Valois, frère du roi Philippe le Bel, petit-fils de saint Louis. Le fils de Charles de Valois monta sur le trône et prit le nom de  
**Philippe VI** ..... (1328-1350)      **Charles VII** ..... (1442-1461)  
**Jean II le Bon** ..... (1350-1364)      **Louis XI** ..... (1461-1483)  
**Charles V** ..... (1364-1380)      **Charles VIII** ..... (1483-1498)  
**Charles VI** ..... (1380-1442)  
 Charles VIII meurt sans postérité. La couronne échoit à **Louis XII** (1498-1515), petit-fils de Louis d'Orléans qui était frère de Charles VI.  
 La fille unique de **Louis XII**, Claude de France, épousa son cousin François Ier, petit-fils de Jean d'Angoulême, lequel était frère du père de Louis XII, Charles d'Orléans.

**I — DYNASTIE DES VALOIS- ANGOULEME (1515-1589)**

François Ier (1515-1547)

I

Henri II (1547-1559) ép. Catherine de Médicis

I  
**François II** (1559-60)  
 ép.  
 Marie Stuart  
 (Sans enfant)

I  
**Charles IX** (1560-74)  
 ép.  
 Elisabeth d'Autriche  
 (sans enfant)

I  
**Henri III** (1574-89)  
 ép.  
 Louise de Vandémont  
 (sans enfant)

**II. — DYNASTIE DES BOURBONS OU DE FRANCE (1589-1830)**

Henri IV (1589-1610) ép. Marie de Médicis.

I  
**Louis XIII** (1610-43)  
 ép.  
 Anne d'Autriche

I  
 Gaston, duc  
 d'Orléans  
 1600

I  
 Elisabeth  
 ép.  
 Phil. IV d'Esp.  
 1644

I  
 Christine  
 ép.  
 Victor Amédée  
 de Savoie  
 1603

I  
 Henriette de France  
 ép.  
 Charles Ier d'Angl.

I  
**Louis XIV** (1643-1715)  
 ép.  
 l'infante Marie-Thérèse

I  
 Philippe d'Orléans (1701)  
 Souche de la branche cadette

I  
 Louis, grand Dauphin (1711)  
 ép. Anne de Bavière.

I  
**Philippe on le Régent** (1715-23)

I  
 Louis, duc de Bourgogne (1712)  
 ép.  
 Marie-Adélaïde de Savoie

I  
 Philippe, duc d'Anjou  
 devient  
 Philippe V d'Espagne  
 (1700-1746)

I  
 Charles, duc de  
 Berry (1717)

I

**Louis XV** (1715-1774) ép. Marie Lesclaska, de Pologne.

— IV —

I Adélaïde (1800)	I Louis Dauphin ép. Marie de Saxe (1765)	I Henriette (1752)	I Victoire (1700)	I Elisabeth ép. le duc de Parme	I Sophie (1782)	I Louisa devint Carmélite
I Louis XVI (1774-93) ép. Marie-Antoinette d'Autriche	I Louis XVIII (1814-24) (sans enfant)	I Charles X (1824-30) (sans enfant)	I Adélaïde ép. roi de Sardaigne (1802)	I Elisabeth (1794)		

**III — DYNASTIE DE LA BRANCHE D'ORLÉANS**

Louis-Philippe (1830-1848), roi des Français

**IV — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE :** Ière : 22 sept 1792-1804  
IIè : 24 fév 1848-2 déc. 1852  
IIIè : 4 sept 1870-....

**V. — EMPIRE FRANÇAIS :** Ier : Napoléon Ier (1804-1814)  
IIè : Napoléon III (1852-1870).

**IV. — ANGLETERRE**

**1. — DYNASTIE DES TUDORS (1485-1603)**

Henri VII (1484-1509)

I  
(Henri VIII (1509-1547))

I  
Marguerite ép. Jacques IV d'Écosse

I  
Marie Ire  
(1553-58)

I  
Elisabeth  
(1558-1603)

I  
Edouard VI  
(1547-53)

I  
Jacques V  
I  
Marie Stuart (Darnley)  
I  
Jacques VI devient  
Jacques Ier d'Angleterre

**11. — DYNASTIE DES STUARTS (1603-1711)**

Jacques Ier (1603-1625)

I  
Charles Ier (1625-1649)

I  
Elisabeth ép. Frédéric V (Palatinat)

**III. — RÉPUBLIQUE ANGLAISE (1649-1660)**

**I. Cromwell (Olivier)**

Dictateur (1649-1653)

**II. Cromwell (Richard)**

Protecteur (1653-1658)

Protecteur (1658-1659)

CHARLES 1er			ELISABETH	
I <b>Charles II</b> (1680-1685)	I <b>Jacques II</b> (1685-1688)	I <b>Marie-Henriette</b> ép. <b>Guillaume III</b> (Hollande)	I <b>Sophie ép. Ernest</b> de Hanovre	
I <b>Marie II</b> (1688-1702)	I <b>Anne</b> (1702-14)	I <b>Jacques III</b> (Prétendant)	I <b>Guillaume III</b> (1688-1702)	I <b>Georges Ier</b>

**III. — DYNASTIE DE HANOVRE (1714-1918)**

I <b>Georges Ier</b> (1714-1727)						
I <b>Georges II</b> (1727-1760)						
I <b>Louis Frédéric</b> (1750)						
I <b>Georges III</b> (1760-1820)						
I <b>Georges IV</b> (1820-1830) ép Carolina de Brunswick	I <b>Frédéric d'York</b> (1827)	I <b>Guillaume IV</b> (1830-1837) (sans enf.)	I <b>Charlotte</b> ép. <b>Frédéric Ier</b> roi de Wurtemberg	I <b>Edouard de Kent</b> ép. <b>Marie-Louise</b> Hanovre <b>Victoria</b> Saxe-Cobourg	I <b>Ernest Auguste</b> roi de (1843) (1850)	I <b>Adolphe</b> (1850)
I Charlotte ép. Leopold de Saxe-Cobourg, Ier roi des Belges. <b>Victoria</b>						

I  
**Victoria-Alexandrina** ép. Albert de Saxe-Cobourg-Gotha  
(1837-1901)

I Victoria ép. Frédéric III d'All.	I <b>Albert-Edouard</b> devenu roi	I <b>Alice</b> ép. Louis de Hesse	I <b>Alfred</b> ép. Marie de Russie	I <b>Hélène</b> ép. Christian de Danemark	I <b>Louise</b> ép. le marquis de Lorue	I <b>Arthur</b> de Connought ép. Louise (Prusse)	I <b>Léopold</b> ép. Hélène Waldeck	I <b>Héatrice</b> ép. Henri de Battenberg
I Guillaume II		I Alexandra ép. Nicolas II			I Victoria ép. Alphonse XIII			

I  
**Edouard VII** ép. Alexandra de Danemark (1901-1910)

I Albert-Victor, duc de Clarence (1892)	I <b>Georges V</b> (né en 1865)	I Louise (née en 1867)	I Victoria (née en 1868)	I Marie (née en 1869)
---	---------------------------------------	------------------------------	--------------------------------	-----------------------------

V. — **HOLLANDE** ou **PAYS-BAS** ou **ROYAUME DES PROVINCES-UNIES**

**N. B.** — Au moyen âge, la Hollande fut gouvernée par la dynastie d'Alsace (863-1296) ; — par la dynastie de Hainaut (1299-1337) ; — par la dynastie de Bavière (1345-1417) ; — par des stathouders (en holl. *lieutenants*), au nom de la **Maison de Bourgogne** (1417-1482), de la **Maison d'Autriche** (1482-1556), de la **Maison d'Espagne** (1559-1579).

I. — **STATHOUDERAT**

I. **Guillaume Ier de Nassau et d'Orange** (1568-1579), sous le gouvernement de Marguerite de Parme, déléguée par Philippe II, d'Espagne. En 1579, à l'Union d'Utrecht, il déclare l'indépendance ou la **République des Sept Provinces-Unies** : Hollande, Zélande, Utrecht, Gueldre, Groningue, Frise, Over-Yssel. Il est assassiné, en 1584.

II. **Maurice de Nassau et d'Orange** (1625-1688), fils du précédent est élu stathouder ; capitaine et vice-amiral des Sept Prov.-Unies. Merine puissante et colonies.

III. **Henri-Frédéric de Nassau et d'Orange** (1647-1647), frère du précédent, imprime un grand essor au commerce maritime.

IV. **Guillaume II de Nassau et d'Orange** (1647-1650), fils du précédent, vit l'indépendance des Provinces-Unies proclamée au traité de Westphalie (1648). Exerçant un pouvoir dictatorial ; il fut déposé, en 1650.

II. — **REPUBLIQUE**

V. **Jean de Witt**, grand pensionnaire (1650-1672) conclut la paix d'Aix-la-Chapelle avec la France (1668). En 1672, Louis XIV envahit la Hollande.

VI. **Guillaume III de Nassau et d'Orange** (1672-1702) est nommé stathouder, fait signer la paix de Nimègue (1678), devient roi d'Angleterre en 1688.

VII. **Meinartus**, grand pensionnaire (1702-1720), fait abolir l'hérédité du stathouderat. La Hollande resta l'alliée de l'Angleterre et de l'Allemagne contre la France. — Mais il est rétabli en 1747.

VIII. **Guillaume IV** (1747-1751), stathouder.

IX. **Guillaume V** (1751-1795), stathouder.

III. — **REPUBLIQUE BATAVE**

(1795-1806)

IV. — **ROYAUME DE HOLLANDE**

**Louis Bonaparte** (1806-1810), père de **Napoléon III**. Napoléon I réunit la Hollande à la France (1810-1814).

V. — **ROYAUME NÉERLANDAIS** ou **DE HOLLANDE**

X. **Guillaume-Frédéric Ier d'Orange** (1814-1840), fils de Guillaume V.

XI. — **Guillaume II** (1840-1849), Nassau-Orange.

XII. **Guillaume III** (1849-1890), Nassau-Orange.

XIII. **Wilhelmine**, née en 1890, Nassau-Orange.

## TABLE DES MATIÈRES

<i>Notions préliminaires</i> .....	1
<b>Ire PARTIE : Fondation, Prte, Recouvrement</b> .....	1
CHAPITRE I.— <i>Le sieur de Monts : Premier gouverneur.</i>	
I. L'Acadie : ses indigènes.—II. Cie du sieur de Monts.—III. Établissement à l'île Sainte-Croix.—IV. Fondation de Port-Royal .....	1
CHAPITRE II.— <i>Le baron de Poutrincourt : Deuxième gouverneur.</i>	
I. Jean de Biencourt, baron de Poutrincourt.—II. Confirmation de la lieutenance.—III. Embarras du baron.—IV. Intérim de Charles de Biencourt.—V. Fondation de Saint-Sauveur. ....	4
CHAPITRE III.— <i>Charles de Birncourt : Troisième gouverneur.</i>	
I. Mort de Poutrincourt.—II. Insuccès.—III. Mort de M. de Biencourt. ....	7
CHAPITRE IV.— <i>Charles de La Tour : Quatrième gouverneur.</i>	
I. Sir Alexander en N.-E.—II. Les deux La Tour .....	9
CHAPITRE V.— <i>Isaac de Razilly : Cinquième gouverneur.</i>	
I. Isaac de Razilly : 1° Sa carrière ; 4° Établissement à La Hève ; 3° Ses desseins ; 4° Sa fin prématurée .....	11
CHAPITRE VI.— <i>Les Missionnaires.</i>	
I. Prêtres séculiers.—II. Les Jésuites.—III. Les Récollets et les Capucins .....	13
<b>IIe PARTIE : Colonisation, Luites, Recouvrement</b> .....	16
CHAPITRE I.— <i>Colonisation.</i>	
I. Charles de Menou : Sixième gouverneur.—II. Port-Royal.—III. Son administration.—IV. Sa mort tragique. ....	16
CHAPITRE II.— <i>Luites et compétitions.</i>	
I. Charles La Tour, lieutenant en Acadie.—II. Premiers agissements.—III. Contumace et trahire.—IV. Vaincu, en fuite.—V. Son retour et son rétablissement.—VI. Dernières années.—VIII. Emmanuel Le Borgne : septième gouverneur .....	19
CHAPITRE III.— <i>Prte et Recouvrement.</i>	
I. Causes extérieures et intérieures.—II. Invasion et conquête anglaise.—III. Gouvernement et restitution de l'Acadie.—IV. Population.—V. Nicolas Denys .....	20
CHAPITRE IV.— <i>Les Missionnaires</i>	
I. Récollets et Capucins.—II. La colonie privée de missionnaires .....	20

<b>III<sup>e</sup> PARTIE : Développement, Luites, Pertes.</b> .....	31	
<b>CHAPITRE I.—L'Administration.</b>		
I. Hector de Grandfontaine : Huitième gouverneur. — II. Jacques de Chambly : Neuvième. — III. Pierre de Joybert : administrateur. — IV. Michel de La Vallière : Dixième. — V. François-Marie Perrot : Onzième. — VI. Robineau de Menneval : Douzième. — VII. Robineau de Villebon : Administrateur. — VIII. Sébastien de Villieu : Administrateur. — IX. Jacques de Brouillan : Treizième. — Simon-Pierre de Bonaventure : Administrateur. — XI. Daniel Auger de Subercase : Quatorzième. ....	31	
<b>CHAPITRE II.—La Colonisation</b>		
<i>Naur au-Brunswick</i> : — I. Région de Sainte-Croix. — II. Région de la rivière Saint-Jean. — III. Région intérieure. — IV. Région du littoral. — V. Région du golfe laurentien. — <i>Nouvelle-Ecasse</i> : I. — Port-Royal. — II. Nouvelles colonies. ....	38	
<b>CHAPITRE III.—Le Peuplement</b>		
I. Causes d'arrêt. — II. Premier recensement. — III. Deuxième. — IV. Troisième. — V. Divers recensements. ....	41	
<b>CHAPITRE IV.—Les Dernières luites</b>		
I. Période de paix. — II. Retour offensif. — III. Conquête éphémère. — IV. Succès relatifs. — V. Hostilités. — VI. Double échec. — VII. Préparatifs d'invasion. — VIII. Perte de la colonie. — IX. Après la Cession .....	44	
<b>IV<sup>e</sup> PARTIE : Le Régime Anglais.</b> .....		52
<b>CHAPITRE I.—L'Administration.</b>		
I. Samuel Vetch : Premier gouverneur — II. Francis Nicholson : Deuxième. — III. Richard Philipps : Troisième. — IV. Cornwallis, Hopson, Lawrence : Quatrième, Cinquième, Sixième. ....	52	
<b>CHAPITRE II.—La situation politique</b>		
I. Traité d'Utrecht. — II. Loi martiale. — III. Essai d'organisation civile. — IV. Progrès administratif. — V. Première assemblée législative. ....	55	
<b>CHAPITRE III.—La Population</b>		
I. Caractère des Acadiens. — II. Recensements. — III. Population anglaise. — IV. Population allemande. ....	59	
<b>CHAPITRE IV.—Le développement économique</b>		
I. Essor agricole. — II. Physionomie domestique. — III. Expansion agricole. — Exode et fondation. — V. Ressources diverses. ....	61	
<b>CHAPITRE V.—Le grand dérangement</b>		
I. Antécédents : Première période. — Deuxième. — Troisième. — II. Tentatives françaises. — III. Hostilités anglaises durant la paix. — IV. Personnages principaux du drame. — V. Personnages secondaires. — VI. VI. Théâtre. — VII. Prologue. — VIII. Actes. — Épilogue. — X. La morale du drame. ....	65	

**CHAPITRE VI.—L'Église acadienne**

I. Paroisse de Port-Royal.—II. Celle des Mines.—III. Celle de  
Beaubassin.—IV. Mission de Pentagouët.—V. Mission des Jésuites.—  
VI. Paroisses acadiennes.—VII. Missions sauvages.—VIII. Prêtres  
séculiers.—IX. Récollets à l'Isle-Royale.—X. Limites acadiennes ... 77

**CHAPITRE VII.—La Dispersion et la Renaissance**

*Acadiens déportés* : I. Aux États-Unis.—II. Au Canada.—III. Îles  
du Golfe.—IV. En Angleterre.—V. En France.—VI. Reviviscence  
des Acadiens.—VII. Retour des proscrits.—VIII. Assurance de sur-  
vie..... 85

**APPENDICES.** — I. Terre-Neuve.—II. Nouvelle-Angleterre.—III. Nouveaux-  
Pays-Bas..... 91

**TABLEAUX DYNASTIQUES** : I. Portugal.—II. Espagne.—III. France.  
—IV. Angleterre.—V. Hollande..... 1

